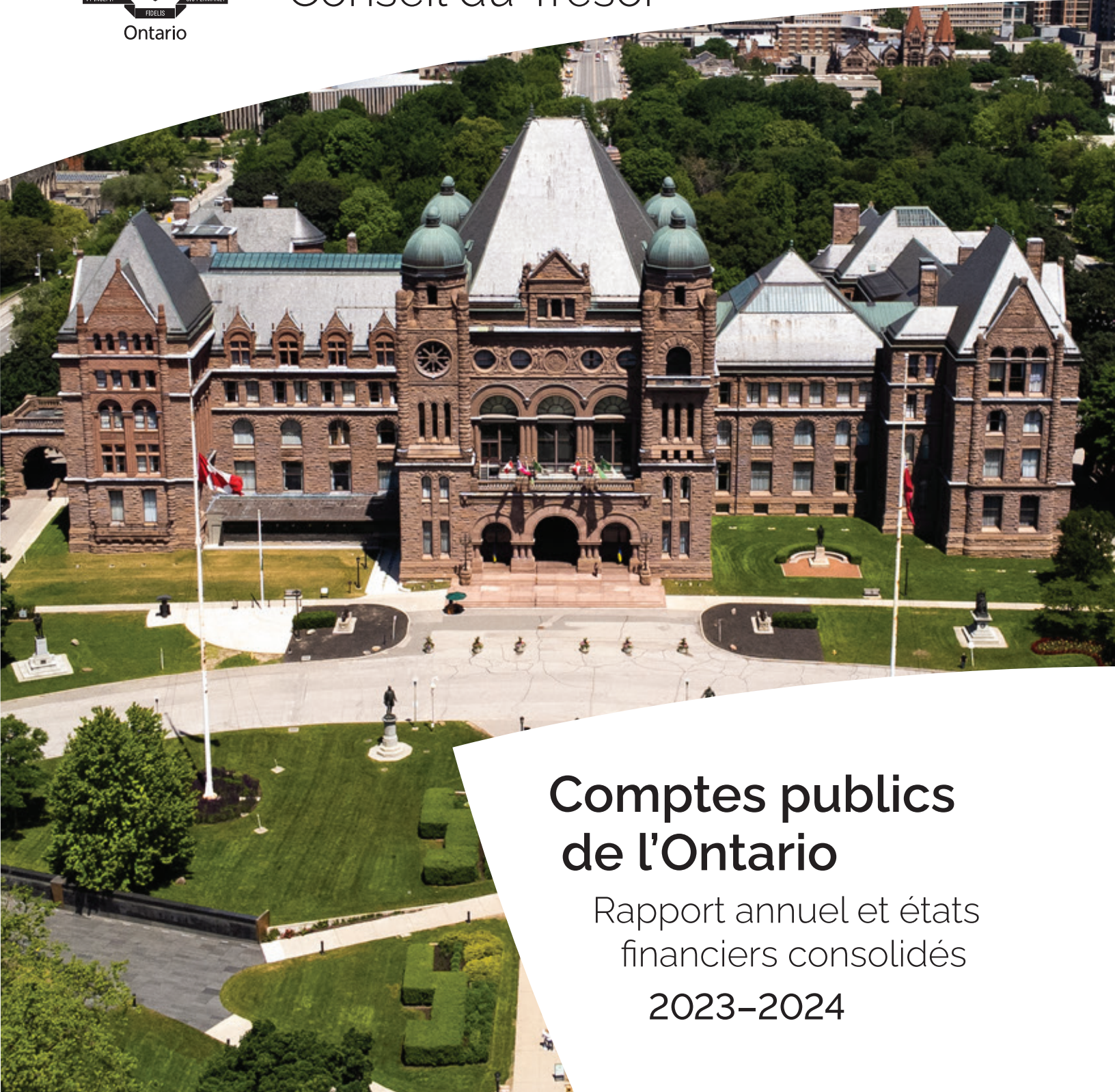




Secrétariat du Conseil du Trésor



Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états
financiers consolidés
2023-2024

**Treasury Board Secretariat
Office of the President**

Room 4320, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto, ON M7A 1W3
Tel.: 416-327-2333

**Ministry of Finance
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Tel.: 416-325-0400

**Secrétariat du Conseil
du Trésor
Bureau de la présidente**

Édifice Whitney, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333

**Ministère des Finances
Bureau du ministre**

7 étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Tél. : 416 325-0400



L'honorable Edith Dumont, OC, Oont
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A1

Qu'il plaise à Votre Honneur :

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Handwritten signature of Caroline Mulroney in black ink.

L'honorable Caroline Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2024

Handwritten signature of Peter Bethlenfalvy in black ink.

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2024

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction	1
Énoncé de responsabilité	2
Points saillants	5
Points saillants des résultats financiers	6
Analyse des résultats de 2023-2024	9
Revenus	9
Charges	15
Analyse de l'état de la situation financière	26
Actif financier	26
Dépenses liées à l'infrastructure	30
Passif	31
Risques et gestion des risques	34
Ratios financiers clés	37
Gestion financière	39
Activités non financières	40
Secteur de la santé	40
Secteur de l'éducation	42
Secteur de l'éducation postsecondaire	44
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	45
Secteur de la justice	46
État et capacité des immobilisations corporelles provinciales	47
Transparence et responsabilité	49
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public	49
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe	50

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant.....	53
État consolidé des résultats.....	59
État consolidé de la situation financière	60
État consolidé de l'évolution de la dette nette	61
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé.....	62
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	62
État consolidé des flux de trésorerie.....	63
Notes afférentes aux états financiers consolidés	64
Annexes afférentes aux états financiers consolidés.....	109
Présentation des comptes publics	129
Glossaire.....	132
Sources d'information supplémentaires.....	140

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter les *comptes publics de 2023-2024* de la province de l'Ontario. Les comptes publics donnent à la population de l'Ontario un aperçu clair et complet des finances de la province. Cette année marque la septième année consécutive où les comptes publics ont reçu une opinion sans réserve de la part de la vérificatrice générale de la province.

Ce document décrit les mesures prises par notre gouvernement pour continuer à respecter les engagements énoncés dans le *Budget de l'Ontario 2023 : Bâtir un Ontario fort*, tout en veillant à préserver la situation économique de la province pour les générations futures.

Ici, en Ontario, nous créons plus d'emplois avec des salaires plus élevés pour les travailleurs, tout en maintenant les coûts à un niveau bas pour les familles et les entreprises. Notre plan attire les investissements manufacturiers nationaux et internationaux, augmente la capacité électrique de la province, stimule l'innovation et aide les petites entreprises à prospérer.

Les *comptes publics 2023-2024* montrent que notre gouvernement bâtit l'Ontario en investissant 195,2 milliards de dollars dans tous les programmes. Cela représente une augmentation de 4,7 % ou 8,8 milliards de dollars des dépenses en programmes par rapport à l'exercice précédent. Nous poursuivons sur la voie du rétablissement de l'équilibre, avec des recettes en hausse de 52 milliards de dollars depuis notre arrivée au pouvoir.

La réalisation du plan d'investissement le plus ambitieux de l'histoire de l'Ontario reste un objectif prioritaire pour notre gouvernement. C'est pourquoi les dépenses d'infrastructure ont augmenté de 4,4 milliards de dollars, pour atteindre un total de 23,6 milliards de dollars, afin de construire des routes, des transports en commun, des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures communautaires dont les gens dépendent. Cela comprend l'ajout de huit kilomètres de voies à la route 401 à Cambridge, de l'attribution de nouveaux contrats pour la construction du chemin de contournement de Bradford et notre projet historique d'expansion du réseau de métro de 50 %.

Dans le domaine de l'éducation, notre gouvernement continue d'investir dans la réparation et la construction de nouvelles écoles. Un financement d'environ 1,4 milliard de dollars a permis de réaliser près de 3 500 projets de réparation et de remise en état. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 21 nouvelles écoles et annexes ont été ouvertes, créant plus de 7 000 nouvelles places pour les élèves, dont six projets d'écoles de langue française et plus de 700 places dans les services de garde d'enfants. Cela signifie qu'un plus grand nombre d'élèves ontariens ont commencé l'année scolaire dans des salles de classe modernes, à la pointe de la technologie.

Dans le domaine de la santé, notre gouvernement a continué à rapprocher les soins du domicile de la population. En augmentant les investissements dans le secteur de la santé de 7 milliards de dollars, soit 8,9 %, en 2023-2024, plus d'argent est dirigé vers les hôpitaux et les établissements de santé locaux afin de favoriser des soins plus commodes et plus proches du lieu de vie des gens.

Pour veiller à la sécurité publique, notre gouvernement a augmenté les investissements dans le secteur de la justice de 10,9 %, pour un total de 6 milliards de dollars. Il s'agit notamment d'investissements dans la lutte contre le vol de voitures, la transformation des services correctionnels dans le Nord de l'Ontario et l'amélioration de l'accès à la justice dans les communautés de toute la province.

Les résultats des *comptes publics 2023-2024* montrent que nous restons concentrés sur une approche ciblée et responsable du plan financier de la province, sur la création de conditions permettant d'attirer des emplois et des investissements, sur la construction d'infrastructures essentielles et sur la prestation à la population ontarienne des services à dont elle dépend.

Notre gouvernement continuera à bâtir l'Ontario pour qu'il reste le meilleur endroit où travailler, vivre et élever une famille, dans le monde entier.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Caroline Mulroney". The signature is written in a cursive, flowing style.

L'honorable Caroline Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés présentent les résultats de l'exercice 2023-2024 par rapport au budget déposé le 23 mars 2023 et la situation financière du gouvernement au 31 mars 2024. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour de nombreux ratios financiers clés.

La production des Comptes publics de l'Ontario exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué et collaboré à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à infoTBS@ontario.ca, ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Secrétariat du Conseil du Trésor, deuxième étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario) M7A 1Y7.



Carlene Alexander, CPA, CGA, MBA
Sous-ministre et secrétaire
Conseil du Trésor et Conseil de gestion du gouvernement
Secrétariat du Conseil du Trésor

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 53-57, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. Elle est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.



Carlene Alexander,
CPA, CGA, MBA
Sous-ministre,
Secrétariat du Conseil
du Trésor



Jason Fitzsimmons
Sous-ministre,
Ministère des Finances



Beili Wong,
FCPA, FCA
Contrôleuse générale,
Bureau de la
contrôleuse générale
Secrétariat du Conseil
du Trésor



Khalida Noor,
CPA, CA
Sous-ministre adjointe
et contrôleuse
provinciale,
Secrétariat du Conseil
du Trésor

Le 30 août 2024

Le 30 août 2024

Le 30 août 2024

Le 30 août 2024

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.



L'honorable Caroline Mulroney
Présidente du Conseil du Trésor

Le 30 août 2024



L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

Le 30 août 2024

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Points saillants des résultats financiers de 2023-2024 (en milliards de dollars)

Tableau 1

État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Budget ¹ de 2023	Chiffres réels de 2023-2024	Chiffres réels retraités de 2022-2023 ¹	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2023	Chiffres réels retraités de 2022-2023
Total des revenus	204,4	205,9	192,9	1,6	13,0
Charges					
Programmes	190,6	195,2	186,4	4,6	8,8
Intérêt sur la dette	14,1	11,4	12,4	(2,7)	(1,0)
Total des charges	204,7	206,6	198,8	1,9	7,8
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–
Déficit annuel	(1,3)	(0,6)	(5,9)	0,7	5,2
État consolidé de la situation financière					
Au 31 mars					
Actif financier		144,1	133,9		10,3
Passif		552,1	533,7		18,4
Dette nette		(408,0)	(399,8)		(8,2)
Actif non financier		163,7	153,8		9,9
Déficit accumulé		(244,3)	(246,0)		(1,7)
Le déficit accumulé comprend :					
Déficit de fonctionnement accumulé		(246,7)	(246,3)		(0,4)
Gains de réévaluation accumulés		2,4	0,3		2,1

¹ Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2022-2023 sont aussi retraités pour tenir compte de l'adoption du chapitre SP 3610, Partenariats public-privé (PPP) et du chapitre SP 3400, Revenus, des Normes comptables du secteur public (NCSP). Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Points saillants des résultats financiers

Variation par rapport aux chiffres réels de 2022-2023

- Le gouvernement de l'Ontario a enregistré un déficit de 0,6 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement au déficit retraité de l'exercice précédent de 5,9 milliards de dollars. La diminution de 5,2 milliards de dollars du déficit annuel est principalement attribuable à l'augmentation des revenus et à la diminution de l'intérêt sur la dette, en partie neutralisée par une hausse des charges de programmes (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus a été de 205,9 milliards de dollars, soit 13 milliards de dollars, ou 6,8 %, de plus que les chiffres de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des revenus fiscaux, des transferts du gouvernement du Canada, du revenu provenant des participations dans des entreprises publiques et des revenus déclarés par les ministères et le secteur parapublic. Voir les détails aux pages 9 et 10.
- Les charges de programmes ont totalisé 195,2 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 8,8 milliards de dollars, ou 4,7 %, aux chiffres de l'exercice précédent. Les charges sont plus élevées dans le secteur de la santé, en raison principalement de l'augmentation des coûts associés à la rémunération et des investissements dans les programmes de base pour répondre à la demande croissante de soins de santé; dans le secteur de l'éducation, en raison du financement destiné à soutenir la croissance de l'effectif étudiant, des engagements conformes aux ententes collectives ratifiées et de la poursuite de la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants; dans le secteur de l'éducation postsecondaire, en raison surtout des dépenses plus élevées pour les collèges; dans le secteur des services à l'enfance et des services sociaux, en raison surtout de l'augmentation du nombre d'assistés sociaux et de la hausse des allocations de base mensuelles accordées en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées; et dans le secteur de la justice, en raison surtout des investissements dans des initiatives en matière de services de police et de sécurité publique. Ces augmentations sont en partie neutralisées par une diminution des dépenses dans le secteur Autre, en raison principalement des charges plus élevées en 2022-2023 liées à la comptabilisation des passifs éventuels pour les droits issus de traités, les droits des Autochtones et d'autres créances exigibles de la Couronne. Voir les détails aux pages 15 à 18.
- L'intérêt sur la dette a été inférieur de 1,0 milliard de dollars, ou 8,2 %, à celui de l'exercice précédent, grâce une hausse des revenus tirés des intérêts et des placements et à une capitalisation plus importante de l'intérêt provenant des entités consolidées. Voir les détails à la page 25.

- Les actifs non financiers ont augmenté de 9,9 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation de 11,1 milliards de dollars de la valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et l'infrastructure de transport, contrebalancée par une diminution de 1,3 milliard de dollars de la valeur des stocks d'équipement de protection individuelle. Le total des dépenses liées à l'infrastructure a augmenté de 4,4 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'Ontario a investi 19,1 milliards de dollars dans les actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, ce qui s'est traduit par de nouveaux investissements dans les immobilisations et la réparation d'actifs existants. Le gouvernement a aussi investi 4,5 milliards de dollars de plus dans les immobilisations au moyen de transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure. Voir les détails aux pages 28 à 30.
- Le passif total s'est accru de 18,4 milliards de dollars et le total de l'actif financier a augmenté de 10,3 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 8,2 milliards de dollars, ou 2,0 %, de la dette nette par rapport à l'exercice précédent (voir les détails aux pages 31 et 32). L'augmentation du passif est principalement attribuable à une augmentation de la dette. L'augmentation de l'actif financier est principalement attribuable à la hausse des créances fiscales et à des participations accrues dans les entreprises publiques. Le déficit accumulé a diminué de 1,7 milliard de dollars, ou 0,7 %, par rapport à l'année précédente, en raison surtout du déficit déclaré de 0,6 milliard de dollars et des gains de réévaluation accumulés de 2,4 milliards de dollars.

Variation par rapport au budget de 2023

- Le gouvernement de l'Ontario a accusé un déficit de 0,6 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2024, comparativement au déficit de 1,3 milliard de dollars prévu dans le budget de 2023, attribuable à la fois à des revenus plus élevés et à un intérêt sur la dette moins élevé que prévu, neutralisé par des charges de programmes accrues (voir le tableau 1 ci-dessus).
- Le total des revenus a été de 205,9 milliards de dollars, soit 1,6 milliard de dollars, ou 0,8 %, de plus que prévu dans le budget de 2023, en raison surtout du revenu provenant des participations dans des entreprises publiques et des revenus déclarés par les ministères, les organismes publics consolidés, y compris le secteur parapublic, qui sont plus élevés que prévu. Cette hausse a été en partie neutralisée par des revenus fiscaux inférieurs aux prévisions tenant compte des derniers détails sur les cotisations réelles pour 2023 et les années précédentes communiqués par l'Agence du revenu du Canada (ARC), et par des transferts du gouvernement du Canada plus bas que prévu. Voir les détails aux pages 11 et 12.
- Les charges de programmes, qui ont totalisé 195,2 milliards de dollars, sont supérieures de 4,6 milliards de dollars, ou 2,4 %, à ce qui était prévu dans le budget de 2023. Les charges de programmes sont plus élevées dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la justice, principalement en raison du fait que des fonds relatifs à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* (projet de loi 124) n'avaient pas été intégrés dans le budget de 2023 (étant donné que les négociations relatives au recours n'avaient pas encore été entamées), de même que du financement pour soutenir les engagements conformes aux ententes collectives ratifiées. L'augmentation des charges de programmes dans le secteur de la santé est également attribuable à des dépenses plus élevées que prévu dans l'infrastructure hospitalière et à la radiation d'équipements de protection individuelle; dans le secteur de la justice, elle est attribuable à des investissements dans des initiatives de maintien de l'ordre et de sécurité publique; et dans le secteur de l'éducation postsecondaire, elle est attribuable à des dépenses plus élevées que prévu pour les collèges. Voir les détails aux pages 20 et 21.
- L'intérêt sur la dette a été inférieur de 2,7 milliards de dollars, ou 19,1 %, à celui du budget de 2023, en raison des taux d'intérêt moins élevés que prévu, d'une capitalisation plus importante de l'intérêt provenant des entités consolidées et d'une augmentation des revenus d'intérêts et de placement provenant du secteur parapublic. Voir les détails à la page 25.

Analyse des résultats de 2023-2024

Revenus

Détails des résultats réels de 2023-2024 (en milliards de dollars)			Tableau 2		
	Budget ¹ de 2023	Chiffres réels de 2023-2024	Chiffres réels retraités de 2022-2023 ¹	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2023	Chiffres réels retraités de 2022-2023
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	56,0	50,8	44,2	(5,2)	6,6
Taxe de vente	35,4	39,9	36,1	4,5	3,8
Impôt des sociétés	24,7	23,1	27,8	(1,5)	(4,7)
Impôt-santé des employeurs	8,2	8,6	7,8	0,4	0,8
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,7	5,8	6,0	0,1	(0,2)
Contribution-santé de l'Ontario	4,9	5,0	4,4	0,1	0,6
Taxe sur l'essence et les carburants	2,9	2,1	2,7	(0,7)	(0,5)
Autres impôts et taxes	6,5	6,5	7,5	–	(1,0)
Total des revenus fiscaux	144,2	141,9	136,5	(2,4)	5,3
Transferts du gouvernement du Canada	34,8	34,3	31,3	(0,5)	3,1
Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques	6,3	7,4	6,1	1,1	1,3
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	11,1	13,1	11,5	2,0	1,6
Autres revenus non fiscaux	7,9	9,2	7,5	1,4	1,8
Total des revenus	204,4	205,9	192,9	1,6	13,0

¹ Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2022-2023 sont aussi retraités pour tenir compte de l'adoption du chapitre SP 3610, Partenariats public-privé (PPP) et du chapitre SP 3400, Revenus. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels de 2022-2023

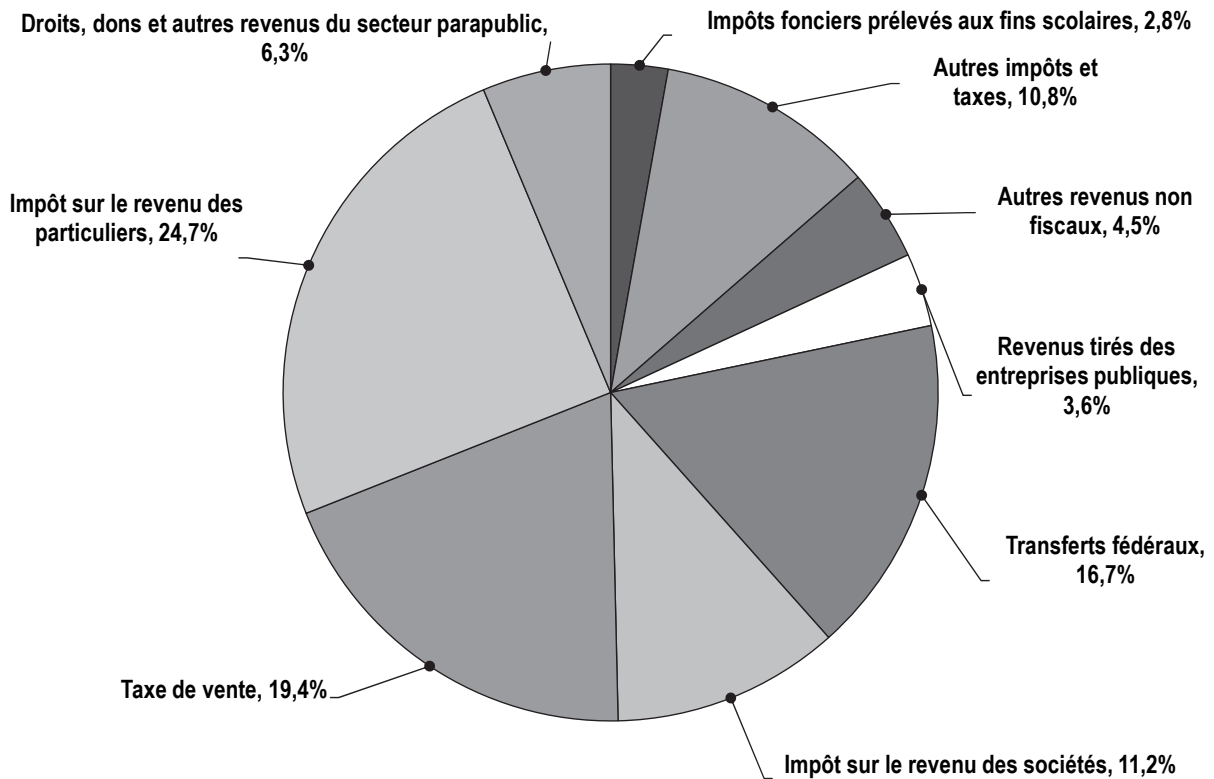
Le total des revenus pour 2023-2024 a augmenté de 13,0 milliards de dollars, ou 6,8 %, par rapport à l'exercice précédent.

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 5,3 milliards de dollars, ou 3,9 %, en 2023-2024, ce qui correspond à la croissance du produit intérieur brut nominal de 4,3 % en 2023. Les revenus plus élevés déclarés pour les postes Impôt sur le revenu des particuliers, Taxe de vente et Contribution-santé de l'Ontario ont été en partie neutralisés par un impôt des sociétés moins élevé.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 3,1 milliards de dollars, ou 9,8 %, en 2023-2024, ce qui est le résultat surtout d'une hausse des transferts provenant des principaux programmes de financement fédéraux, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les paiements de péréquation et l'aide pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et les priorités partagées en santé. Cette augmentation a été en partie neutralisée par le report de fonds pour la Stratégie nationale sur le logement et par l'expiration du financement de durée limitée lié à la COVID-19.
- Les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques ont augmenté de 1,3 milliard de dollars, ou 21,1 %, en 2023-2024, en raison principalement d'une hausse des revenus nets tirés d'Ontario Power Generation (OPG), elle-même attribuable surtout à la modification relative au rajustement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations résultant du fait qu'OPG est passé des PCGR américains aux Normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers, et aux gains réalisés dans l'Ontario Nuclear Funds. Les revenus tirés de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO), d'Hydro One Ltd. (HOL), de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), également appelée Société ontarienne du cannabis (SOC), et de Jeux en ligne Ontario sont aussi plus élevés qu'en 2022-2023. Ce résultat a été en partie compensé par une diminution des revenus nets tirés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG).
- Les droits, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic ont augmenté de 1,6 milliard de dollars, ou 13,7 %, en 2023-2024, en raison surtout des revenus de tiers plus élevés provenant des collèges, résultant de l'augmentation des revenus liés aux frais de scolarité des étudiants internationaux et aux partenariats privés.
- Les autres revenus non fiscaux ont augmenté de 1,8 milliard de dollars, ou 23,6 %, en 2023-2024 en raison principalement de recouvrements plus élevés de dépenses durant l'exercice précédent, de revenus plus élevés tirés de ventes et de locations, des droits, licences, permis, ainsi que d'autres revenus divers déclarés par les ministères et les organismes gouvernementaux consolidés.

Revenus de 2023-2024 par source (205,9 G\$)

Graphique 1



Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

Variation par rapport au budget de 2023

Les revenus pour 2023-2024 ont été supérieurs de 1,6 milliard de dollars, ou 0,8 %, aux prévisions du budget de 2023.

- Les revenus fiscaux ont été de 2,4 milliards de dollars, ou 1,6 %, inférieurs aux prévisions du budget de 2023, principalement en raison de revenus de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu des particuliers moins élevés que prévu, ce que révèlent les données les plus récentes sur les cotisations fiscales pour 2023 et les années précédentes communiquées par l'ARC. Ce résultat a été en partie compensé par une taxe de vente plus élevée que prévu, traduisant les révisions à la hausse des droits officiels de l'Ontario en matière de taxe de vente harmonisée (TVH) pour 2022 et 2023 par l'ARC.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont diminué de 0,5 milliard de dollars, ou 1,5 %, en raison principalement du report de fonds dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, de la Stratégie nationale sur le logement et de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Ce résultat a été en partie compensé par l'augmentation du financement destiné aux ententes de transfert relatives au marché du travail et par des transferts plus élevés aux organismes du secteur parapublic.
- Les revenus provenant des entreprises publiques ont augmenté de 1,1 milliard de dollars, ou 17,1 %, en raison surtout de la hausse des revenus provenant d'OPG, de la LCBO et de Jeux en ligne Ontario. La hausse des revenus nets tirés d'OPG a été principalement attribuable à la modification relative au rajustement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations résultant du fait qu'OPG est passé des PCGR américains aux Normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers, ainsi qu'aux gains réalisés dans l'Ontario Nuclear Funds. La hausse du revenu net de la LCBO s'explique principalement par la baisse du coût des ventes et des autres dépenses. Le revenu net provenant de Jeux en ligne Ontario constitue une nouvelle source de revenus pour la province qui a été consolidée dans ses états financiers après le budget de 2023. Ce résultat a été en partie neutralisé par une diminution des revenus nets tirés de l'OLG.
- Les droits, dons et autres revenus du secteur parapublic ont augmenté de 2,0 milliards de dollars, ou 17,7 %, principalement en raison de la croissance des revenus de tiers provenant des collèges et des hôpitaux. L'augmentation des revenus du secteur des collèges est principalement due à la hausse des droits de scolarité des étudiants étrangers et aux partenariats privés. L'augmentation des revenus du secteur hospitalier est due à la hausse des subventions de recherche et des revenus de tiers provenant des services auxiliaires.
- Les autres revenus non fiscaux ont augmenté de 1,4 milliard de dollars, ou 17,7 %, principalement en raison de recouvrements de dépenses plus importants que prévu durant l'exercice précédent et de revenus plus élevés tirés des droits, licences et permis, ainsi que d'autres revenus divers déclarés par les ministères et les organismes gouvernementaux consolidés.

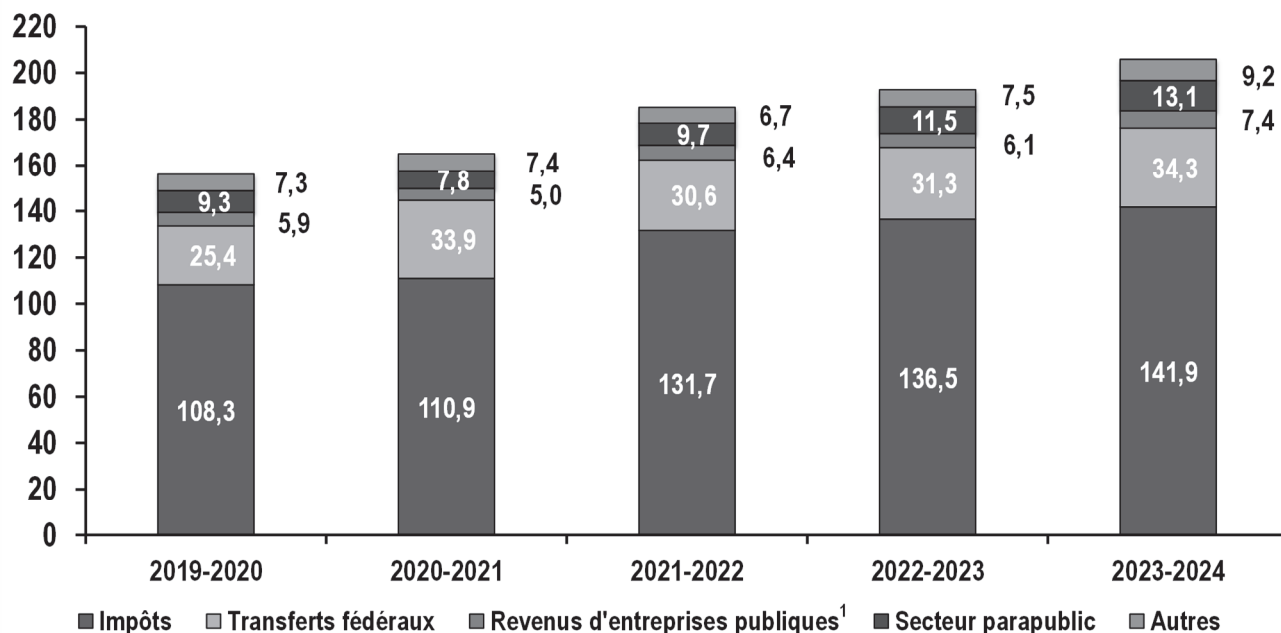
Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de l'Ontario.

Revenus selon la source – comparaison sur cinq ans

Graphique 2

En milliards de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Jeux en ligne Ontario et Société ontarienne de vente du cannabis).

Nota : Les revenus provinciaux tirés du revenu net d'Hydro One Limited sont proportionnels à la part de la participation du gouvernement dans cette entreprise.

Revenus fiscaux

Entre 2019-2020 et 2023-2024, les revenus fiscaux se sont accrus à un taux annuel moyen de 7,0 %, ce qui est plus élevé que le taux annuel moyen de croissance du PIB nominal de 5,2 %.

Bien que la croissance économique et l'augmentation des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien, notamment les suivants :

- la hausse de certaines sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, qui peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes;
- l'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière, qui est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB;

- les changements subis par les taxes sur l'essence et les carburants, basées sur le volume, qui suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus ne sont pas touchées directement par l'évolution des prix.

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement du Canada sont déterminés en fonction des ententes et des formules de financement fédérales-provinciales en vigueur. Ils englobent les principaux transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation. Il y a également un certain nombre de transferts fédéraux destinés à la province qui sont en grande partie liés à des programmes particuliers tels que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les priorités partagées en santé, le développement du marché du travail et l'infrastructure. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Entre 2019-2020 et 2023-2024, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux annuel moyen de 7,8 %.

Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques

Les revenus tirés des entreprises publiques comprennent ceux d'OPG, d'HOL, de la LCBO, d'OLG, de la SOVC et de Jeux en ligne Ontario.

Entre 2019-2020 et 2023-2024, les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté à un taux annuel moyen de 5,9 %, ce qui est le fait de la croissance des revenus de toutes les entreprises publiques existantes dont Jeux en ligne Ontario, qui a été consolidé dans les états financiers de la province à titre d'entreprise publique dans les Comptes publics 2022-2023.

Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic

Entre 2019-2020 et 2023-2024, les revenus tirés du secteur parapublic ont progressé à un taux annuel moyen de 8,9 %. Cette hausse est le fait surtout de la croissance des revenus de tiers des volets existants du secteur parapublic (collèges, hôpitaux et conseils scolaires). À cela s'ajoute également une nouvelle source de revenus pour la province provenant des sociétés d'aide à l'enfance (SAE), laquelle a été consolidée dans les états financiers de la province pour la première fois dans les Comptes publics 2022-2023.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les ventes et locations de biens et de services, les droits, les licences, les permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de services particuliers, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne et les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté et atteint un taux annuel moyen de 6,0 % entre 2019-2020 et 2023-2024.

Charges

Détails des résultats réels de 2023-2024 (en milliards de dollars)			Tableau 3		
	Budget ^{1,2} de 2023	Chiffres réels de 2023-2024	Chiffres réels retraités ² de 2022-2023	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2023	Chiffres réels retraités de 2022-2023
Charges					
Secteur de la santé	81,0	85,5	78,5	4,4	7,0
Secteur de l'éducation ¹	34,7	37,2	34,5	2,4	2,6
Secteur de l'éducation postsecondaire	12,1	13,2	11,8	1,1	1,5
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	19,4	19,5	18,1	0,1	1,4
Secteur de la justice	5,4	6,0	5,4	0,7	0,6
Autres programmes	38,1	33,8	38,0	(4,2)	(4,2)
Total des charges de programmes	190,6	195,2	186,4	4,6	8,8
Intérêt sur la dette	14,1	11,4	12,4	(2,7)	(1,0)
Total des charges	204,7	206,6	198,8	1,9	7,8
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–

¹ L'impact du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes de façon à concorder avec la présentation du tableau 3.8 du budget de 2023. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers consolidés donne des précisions.

² Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2022-2023 sont aussi retraités pour tenir compte de l'adoption des chapitres SP 3610, Partenariats public-privé (PPP) et SP 3400, Revenus, des NCSP. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels de 2022-2023

Le total des charges de programmes pour 2023-2024 a augmenté de 8,8 milliards de dollars, ou 4,7 %, passant de 186,4 milliards de dollars à 195,2 milliards de dollars depuis l'exercice précédent.

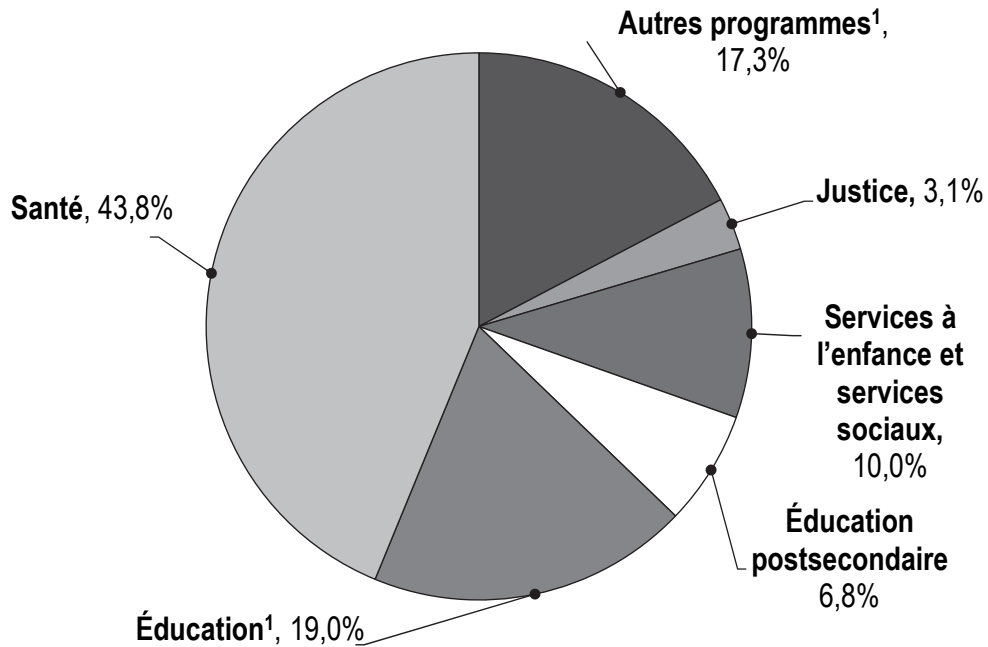
- Les charges du secteur de la santé ont augmenté de 7,0 milliards de dollars, ou 8,9 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des dépenses accrues dans les programmes de base du secteur de la santé pour répondre à la demande croissante. Les principaux investissements dans le secteur des soins de santé comprennent les suivants :
 - 1,8 milliard de dollars de fonds supplémentaire pour faire face aux coûts liés à la rémunération, y compris les règlements et les ententes de réparation prévus par le projet de loi 124 pour les médecins et les infirmières;
 - 1,6 milliard de dollars d'augmentation des dépenses, principalement pour les frais de fonctionnement des hôpitaux, y compris les services, les fournitures et l'équipement;

- 1,3 milliard de dollars supplémentaires principalement destinés à soutenir le recours accru aux services de santé pour répondre à la croissance de la population de l'Ontario, notamment un plus grand nombre de visites chez le médecin et l'ajout de nouveaux médicaments aux formulaires;
 - 1,1 milliard de dollars d'investissements supplémentaires dans les programmes du secteur de la santé, dont les équipes Santé Ontario, les services de santé d'urgence, la santé numérique et le soutien aux ressources humaines en santé;
 - 0,7 milliard de dollars d'investissements supplémentaires pour soutenir l'augmentation des effectifs des foyers de soins de longue durée et améliorer le nombre moyen d'heures de soins directs offerts aux résidents;
 - 0,5 milliard de dollars d'investissements supplémentaires pour élargir et améliorer l'accès aux soins à domicile et en milieu communautaire, y compris des augmentations des taux contractuels pour soutenir la main-d'œuvre;
 - 0,3 milliard de dollars de fonds supplémentaires dans le cadre de la subvention de financement de la construction, afin d'accélérer la construction ou le réaménagement de foyers de soins de longue durée;
 - la variation témoigne également d'une baisse de 0,6 milliard de dollars des dépenses liées à la pandémie pour les foyers de soins de longue durée.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté de 2,6 milliards de dollars, ou 7,6 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable au financement visant à soutenir la croissance de l'effectif étudiant, les engagements conformes aux ententes collectives ratifiées et la poursuite de la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants afin de réduire les frais moyens de garde d'enfants.
 - Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont augmenté de 1,5 milliard de dollars, ou 12,5 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour les collèges lesquelles sont liées à l'augmentation du nombre d'inscriptions, des coûts de fonctionnement et des dépenses consacrées à l'aide financière aux étudiants.
 - Les charges des services à l'enfance et des services sociaux se sont accrues de 1,4 milliard de dollars, ou 7,5 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des allocations de base mensuelles accordées en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de la prestation mensuelle maximale du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave; des hausses au titre des programmes axés sur la demande, tels que l'aide sociale et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle; et des investissements visant à soutenir le Programme ontarien des services en matière d'autisme et les jeunes qui quittent le système de protection de l'enfance.

- Les charges du secteur de la justice ont augmenté de 0,6 milliard de dollars, ou 10,9 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux coûts de la rémunération, dont les ententes liées aux mesures correctives prévues par le projet de loi 124, au soutien accordé à la Police provinciale de l'Ontario, à la formation de base des agents de police et aux services de police des Premières Nations, ainsi qu'aux investissements dans des initiatives de sécurité publique, telles que l'amélioration du système de libération sous caution de la province et la lutte contre le vol de voitures.
- Les charges des autres programmes ont diminué de 4,2 milliards de dollars, ou 11,0 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de ce qui suit :
 - diminution de 6,3 milliards de dollars attribuable à des charges plus élevées en 2022-2023 liées à la comptabilisation de passifs éventuels pour les droits issus de traités et les droits des Autochtones, ainsi qu'à d'autres créances exigibles de la Couronne;
 - baisse de 209 millions de dollars entraînée par l'élimination graduelle de la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19, de durée limitée, qui visait à rembourser les employeurs pour les jours de congé payés en raison de la COVID-19, ainsi que par l'élimination, à la fin de 2022, du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation qui appuyait l'embauche, la formation, le recyclage et le perfectionnement des compétences des travailleurs.
 - Ces diminutions en 2023-2024 ont été en partie compensées par ce qui suit :
 - augmentation de 769 millions de dollars principalement attribuable à un financement accru pour soutenir les activités de Metrolinx, à des charges d'amortissement plus élevées liées à un plus grand nombre de biens en service dans les transports, à des paiements de transfert plus élevés pour les projets d'investissement dans les transports en commun municipaux en raison des étapes franchies dans ces projets, et au soutien financier accordé à la ville de Toronto en vertu du nouvel accord;
 - augmentation de 632 millions de dollars dans le rajustement du passif pour les sites contaminés;
 - augmentation de 443 millions de dollars pour les programmes de prévention de l'itinérance, dont le financement de programmes de refuges et d'aide aux sans-abris dans les villes de Toronto et d'Ottawa;
 - augmentation de 235 millions de dollars en raison de la hausse du coût des crédits d'impôt pour l'investissement des entreprises, découlant principalement de la mise en œuvre du nouveau crédit d'impôt pour l'investissement dans la fabrication en Ontario;
 - augmentation de 207 millions de dollars des dépenses liées à l'énergie, principalement en raison de la hausse des coûts de mise en œuvre de l'éventail de programmes d'atténuation du prix de l'électricité.

Se reporter au graphique 3 pour voir la ventilation des charges de programmes par secteur.

Charges de programmes de 2023-2024 par secteur Graphique 3 (195,2 G\$)



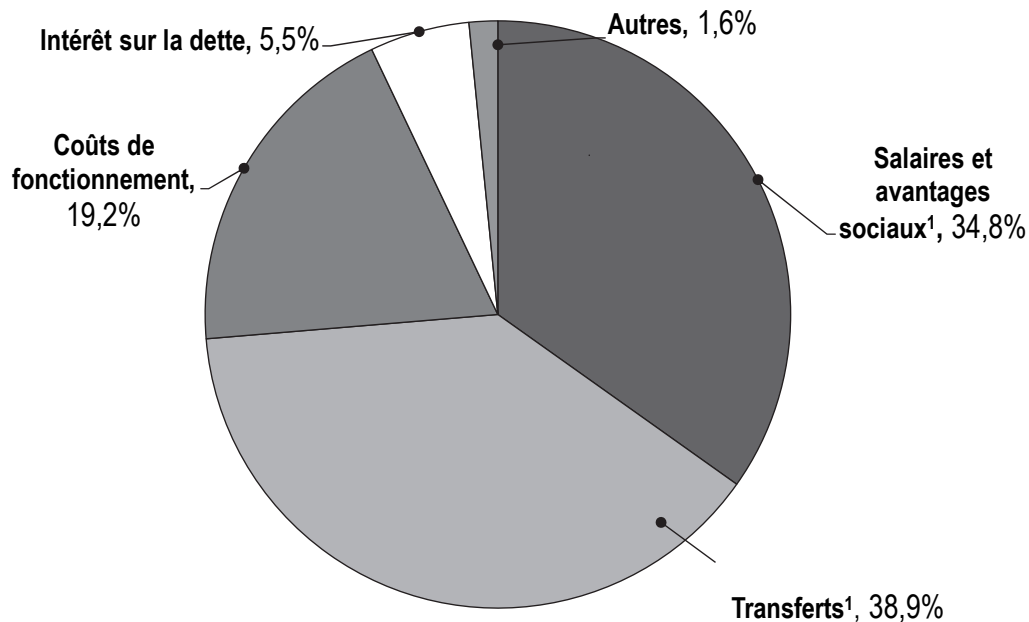
¹ Les charges liées au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans Autres programmes et concordent avec la présentation du tableau 3.8 du budget de 2023.

Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance, ainsi que les coûts associés à la fonction publique de l'Ontario.

Dépenses de 2023-2024 par type de charges (206,6 G\$)

Graphique 4



¹ Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, universités) et les paiements faits aux médecins pour services médicaux sont inclus dans Transferts.

Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

La part « Transferts » du graphique 4 tient compte des paiements effectués à divers fournisseurs de services pour appuyer la prestation de services publics. Ces tiers bénéficiaires de financement sont les professionnels de la santé, y compris les médecins, les organismes de services sociaux, les universités, les fournisseurs de services de garde d'enfants et les municipalités. Une partie importante des dépenses engagées par ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux, c.-à-d., les coûts liés à la rémunération. Les transferts n'englobent pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires, aux collèges et aux sociétés d'aide à l'enfance. Ces derniers sont pris en compte dans les types de charges tels que les coûts de fonctionnement et les salaires et avantages sociaux, qui sont déclarés par les organismes.

Variation par rapport au budget de 2023

Le total des charges de programmes pour 2023-2024 a été de 195,2 milliards de dollars, soit 4,6 milliards de dollars, ou 2,4 %, de plus que prévu dans le budget de 2023. Les variations des charges de programmes sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- Les charges du secteur de la santé se sont élevées à 4,4 milliards de dollars, soit 5,5 % de plus que prévu, ce qui inclut le financement du projet de loi 124 qui n'a pas été intégré dans le budget de 2023 (car les négociations sur le recours n'avaient pas encore été entamées); l'utilisation accrue des programmes de médicaments de l'Ontario, y compris l'ajout de nouveaux médicaments aux formulaires provinciaux; des fonds supplémentaires pour soutenir et élargir les soins à domicile et en milieu communautaire; ainsi que d'autres investissements dans les programmes du secteur de la santé. La variation tient aussi compte de la radiation de l'équipement de protection individuelle périmé et obsolète et des stocks de fournitures et d'équipements essentiels.
- Les charges du secteur de l'éducation se sont élevées à 2,4 milliards de dollars, soit 7,0 % de plus que prévu, principalement en raison du fait que le financement du projet de loi 124 n'a pas été intégré dans le budget de 2023 (étant donné que les négociations relatives au recours n'avaient pas encore été entamées), ainsi que du financement destiné à soutenir les engagements conformes aux ententes collectives ratifiées et des investissements supplémentaires dans les immobilisations.
- Les charges pour le secteur de l'éducation postsecondaire ont été supérieures de 1,1 milliard de dollars, ou 9,2 %, au plan établi, en raison surtout de dépenses plus élevées que prévu dans les collèges pour soutenir l'augmentation du nombre d'inscriptions et des coûts de fonctionnement. Cela tient également compte des dépenses moins élevées que prévu pour l'aide financière aux étudiants.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux ont été supérieures de 0,1 milliard de dollars, ou 0,6 %, au plan établi, en raison surtout de la hausse des demandes adressées aux programmes d'aide sociale tels qu'Ontario au travail, sous l'effet de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile, et de nouveaux investissements dans les services de réhabilitation pour enfants.
- Les charges du secteur de la justice ont été supérieures de 0,7 milliard de dollars, ou 12,8 %, à ce qui avait été planifié. Cette hausse est principalement attribuable aux coûts de la rémunération, dont les ententes liées aux mesures correctives prévues par le projet de loi 124, au soutien accordé à la Police provinciale de l'Ontario, à la formation de base des agents de police et aux services de police des Premières Nations, ainsi qu'aux investissements dans des initiatives de sécurité publique, telles que l'amélioration du système de libération sous caution de la province et la lutte contre le vol de voitures.

- Les charges des autres programmes ont été inférieures de 4,2 milliards de dollars, ou 11,1 %, à ce qui avait été planifié, en raison surtout des facteurs suivants :
 - baisse de 4,0 milliards de dollars du fonds de prévoyance qui a été utilisé durant l'exercice pour financer les charges de programmes dans les différents secteurs afin de répondre aux besoins émergents et aux événements imprévus. Il s'agit d'une diminution par rapport aux 4,6 milliards de dollars du fonds de prévoyance utilisés en 2022-2023;
 - diminution de 837 millions de dollars en raison principalement de la mise à jour des calendriers de construction pour les programmes tels que l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire et le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun;
 - baisse de 491 millions de dollars des charges liées à l'énergie, en raison surtout des coûts inférieurs aux prévisions pour maintenir l'éventail de programmes d'atténuation du prix de l'électricité;
 - diminution de 185 millions de dollars en raison principalement de la révision de l'échéancier de mise en œuvre du volet Immobilisations du Fonds pour le développement des compétences.

Ces diminutions ont été en partie compensées par ce qui suit :

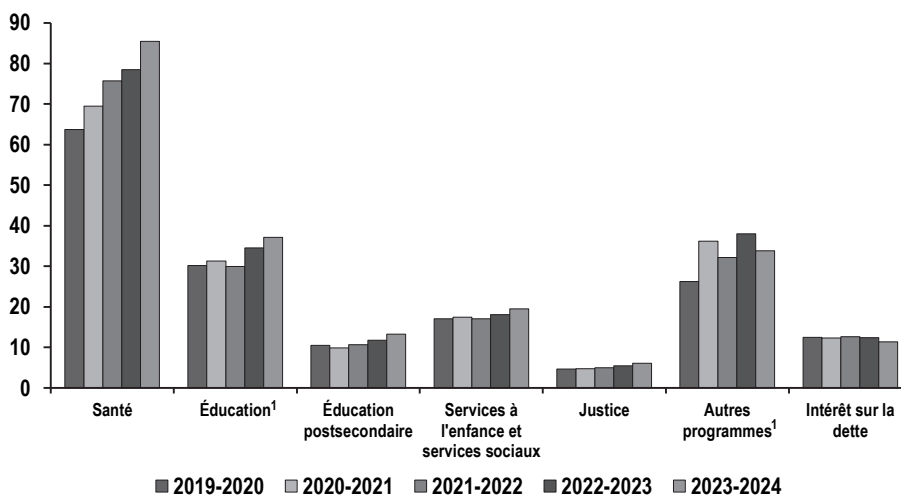
- augmentation de 718 millions de dollars dans le rajustement du passif pour les sites contaminés;
- augmentation de 495 millions de dollars, en raison principalement du soutien financier accordé à la ville de Toronto en vertu du nouvel accord et des coûts plus élevés des services de transport en commun et des opérations routières.

Tendances des charges

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

Charges par secteur – comparaison sur cinq ans Graphique 5

En milliards de dollars



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes pour suivre la présentation du tableau 3.8 du budget de 2023.

- Les charges du secteur de la santé sont passées de 63,7 milliards de dollars en 2019-2020 à 85,5 milliards de dollars en 2023-2024, soit une hausse de 7,6 % en moyenne par année. Cette hausse comprend ce qui suit :
 - soutien aux hôpitaux de l'Ontario pour augmenter leur capacité, répondre aux besoins des patients et accroître l'accès à des soins de haute qualité, plus près de chez eux;
 - financement supplémentaire pour améliorer et transformer les soins à domicile et en milieu communautaire;
 - investissements pour répondre à la demande de services de soins de santé, dont le recours accru aux programmes de médicaments et aux services de traitement du cancer, ainsi qu'un plus grand nombre de visites chez le médecin;
 - financement pour des initiatives relatives aux ressources humaines en santé pour soutenir la main-d'œuvre en place, ainsi que pour recruter des fournisseurs de services de santé et les maintenir en poste;
 - financement supplémentaire pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans le cadre de l'initiative Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances;

- soutien pour les foyers de soins de longue durée grâce à des investissements accrus dans le Plan relatif aux effectifs des foyers de soins de longue durée, au financement du fonctionnement pour assurer la stabilité financière, et à la subvention de financement de la construction visant à faire progresser l'aménagement de nouveaux lits et le réaménagement d'anciens lits.
- Les charges du secteur de l'éducation sont passées de 30,2 milliards de dollars en 2019-2020 à 37,2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui équivaut à une hausse moyenne de 5,3 % par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
 - mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants;
 - modernisation du curriculum scolaire et financement supplémentaire pour les programmes-cadres de lecture et de mathématiques;
 - financement pour soutenir les hausses d'effectifs prévues et les engagements correspondant aux modalités des conventions collectives ratifiées.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire sont passées de 10,5 milliards de dollars en 2019-2020 à 13,2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente une hausse de 5,9 % en moyenne, par année. Cette hausse s'explique principalement par des dépenses plus élevées pour les collèges découlant de l'augmentation du nombre d'inscriptions et des coûts de fonctionnement. Cette augmentation correspond également à l'accroissement des dépenses consacrées aux subventions d'immobilisations pour aider les collèges et les universités à moderniser leurs installations en mettant à niveau la technologie, en soutenant les réparations essentielles et en améliorant l'efficacité énergétique.
- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux sont passées de 17,0 milliards de dollars en 2019-2020 à 19,5 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente une augmentation de 3,4 % en moyenne par année. Cette augmentation est le fait surtout de ce qui suit :
 - financement plus élevé de l'aide sociale pour répondre à la demande;
 - augmentation des allocations de base mensuelles accordées en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de la prestation mensuelle maximale du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave;
 - investissements pour répondre aux besoins des clients du Programme ontarien des services en matière d'autisme et de ceux du programme qui propose des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

- Les charges du secteur de la justice sont passées de 4,6 milliards de dollars en 2019-2020 à 6,0 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui équivaut à une hausse de 6,9 % en moyenne par année. Cette augmentation est principalement attribuable aux investissements suivants:
 - initiatives pour lutter contre le vol de voitures, renforcer le système de libération sous caution de la province et combattre la violence liée aux armes à feu et aux gangs;
 - soutien aux services essentiels dans les tribunaux, le système correctionnel, les corps de police, les services de coroner et de médecine légale;
 - mise en œuvre de la Stratégie d'accélération pour la justice et de l'Initiative des solutions numériques pour la justice pénale afin de mettre en place des moyens nouveaux et innovants pour fournir des services de justice à distance, en personne et en ligne.

- Les charges des autres programmes sont passées de 26,2 milliards de dollars en 2019-2020 à 33,8 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente une augmentation de 6,6 % en moyenne par année. Cette augmentation découle principalement de ce qui suit :
 - hausse des charges d'amortissement liée aux nouveaux biens en service dans les transports et aux investissements accrus dans les services de transport en commun et les opérations autoroutières;
 - investissements dans les programmes d'infrastructure tels que le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, le programme d'infrastructure cellulaire et à large bande et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada;
 - investissements stratégiques et aménagement de terrains à usage industriel, y compris dans le secteur ontarien de la construction automobile, et hausse des crédits d'impôt à l'investissement;
 - hausse des investissements pour soutenir l'embauche, la formation, le recyclage, le perfectionnement et l'amélioration des compétences des travailleurs par l'entremise du volet Formation du Fonds pour le développement des compétences;
 - investissements supplémentaires visant à appuyer les communautés et les entreprises francophones par l'entremise d'initiatives telles que le Programme d'appui à la francophonie ontarienne et la Stratégie de développement économique francophone.

Intérêt sur la dette

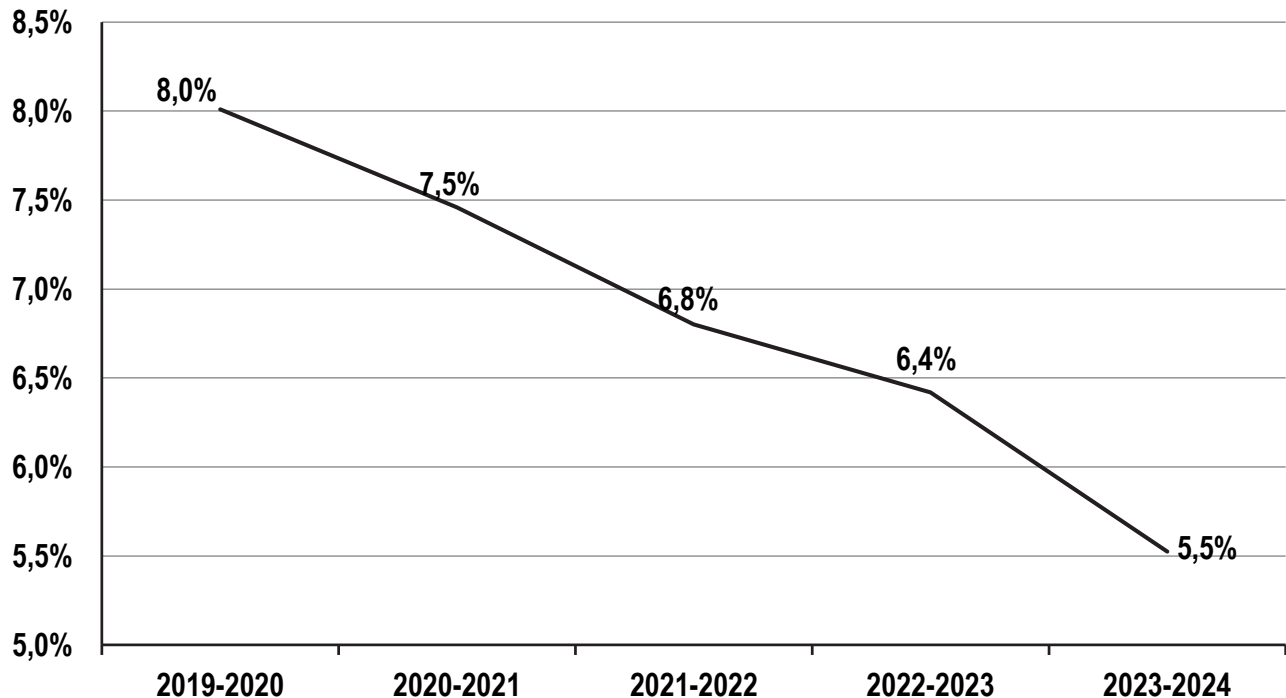
Les charges de l'intérêt sur la dette ont diminué, passant de 12,4 milliards de dollars en 2022-2023 à 11,4 milliards de dollars en 2023-2024 grâce à une hausse des revenus d'intérêts et de placement et à une meilleure capitalisation de l'intérêt provenant des entités consolidées.

Les charges de l'intérêt sur la dette ont été inférieures de 2,7 milliards de dollars en 2023-2024 à ce qui avait été prévu dans le budget de 2023, en raison des taux d'intérêt moins élevés que prévu, d'une capitalisation plus importante de l'intérêt provenant des entités consolidées et d'une augmentation des revenus d'intérêts et de placement provenant du secteur parapublic.

Le graphique 6 montre que le ratio de l'intérêt sur la dette par rapport au total des revenus a diminué pour l'Ontario au cours de la période allant de 2019-2020 à 2023-2024, étant passé d'un sommet de 8,0 % en 2019-2020 à son niveau actuel de 5,5 %. La baisse de 6,4 % en 2022-2023 à 5,5 % en 2023-2024 est attribuable au taux de croissance des revenus totaux de l'Ontario qui est plus élevé comparativement au taux de variation des charges liées à l'intérêt sur la dette de la province.

Intérêt sur la dette-total des revenus — tendance sur cinq ans

Graphique 6



Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

Actif financier (en milliards de dollars)		Tableau 4			
	Chiffres réels de 2023-2024	% du total	Chiffres réels retraités ¹ de 2022-2023	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41,5	28,8 %	39,9	29,8 %	1,6
Placements de portefeuille	25,9	18,0 %	34,0	25,4 %	(8,1)
Débiteurs	26,1	18,1 %	12,3	9,2 %	13,8
Prêts en cours	11,9	8,3 %	11,9	8,9 %	–
Actifs dérivés	4,5	3,1 %	4,6	3,4 %	(0,1)
Autres actifs	1,1	0,8 %	1,3	1,0 %	(0,2)
Participations dans des entreprises publiques	33,2	23,0 %	30,0	22,4 %	3,2
Total de l'actif financier	144,1	100,0 %	133,9	100,0 %	10,2

¹ Les chiffres comparatifs relatifs aux chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que celle utilisée pour la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2022-2023 sont aussi retraités pour tenir compte de l'adoption du chapitre SP 3400, Revenus, des NCSP. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements de portefeuille dont dispose le gouvernement pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres actifs, y compris les actifs dérivés et les participations dans des entreprises publiques.

Le total de l'actif financier a augmenté de 10,2 milliards de dollars en 2023-2024 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir le tableau 4) :

- augmentation des débiteurs de 13,8 milliards de dollars, en raison surtout de l'augmentation des créances provenant de l'impôt des sociétés, de l'impôt sur le revenu des particuliers, d'autres impôts et taxes, de transferts du gouvernement du Canada, de l'émission de dettes et de la vente d'obligations;
- augmentation des participations dans des entreprises publiques de 3,2 milliards de dollars, en raison surtout d'actifs nets plus élevés provenant d'OPG, d'HOL, de la LCBO et d'OLG.

Ces augmentations en 2023-2024 ont été en partie contrebalancées par ce qui suit :

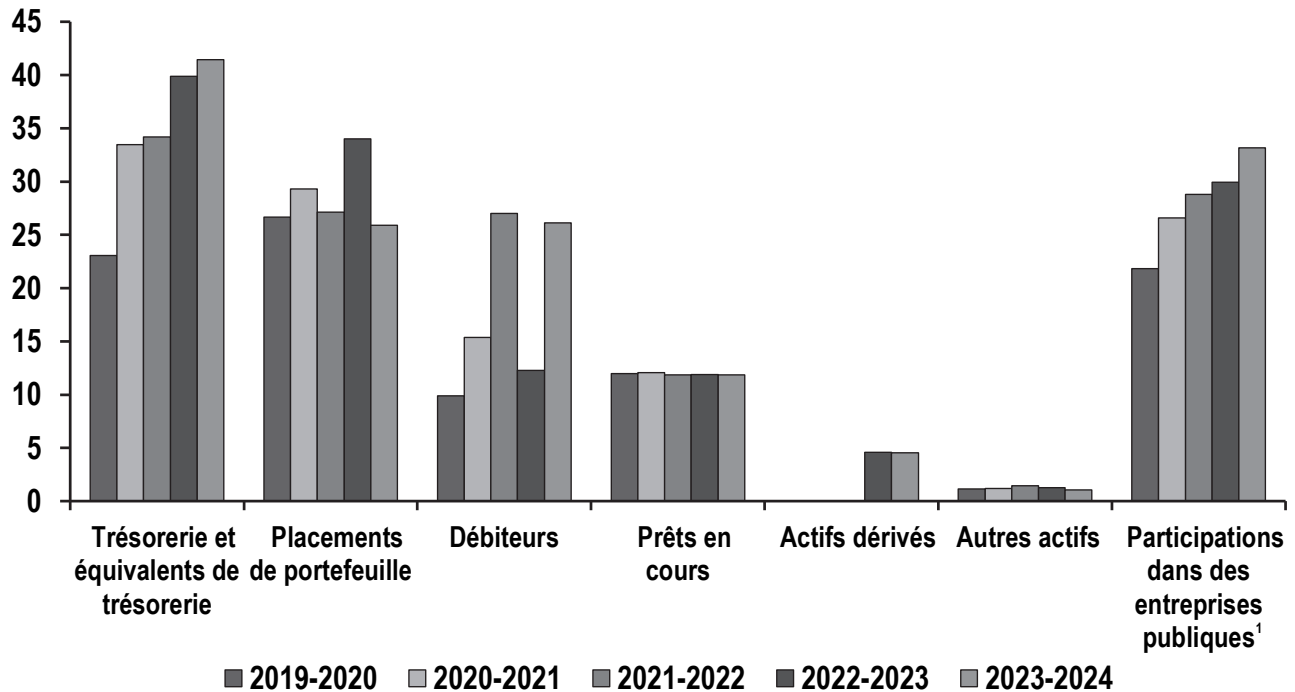
- baisse de 8,1 milliards de dollars des placements de portefeuille en raison principalement du fait qu'il n'y a eu aucune activité de pré-emprunt liée à la dette en 2023-2024.

Le graphique 7 illustre les tendances récentes de l'actif financier du gouvernement.

Actifs financiers – comparaison sur cinq ans

Graphique 7

En milliards de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Jeux en ligne Ontario et Société ontarienne de vente du cannabis).

La valeur des actifs financiers, dont la trésorerie, les débiteurs et les placements de portefeuille, tend à varier davantage étant donné que les actifs d'une année à l'autre sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice et fonction, par exemple, des emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Après une augmentation importante des participations totales nettes dans les entreprises publiques en 2020-2021, le total des participations a affiché de moins fortes hausses en 2021-2022 et en 2022-2023, puis à nouveau une augmentation plus importante en 2023-2024. L'augmentation nette s'explique principalement par une hausse de l'actif net dans les entreprises publiques, dont les bénéfices liés à l'Ontario Nuclear Funds Agreement pour la gestion des déchets de combustion et au déclassement des centrales nucléaires, et par les revenus nets tirés d'OPG en 2023-2024.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux que la province possède directement, comme les routes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges, des sociétés d'aide à l'enfance et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de l'Ontario en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 161,6 milliards de dollars en 2023-2024, soit une augmentation de 11,1 milliards de dollars, ou 7,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Ensemble, les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 73,3 milliards de dollars. Le total figurant dans le bilan comporte aussi des biens en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats public-privé, en vertu duquel le secteur privé finance les biens durant la construction. L'incidence du modèle des partenariats public-privé sur le passif du bilan est abordée dans la section « Autre financement à long terme ».

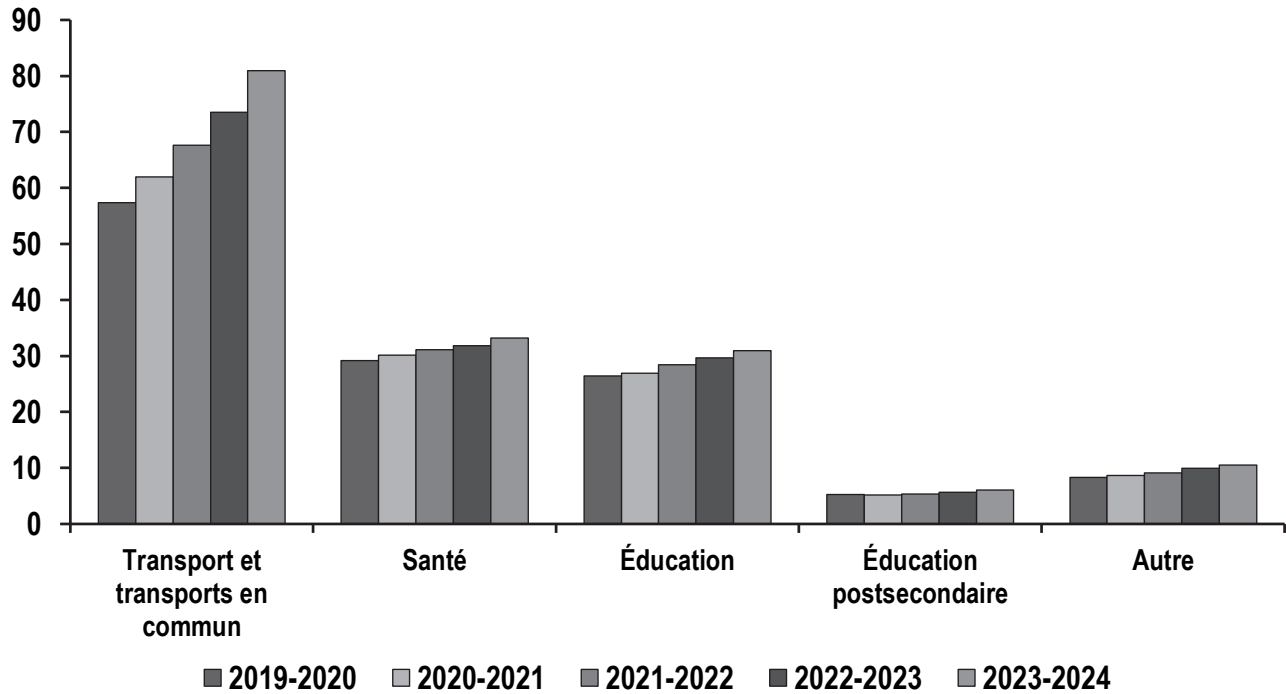
La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 6,3 % par année au cours de la période allant de 2019-2020 à 2023-2024. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles et aux infrastructures de transport, dont les routes et les ponts provinciaux, ainsi qu'au réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme du gouvernement.

Le graphique 8 illustre les tendances récentes de la valeur comptable des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur cinq ans

Graphique 8

En milliards de dollars



Dépenses liées à l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de l'Ontario en 2023-2024 ont été de 23,6 milliards de dollars (voir le tableau 5). Cela inclut 19,1 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles, et 4,5 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure.

Les dépenses totales dans l'infrastructure en 2023-2024 sont de 4,4 milliards de dollars supérieures à celles de l'exercice précédent, une hausse des charges ayant été constatée dans tous les secteurs. La hausse des investissements concerne les routes, les transports en commun, les hôpitaux, les écoles et la réparation des actifs provinciaux existants. L'augmentation comprend également un rajustement comptable ponctuel de 0,6 milliard de dollars pour les sites contaminés.

Le total a été supérieur aux 23,5 milliards de dollars établis dans le budget de 2023, principalement à cause des augmentations dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'éducation postsecondaire et du transport. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par le report de dépenses d'immobilisations dans d'autres secteurs, attribuable à la révision des calendriers de projets de construction.

Dépenses d'infrastructure, 2023-2024 (en milliards de dollars)				Tableau 5	
Secteur	Investissement dans les immobilisations ¹	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure	Budget de 2023 Total des dépenses liées à l'infrastructure	
Transport et transports en commun	10,2	1,3	11,5	10,9	
Santé	3,6	0,5	4,1	3,9	
Éducation	3,2	0,1	3,3	3,0	
Éducation postsecondaire	0,8	0,2	1,0	0,8	
Autres secteurs ³	1,2	2,4	3,6	4,8	
Totaux^{4,5}	19,1	4,5	23,6	23,5	

¹ Englobe des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.
² Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.
³ Comprennent les secteurs des services sociaux et de la justice, Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles, et les industries de la culture et du tourisme.
⁴ Comprennent les contributions d'autres partenaires, qui désignent les investissements de tierces parties principalement dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges, les conseils scolaires et les sociétés d'aide à l'enfance.
⁵ Comprennent les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure provinciale.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de l'Ontario est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Voir le tableau 6.

Passif (en milliards de dollars)	Tableau 6				
	Chiffres réels de 2023-2024	% du total	Chiffres réels retraités de 2022-2023 ¹	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Créditeurs et charges à payer	48,9	8,9 %	46,1	8,6 %	2,8
Dette	437,6	79,3 %	421,8	79,0 %	15,8
Autre financement à long terme	18,0	3,3 %	17,8	3,3 %	0,2
Revenus et apports en capital reportés	17,4	3,2 %	17,2	3,2 %	0,2
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	13,8	2,5 %	14,1	2,6 %	(0,3)
Passifs dérivés	6,9	1,3 %	7,7	1,4 %	(0,8)
Autres passifs	9,4	1,7 %	8,9	1,7 %	0,5
Total du passif	552,0	100 %	533,6	100 %	18,4

¹ Les résultats réels pour 2022-2023 sont retraités pour tenir compte de l'adoption des chapitres SP 3610, Partenariats public-privé (PPP) et SP 3400, Revenus, des NCSP. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette constitue la plus grande partie du passif. Entre 2022-2023 et 2023-2024, la dette a augmenté de 15,8 milliards de dollars pour atteindre 437,6 milliards de dollars à la fin de l'exercice, en vue principalement de financer le déficit d'exploitation, les changements dans les avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor, des investissements dans l'infrastructure, ainsi que de répondre aux besoins en trésorerie pour le fonctionnement.

Le tableau 7 résume le financement du gouvernement en 2023-2024.

Utilisation des nouveaux fonds par l'Ontario, 2023-2024 (en milliards de dollars)	Tableau 7
Déficit de fonctionnement et autres opérations ¹	4,2
Investissement dans les immobilisations appartenant au gouvernement et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance ²	17,5
Diminution de la trésorerie et des placements du gouvernement financés par des avoirs liquides ³	(6,5)
	15,2
Diminution d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats public-privé (PPP) ⁴	0,7
Nouveau financement net	15,8

¹ Diminution de la trésorerie découlant d'une baisse nette de 3,6 milliards de dollars des variations de l'actif et du passif et d'un déficit de fonctionnement de 0,6 milliard de dollars. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

² Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 17,8 milliards de dollars moins le produit de 0,3 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

³ Diminution de la trésorerie due à des retraits de placements supérieurs aux achats de 8,1 milliards de dollars et à l'accumulation de la réserve de trésorerie de 1,6 milliard de dollars.

⁴ Y compris une diminution nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). Voir la note 4 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 42,6 milliards de dollars en 2023-2024, comparativement aux 32,2 milliards de dollars empruntés en 2022-2023.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe les obligations pour financer la construction de biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de partenariats public-privé, et la dette totale du secteur parapublic. Tous les biens appartenant au gouvernement de l'Ontario et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement, font partie du bilan de l'Ontario pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles.

Autres types de passifs

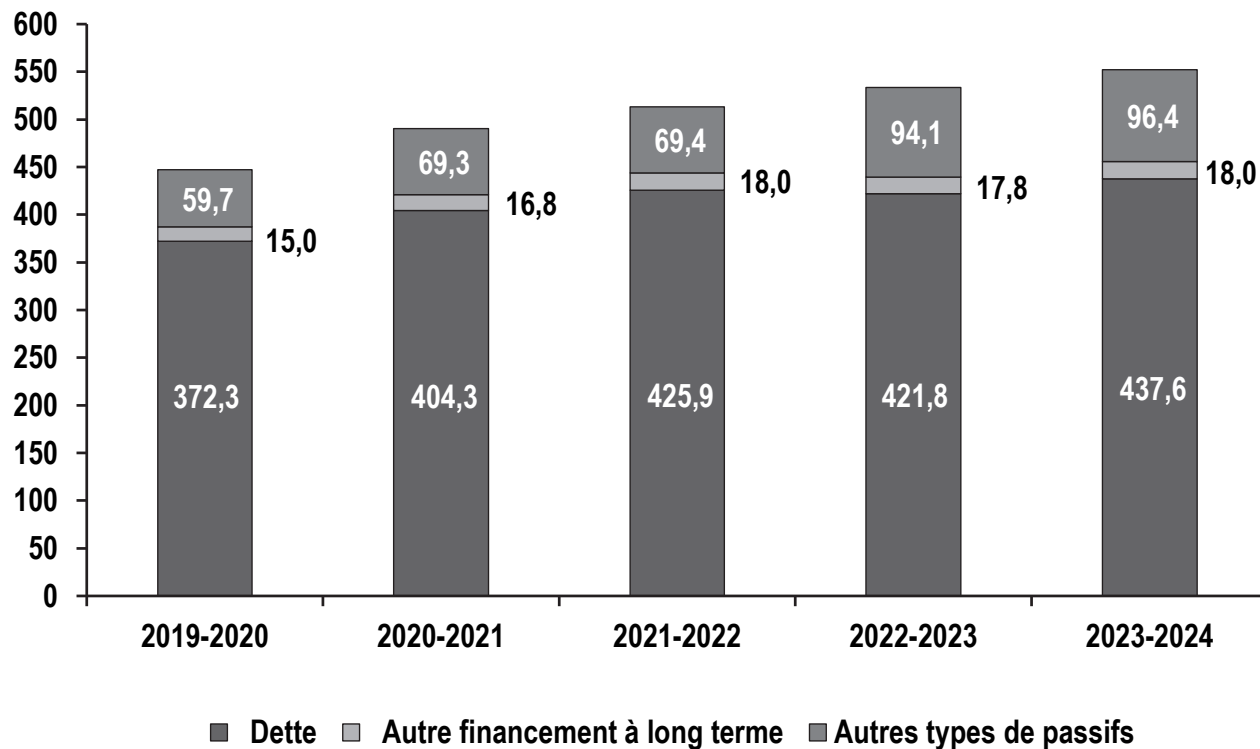
Les autres types de passifs englobent les créiteurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été utilisés et qui représentent des revenus reportés, les passifs dérivés et d'autres passifs.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de l'Ontario. Cette tendance au cours de la période allant de 2019-2020 à 2023-2024 montre que la dette publique a augmenté, en raison surtout du financement des investissements dans les immobilisations et des déficits annuels. Les autres types de passifs, dont les créiteurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passifs – tendance sur cinq ans

Graphique 9

En milliards de dollars



Risques et gestion des risques

L'information et les résultats financiers de l'Ontario sont assujettis à différents risques et incertitudes sur lesquels le gouvernement provincial n'a que peu ou pas de contrôle.

Les revenus fiscaux de l'Ontario sont en majorité administrés et perçus par le gouvernement fédéral en vertu de divers accords de perception fiscale. Le détail des cotisations réelles établies par l'Agence du revenu du Canada pour l'année d'imposition en cours et les années précédentes est communiqué au ministère des Finances de l'Ontario bien après la fin de l'année d'imposition. Si le gouvernement fédéral ne lui fournit pas ces informations, le ministère des Finances se fonde sur des modèles économiques pour établir les prévisions concernant les impôts relevant de l'administration fédérale. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé en vue de formuler des hypothèses aux fins de planification pour le gouvernement. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé. Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province.

Le gouvernement surveille constamment les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 80 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario cherche sans cesse des façons d'améliorer ses méthodes de prévision et de surveillance des rentrées d'impôt.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Comme ces éléments représentent une plus petite part du total des revenus, comparativement aux sources de revenus plus importantes, telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement plus faibles pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Ainsi, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis aux changements apportés aux politiques fédérales tandis que les bénéfices nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

En outre, compte tenu du rythme actuel des changements ainsi que de la nature interdépendante de l'environnement externe et des risques émergents, la province doit tenir compte des risques et des débouchés potentiels lorsqu'il établit ses priorités. Des éléments tels que l'intelligence artificielle, la stabilité géopolitique, la cybersécurité, l'infrastructure, le développement durable, les défis de la chaîne d'approvisionnement et l'évolution de la main-d'œuvre créent un environnement dynamique qui peut comporter des risques ou aggraver des risques existants pour le gouvernement et nécessite des réponses ciblées et des mesures d'atténuation afin de soutenir la capacité du gouvernement à donner suite à ses priorités.

Pour relever ces défis, des investissements cruciaux et des dépenses supplémentaires ont permis de fournir des services et d'exécuter des programmes. Il s'agissait notamment d'élaborer des politiques adaptées et d'améliorer les programmes existants dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la justice, ainsi que de continuer à mettre l'accent sur la modernisation des services gouvernementaux afin de soutenir le développement économique, de permettre le passage au numérique et de répondre aux principaux besoins en matière d'infrastructure.

Les autres outils de gestion des risques employés par le gouvernement comprennent les fonds de prévoyance pour s'attaquer aux risques qui s'étaient matérialisés. Dans le budget de 2023, le gouvernement a engagé un total de 4,0 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars au titre du fonctionnement et 0,1 milliard de dollars au titre des immobilisations) pour le fonds de prévoyance standard. Le fonds de prévoyance standard a été utilisé pour soutenir différentes initiatives, telles que les suivantes :

- prise en compte des exigences plus élevées en matière de rémunération pour la fonction publique et le secteur parapublic de l'Ontario;
- soutien et expansion du secteur des soins à domicile et en milieu communautaire;
- soutien aux municipalités au moyen de nouveaux accords visant à financer les routes municipales et les réseaux de transport en commun, ainsi que des programmes de refuges et d'aide aux sans-abris;
- gestion des situations d'urgence, y compris les incendies de forêt, pour assurer la santé et la sécurité de la population et des lieux de l'Ontario;
- soutien au secteur de la santé pour une utilisation accrue des programmes de médicaments de l'Ontario et des services de traitement du cancer.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers du gouvernement. Le budget de 2023 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2023-2024. Exclusion faite de cette réserve, le déficit prévu pour 2023-2024 dans le budget de 2023 se chiffrait à 0,3 milliard de dollars.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation, sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques du gouvernement qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public formulés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) peuvent avoir une incidence sur les budgets, les estimations et les résultats de l'Ontario. Au cours de l'exercice, l'adoption de nouvelles normes comptables, les chapitres SP 3400, Revenus, et SP 3160, Partenariats public-privé, a eu un impact sur les Comptes publics. Des informations sur l'incidence de l'adoption des nouvelles normes comptables figurent à la note 1(f) des états financiers consolidés. Le Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor, surveille activement les changements proposés et fait part de ses observations aux autorités chargées d'établir les normes afin que celles-ci favorisent la prise de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, à la transparence et à la responsabilité en matière de rapports financiers.

Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de l'Ontario. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs montrent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances du gouvernement de l'Ontario. Les ratios et le niveau de chacun au cours des cinq derniers exercices sont décrits au tableau 8.

Ratios financiers clés		Tableau 8				
Pour l'exercice clos le 31 mars		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Viabilité	Dette nette-PIB (%)	39,5 %	42,6 %	39,9 %	38,1 %	37,3 %
	Dette nette-total des revenus (%)	225,6 %	225,8 %	206,8 %	207,3 %	198,1 %
	Dette nette par habitant (\$)	24 180 \$	25 234 \$	25 794 \$	26 443 \$	26 138 \$
Souplesse	Intérêt sur la dette-total des revenus (%)	8,0 %	7,5 %	6,8 %	6,4 %	5,5 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	14,6 %	15,1 %	16,2 %	15,5 %	14,2 %
	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	16,3 %	20,6 %	16,5 %	16,2 %	16,7 %
Vulnérabilité	Dette en devises par rapport à la dette totale (%)	16,1 %	15,8 %	16,1 %	14,0 %	12,9 %
	Dette en devises non couverte (%)	0,2 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %

Nota :

1) Depuis 2019-2020, l'Ontario présente la dette publique déduction faite de tout placement dans ses propres obligations et bons du Trésor.

2) Les prévisions des ratios de la dette nette et des ratios connexes dans le budget annuel sont fondées sur un calcul qui tient compte de la réserve.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les Comptes économiques de l'Ontario du premier trimestre de 2023 publiés par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques proviennent de Statistique Canada.

Mesures de la viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de l'Ontario indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB du gouvernement était de 37,3 % à la fin de l'exercice 2023-2024, ce qui est inférieur au ratio de 37,8 % prévu dans le budget de 2023. Comme le montre le tableau 8, ce ratio a diminué de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement parce que la dette nette a augmenté moins vite que le PIB. Le ratio dette nette-total des revenus est une autre importante mesure de la viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Un ratio dette nette-total des revenus moindre indique généralement une viabilité accrue. Ce ratio était de 198,1 % à la fin de l'exercice 2023-2024, ce qui est inférieur aux 198,9 % prévus dans le budget de 2023. Le ratio a diminué de 9,2 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable au fait que les revenus ont augmenté plus vite que la dette nette.

Mesures de la souplesse

Le ratio intérêts sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les intérêts sur la dette et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique généralement qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,0 % en 2019-2020 au niveau actuel de 5,5 %. Malgré les hausses des taux d'intérêt à l'exercice précédent, la stratégie du gouvernement visant à prolonger les modalités d'échéance de son programme d'emprunt et à profiter sur une plus longue période de taux d'intérêt qui demeuraient historiquement bas, a également contribué à la baisse des frais d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée d'environ huit ans en 2009-2010 à environ 15 ans en 2023-2024.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement tire parti des fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd peut rendre une collectivité publique moins compétitive. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. En 2020-2021 et en 2021-2022, tous les paliers de gouvernement ont fourni un soutien financier aux particuliers et aux entreprises en guise de riposte à la COVID-19, ce qui a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Comme ce soutien ne contribue pas directement à augmenter le PIB, il a contribué à la hausse du ratio.

Mesures de la vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus, indiquent la mesure dans laquelle l'Ontario dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio plus élevé peut supposer qu'un gouvernement provincial dépend plus des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts, et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations des revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario qui provient des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) est de 16,7 % en 2023-2024, proche du niveau atteint en 2019-2020.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de la vulnérabilité associée aux fluctuations des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et sa base de financement. Cela permet aussi au gouvernement de maintenir un accès adéquat à du capital étranger si les conditions du marché canadien deviennent moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en devises à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, le gouvernement limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition, qui était de 0,2 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2019-2020, est passée à 0,1 % en 2020-2021 et demeure inchangée en 2023-2024.

Gestion financière

Utilisation des deniers publics

Pour soutenir la croissance économique à long terme et la viabilité des finances publiques, le gouvernement demeure résolu à assurer la bonne gestion de l'argent des contribuables. À cet égard, le gouvernement privilégie la prise de décision fondée sur des données probantes et la mesure du rendement afin de cerner les possibilités de modernisation et d'amélioration. Cette approche soutient la conception et la mise en œuvre de programmes et de services visant à améliorer les résultats et l'efficacité tout en assurant la viabilité financière.

Le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR) appuie dans une large mesure les efforts du gouvernement visant à assurer l'efficacité et l'efficience des opérations ainsi qu'une gérance judicieuse des fonds publics grâce à des pratiques adéquates de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne. Il contribue à l'amélioration de la gouvernance en fournissant des informations et une orientation pour assurer l'alignement continu des services d'audit interne sur les risques émergents et les priorités du gouvernement, en fonction des conseils stratégiques indépendants que lui fournit son comité consultatif, le Comité de vérification interne de l'Ontario (CVIO).

Activités non financières

La présente section porte sur les résultats non financiers clés des principaux secteurs. Elle a pour objet de présenter les points saillants des dépenses du gouvernement et des activités connexes dans ces secteurs.

Secteur de la santé

La province offre des soins interconnectés et commodes qui sont axés sur les bons soins au bon endroit; un accès plus rapide aux soins; une meilleure qualité des soins de longue durée et l'embauche de davantage de travailleurs de la santé. L'objectif est de rendre les soins de santé et les soins de longue durée plus commodes en permettant aux gens d'accéder à des soins de qualité, plus près de chez eux.

Les résultats déclarés en 2023-2024 englobent notamment les suivants :

- Investissement dans 29 équipes de renouvellement des soins primaires, nouvelles ou élargies, afin de réduire les obstacles auxquels se heurtent les communautés mal desservies et de faciliter l'accès aux soins primaires, en particulier pour les populations marginalisées ou vulnérables.
- Soutien toujours fourni à plus de 16 000 travailleurs de la santé par l'intermédiaire du Programme de mentorat clinique, afin que les infirmières et infirmiers nouvellement diplômés, ceux qui ont suivi une formation à l'étranger et ceux qui souhaitent se perfectionner disposent du soutien nécessaire pour s'orienter en toute confiance vers la profession et s'épanouir dans celle-ci.
- Soutien apporté à plus de 1 000 préposés aux services de soutien à la personne et infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés, par l'entremise de l'initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers.
- Possibilité pour les travailleurs de la santé ayant déjà l'autorisation d'exercer dans une autre province ou un autre territoire canadien de commencer à travailler immédiatement en Ontario.
- Amélioration des soins dispensés dans les services des urgences en offrant une formation plus approfondie à plus de 400 infirmières et infirmiers travaillant dans des hôpitaux de petite taille, ruraux et nordiques.
- Amélioration des soins de santé dans le Nord de l'Ontario grâce au soutien accru en matière de déplacement et d'hébergement offert aux médecins résidents affectés dans cette région.
- Ajout de plus de 300 places dans les programmes de soins ambulanciers dans les collèges provinciaux de l'Ontario, afin d'offrir davantage de possibilités aux étudiantes et étudiants qui veulent devenir ambulanciers paramédicaux.

- Élargissement du rôle des infirmières et infirmiers autorisés pour qu'ils puissent prescrire des médicaments dans des cas tels que la contraception, la vaccination, le sevrage tabagique et le traitement topique des plaies, et ce, dans divers cadres proches du domicile.
- Expansion du programme des affections courantes afin de permettre aux pharmaciens et pharmaciennes de prescrire des médicaments pour six affections courantes supplémentaires.
- Possibilité de soumettre en ligne les demandes et les reçus pour le Programme de médicaments de l'Ontario.
- Annonce de l'abaissement de 50 à 40 ans de l'âge d'admissibilité aux services publics de mammographie dans le cadre du Programme ontarien de dépistage du cancer du sein (PODCS).
- Ajout de quatre nouvelles équipes Santé Ontario pour relier les gens aux soins dans les districts de West Parry Sound, Cochrane et Timiskaming, ainsi que dans le Grand Sudbury et Sudbury Est, Espanola, Manitoulin, Elliot Lake et les régions avoisinantes, ce qui porte le nombre total d'équipes Santé Ontario à 58.
- Ouverture de huit Carrefours bien-être pour les jeunes dans toute la province afin de mettre les jeunes en contact avec du soutien et des services en matière de toxicomanie et d'autres problèmes de santé mentale. Accélération de la portée du Programme ontarien de psychothérapie structurée par l'intermédiaire de 10 organisations dirigées par un réseau et disposant de plus de 100 points de service en Ontario, afin d'offrir davantage de services de santé mentale dans toutes les régions de la province.
- Négociation de nouveaux contrats avec les fournisseurs d'oxygène à domicile afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement dans l'ensemble de la province.
- Mise à disposition de vaccins contre la grippe et de vaccins contre le virus de la COVID-19 gratuits et financés par les deniers publics dans les pharmacies locales, les bureaux de santé publique et chez les fournisseurs de soins de santé primaires, et introduction du premier programme de vaccination contre le virus respiratoire syncytial (VRS) financé par les deniers publics pour les personnes âgées à haut risque et dans certains lieux de soins collectifs.
- Investissements dans les hôpitaux et les établissements de soins de santé locaux afin de faciliter et d'accélérer les soins à proximité du domicile, y compris un nouveau laboratoire de cathétérisme cardiaque à l'hôpital général St. Mary à Kitchener et une nouvelle unité de soins actifs pour les patients hospitalisés au Centre de soins de santé mentale Waypoint à Penetanguishene.
- Lancement des travaux de construction de 60 foyers de soins de longue durée et de l'aménagement d'environ 5 900 nouveaux lits, tout en réaménageant et en modernisant plus de 4 000 lits supplémentaires pour un total d'environ 9 900 lits de soins de longue durée.

- Fin des travaux de construction et ouverture de 10 foyers de soins de longue durée, ce qui représente environ 970 nouveaux lits et plus de 920 lits modernisés ou réaménagés pour un total approximatif de 1 890 lits dans le secteur des soins de longue durée.
- Mise en œuvre du Programme pilote d'accélération de la construction pour pallier les problèmes de capacité dans les zones urbaines, en construisant quatre nouveaux foyers de soins de longue durée sur des terrains appartenant à des hôpitaux, ce qui contribue à répondre aux besoins urgents de davantage de foyers de soins de longue durée à Mississauga, Ajax et Toronto.
- Lancement du Fonds pour l'équipement et la formation afin d'aider les foyers de soins de longue durée à acheter du matériel de diagnostic et à mieux former le personnel à l'évaluation, à la gestion et au traitement des affections des résidents qui conduisent le plus souvent à des visites évitables dans les services d'urgence.
- Mesures d'incitation à la formation et au recrutement ayant permis à plus de 900 personnes d'entamer une carrière de préposé aux services de soutien à la personne dans les foyers de soins de longue durée et dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire.

Secteur de l'éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario à réussir, et à faire en sorte que les jeunes puissent acquérir les compétences recherchées sur le marché du travail qui leur permettront d'obtenir de bons emplois bien rémunérés. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que l'Ontario conserve un système d'éducation de premier ordre, tant en anglais qu'en français, qui met l'accent sur les compétences fondamentales importantes telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Les résultats déclarés en 2023-2024 englobent les suivants :

- Poursuite des travaux visant à moderniser le curriculum pour veiller à ce que les élèves aient les compétences fondamentales en lecture, en écriture, en mathématiques et en STIM pour mieux les préparer aux emplois de demain. Cela comprend :
 - révision du curriculum existant de l'Ontario, y compris le programme-cadre langue/français du palier élémentaire et les nouveaux cours English/français de 9e année, pour une mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2023-24;
 - révision du programme-cadre d'études sociales du palier élémentaire pour une mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2023-2024 et introduction d'un apprentissage obligatoire élargi sur l'Holocauste, l'Holodomor et l'histoire des Noirs dans le cours d'histoire obligatoire de 10e année ainsi que d'un nouvel apprentissage obligatoire sur l'histoire des Noirs dans le cours d'histoire de 7e et 8e année pour l'année scolaire 2025-2026;
 - lancement de modules obligatoires de littératie en santé mentale pour les élèves de 7e et 8e année à partir de l'année scolaire 2023-2024 afin de les aider à gérer le stress, à prendre soin de leur santé mentale et à savoir quand et comment obtenir du soutien;

- mise en œuvre d'un nouveau cours d'informatique en 10e année à partir de l'année scolaire 2023-2024, afin d'aider les élèves à établir des liens entre les technologies numériques et différentes industries et professions;
 - lancement de nouveaux modules d'apprentissage de la littératie financière pour les élèves de 9e et 10e année afin de renforcer les compétences des élèves en la matière;
 - poursuite des investissements dans des mesures de soutien ciblées en classe et à la maison afin d'aider les élèves à acquérir les compétences et les connaissances en mathématiques, lecture et écriture dont ils ont besoin pour réussir.
- Adoption du projet de loi 98 - *Loi de 2023 sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* qui a permis d'apporter un certain nombre d'améliorations au système d'éducation public de l'Ontario, notamment de nouveaux moyens de mesurer et de suivre le rendement des élèves, de construire des écoles plus rapidement et d'améliorer la transparence à l'égard des parents.
 - Amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants; il y a maintenant 505 055 places dans les services de garde agréés pour les enfants de zéro à 12 ans, ce qui représente une augmentation de 6,8 % depuis le 31 mars 2022.
 - Réduction des frais moyens de garde d'enfants, de 50 % en moyenne par rapport aux niveaux de 2020, grâce à la mise en œuvre continue du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ce qui permet aux parents d'économiser environ 6 500 dollars par enfant admissible en moyenne pour une année complète.
 - Soutien au recrutement et au maintien en poste de professionnels qualifiés travaillant dans des services de garde d'enfants agréés par l'annonce, en novembre 2023, de la Stratégie pour la main-d'œuvre du secteur de la garde d'enfants.
 - Négociation fructueuse d'ententes en 2023-2024 avec tous les syndicats d'enseignants, évitant ainsi les grèves ou la suppression de services.
 - Mobilisation de partenaires autochtones à l'automne 2023 et de parties prenantes du secteur de l'éducation pour discuter des principales priorités en matière d'éducation pour les élèves des Premières Nations, métis, inuits et les élèves autochtones des zones urbaines de l'Ontario.
 - Investissement doublé pour les immobilisations prioritaires, soit un total de 1,3 milliard de dollars en 2023-2024, pour permettre de commencer à construire plus d'écoles plus rapidement.

Secteur de l'éducation postsecondaire

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario dote les étudiantes et étudiants et les chercheurs d'emplois d'une éducation et de compétences de haut niveau leur ouvrant des portes sur de bons emplois, et il fournit aux entreprises de la province la main-d'œuvre qualifiée et les talents nécessaires à leur réussite et à leur prospérité. Le système d'éducation postsecondaire est un élément essentiel du tissu social et économique de la province, qui contribue à rendre les collectivités plus fortes et plus saines.

Les résultats déclarés en 2023-2024 englobent les suivants :

- Taux de diplomation postsecondaire de 75 % en 2023-2024, en hausse par rapport au taux de 74 % enregistré en 2022-2023.
- Soutien financier fourni à environ 440 000 étudiantes et étudiants à temps plein durant l'exercice 2023-2024 dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.
- Soutien à 3 800 étudiantes et étudiants dans le cadre de la subvention ontarienne Apprendre et rester, avec plus de 30 millions de dollars de subventions accordées, dépassant ainsi l'objectif initial de 2 500 bénéficiaires.
- Soutien à 307 projets de recherche pour favoriser l'innovation dans les instituts et organismes de recherche de premier ordre dans la province, dont les collèges, les universités et les hôpitaux de recherche, grâce au Fonds pour la recherche en Ontario et au Programme de bourses de nouveaux chercheurs.
- Soutien à la formation d'un plus grand nombre de médecins par l'ajout de 260 postes pour les étudiants de premier cycle et de 449 postes pour les étudiants des cycles supérieurs dans les facultés de médecine au cours des cinq prochaines années.
- Poursuite du soutien à la formation en soins infirmiers en ajoutant jusqu'à 3 000 places supplémentaires dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières à partir de l'automne 2023.
- Soutien à la commercialisation par l'intermédiaire de Propriété intellectuelle Ontario, qui a accueilli 229 nouveaux clients, pour un total de 269 clients.
- Soutien fourni à environ 6 500 stages de recherche de haute qualité par l'intermédiaire de Mitacs, une organisation qui établit des partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement supérieur et l'industrie, grâce à une enveloppe de 32,4 millions de dollars sur trois ans.
- Soutien à l'apprentissage des STIM avec un investissement de 100 millions de dollars en 2023-2024 pour les coûts des programmes dans les collèges et universités financés par les deniers publics.

Secteur des services à l'enfance et des services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires œuvre à l'amélioration des résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes qui ont besoin d'aide, et mène des initiatives qui accroissent les possibilités sociales et économiques offertes aux femmes dans l'ensemble de l'Ontario. En aidant les personnes à franchir les étapes clés de la vie, le Ministère contribue à bâtir un Ontario où les enfants, les jeunes, les femmes et les familles se sentent en sécurité, soutenus et bien préparés à la réussite.

Les résultats déclarés en 2023-2024 englobent les suivants :

- Soutien aux personnes handicapées pour les aider à faire face à la hausse du coût de la vie en augmentant de près de 12 %, depuis septembre 2022, le total des prestations d'aide sociale de l'Ontario au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.
- Poursuite du soutien à l'inscription des enfants dans les services cliniques de base en investissant dans le Programme ontarien des services en matière d'autisme et en fournissant à des milliers d'enfants un soutien scolaire lorsqu'ils entrent pour la première fois à l'école maternelle ou en première année.
- Lancement de « Ontario-STANDS : Solidarité dès maintenant contre la violence sexiste, par des actions décisives, de la prévention, de l'autonomisation et du soutien », un plan d'action quadriennal pangouvernemental visant à mieux contrer la violence sexiste, à créer des communautés plus sûres et plus saines, à favoriser le bien-être des femmes et à leur ouvrir des perspectives économiques.
- Adoption de mesures supplémentaires pour mettre fin à la violence fondée sur le genre et soutenir les victimes en signant un accord bilatéral de quatre ans entre le Canada et l'Ontario qui a pour objet de mettre en œuvre le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre.
- Lancement d'un appel à candidatures pour aider les femmes à faible revenu à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver un emploi ou créer une entreprise dans des secteurs où la demande est forte.
- Aide aux femmes en butte à des obstacles sociaux et économiques pour qu'elles puissent bénéficier d'un soutien et acquérir les compétences dont elles ont besoin pour gagner en sécurité financière et en autonomie, grâce à la mise en place du programme Investir dans l'avenir des femmes dans 10 nouveaux lieux.
- Lancement du programme « À vos marques, prêts, partez » pour permettre aux jeunes du système de protection de l'enfance, âgés de 18 à 23 ans, de bénéficier des services et du soutien dont ils ont besoin pour se préparer et réussir après avoir quitté le système.

- Fourniture de repas et de collations sains aux enfants et aux jeunes d'âge scolaire tout au long de l'année scolaire en s'associant à des organismes communautaires pour lancer la campagne « Élèves en santé, avenir meilleur pour l'Ontario » dans le cadre des initiatives Programme d'alimentation saine pour les élèves et Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations.

Secteur de la justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, les poursuites relatives à des infractions, ainsi que la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, en plus d'administrer les systèmes de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller à ce que les communautés diversifiées de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats déclarés en 2023-2024 englobent les suivants :

- Continuation du plus important projet de renouvellement du secteur de la justice jamais entrepris en Ontario, conçu pour multiplier les services en ligne dans l'ensemble de la province, y compris dans les collectivités rurales, nordiques et des Premières Nations. Ce projet comprenait les initiatives suivantes :
 - élargissement de l'accès aux audiences vidéo et audio à toutes les régions, en permettant à 124 salles d'audience de l'Ontario de tenir des audiences hybrides, en mettant à disposition 48 unités satellites pour assurer des procédures judiciaires virtuelles dans 27 communautés des Premières Nations accessibles par avion dans le Nord de l'Ontario, et en fournissant un accès à Internet à haute vitesse et des systèmes de vidéoconférence;
 - élargissement du service d'archivage électronique à plus de 800 types de documents civils, familiaux, de faillite, de la Cour divisionnaire et de la Cour des petites créances;
 - création d'une plateforme en ligne unique permettant aux usagers des tribunaux de déposer des documents, de payer des frais et d'améliorer l'accès aux audiences.
- Transformation des services correctionnels dans le Nord de l'Ontario dans le cadre des initiatives suivantes :
 - poursuite de la construction d'un complexe correctionnel de 345 lits à Thunder Bay afin d'atténuer les pressions liées à la capacité et de veiller à ce que les personnes détenues aient un meilleur accès aux programmes et aux autres formes de soutien, y compris des services de santé mentale;
 - achèvement de deux projets d'expansion modulaire au Centre correctionnel de Thunder Bay et à la prison de Kenora permettant de résoudre le problème de surpopulation et d'élargir l'accès aux programmes qui facilitent la réintégration en toute sécurité dans la collectivité.

- Mise en place de nouvelles mesures, telles que la création d'une Équipe de lutte contre le crime organisé dans l'industrie du remorquage des véhicules et le vol d'automobiles, afin de combattre et de prévenir le vol de voitures en repérant, en déstabilisant et en démantelant les réseaux de criminalité organisée.
- Élimination des obstacles financiers pour ceux qui envisagent une carrière d'agent de police, et augmentation de la capacité du programme de formation de base des agents de police pour atteindre environ 2 000 diplômés en 2024.
- Lutte contre les crimes motivés par la haine dans le cadre de la Stratégie ontarienne de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence en soutenant les victimes et les survivants de violence conjugale ou domestique, de la traite des êtres humains et de l'exploitation des enfants par l'intermédiaire du Programme de subventions d'aide aux victimes.
- Renforcement du système de libération sous caution de la province en apportant un soutien aux détachements de la Police provinciale de l'Ontario, aux services de police municipaux et des Premières Nations, ainsi qu'en créant des équipes de soutien à la libération sous caution pour les crimes violents graves afin de veiller à ce que les procureurs de la Couronne soient disponibles pour préparer les audiences de mise en liberté sous caution.
- Soutien au travail de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario pour l'octroi de permis et la réglementation d'un nouveau marché de détail pour l'alcool, y compris l'élargissement de la vente de bière, de vin, de cidre et de boissons prêtes à boire dans les épiceries, les dépanneurs et les magasins à grande surface de l'Ontario.
- Soutien au marché réglementé des jeux en ligne de l'Ontario, qui a soutenu près de 15 000 emplois au cours de sa deuxième année d'activité et ajouté 1,24 milliard de dollars aux recettes fédérales, provinciales et municipales.

État et capacité des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient être faits selon une approche fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la gestion des actifs pour assurer la prestation de services publics de grande qualité, tout en gérant les coûts efficacement.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire des actifs infrastructurels est maintenant mis à jour annuellement et contient actuellement des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et l'ensemble du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient à la province ou qui est consolidée (soit de certains organismes du secteur parapublic), ainsi que certains biens qui sont financés en partie par la province, mais qui ne lui appartiennent pas et qui ne sont pas consolidés.

- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire des actifs infrastructurels contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario a élargi la portée de ses données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données et analyses pertinentes, comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cet ensemble de données intégrées favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers. Pendant tout l'exercice, le gouvernement présente des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario. Le rapport annuel et les états financiers consolidés ainsi que les renseignements complémentaires connexes sont essentiels pour démontrer la transparence et la responsabilité du gouvernement pour ce qui est de rendre compte de sa position et de ses activités financières à la fin de l'exercice.

Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers du gouvernement de l'Ontario sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et contenus dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Partenariats public-privé

En avril 2021, le CCSP a publié une norme, le chapitre SP 3160, Partenariats public-privé (SP 3160), qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023. La norme fournit des indications concernant la comptabilisation et la divulgation de certains partenariats public-privé, lorsque le partenaire du secteur privé a la responsabilité de livrer l'infrastructure, du financement de son coût jusqu'à ce qu'elle soit prête à être utilisée, et de l'exploitation ou de l'entretien de l'infrastructure.

Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté le chapitre SP 3160 en utilisant la méthode rétroactive avec retraitement des chiffres de 2022-2023. Les divulgations relatives aux principales conventions comptables sont indiquées à la note 1(e).

Éléments incorporels achetés

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié une nouvelle directive, la note d'orientation 8 pour le secteur public (NOSP-8), Éléments incorporels achetés. Ces modifications et les nouvelles notes d'orientation sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2023 et exigent que les actifs incorporels achetés soient capitalisés.

Les éléments incorporels achetés sont des actifs non financiers dépourvus de substance physique qui sont achetés par l'entremise d'une transaction entre des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté prospectivement la NOSP-8. Les divulgations relatives aux principales conventions comptables sont indiquées à la note 1(e).

Revenus

Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté la norme comptable pour le secteur public SP 3400, Revenus. La norme offre un cadre pour la constatation des revenus en faisant la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées opérations avec contrepartie, et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans contrepartie. La province a adopté le chapitre SP 3400 en utilisant la méthode rétroactive avec retraitement des chiffres de 2022-2023. Les divulgations relatives aux principales conventions comptables sont indiquées à la note 1(e).

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

Chaque année, l'Institut C.D. Howe émet son commentaire sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers, y compris les Comptes publics. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité de les utiliser pour prendre diverses décisions.

Le dernier rapport a été rendu public en octobre 2023. Dans ce rapport, pour la deuxième année de suite, la cote de l'Ontario a été maintenue.

À la date de l'opinion de la vérificatrice générale concernant les Comptes publics 2023-2024, le rapport sur la responsabilité financière de 2024 portant sur les Comptes publics de l'Ontario 2022-2023 n'avait pas été publié.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit de fonctionnement accumulé, de la réévaluation des gains et pertes consolidés, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci. Je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Voici les questions clés de l'audit :

Question clé de l'audit	Travaux d'audit que nécessitait la question
<p>Impôt sur le revenu des particuliers</p> <p>L'impôt sur le revenu des particuliers a été désigné à titre de question clé de l'audit en raison de la grande importance de ce produit, et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs sources de données et hypothèses.</p> <p>L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la plus importante source de revenus de la province de l'Ontario, soit environ 50,8 milliards de dollars en 2023-2024 (44,2 milliards en 2023). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude entourant la mesure des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le calcul des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours d'un exercice est effectué à partir des estimations du ministère des Finances pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2023 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2024. Toutefois, les cotisations fiscales pour l'année civile 2023 et pour l'année civile 2024 ne seront pas finalisées avant décembre 2024 et décembre 2025, respectivement. Par conséquent, les chiffres précis sur ces revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de clôture de l'exercice. Le ministère des Finances estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour produire les estimations; • à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent; • à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction; • à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés; • à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'estimation de l'impôt sur le revenu des particuliers créé par le ministère des Finances.
<p>Impôt des sociétés</p> <p>L'impôt des sociétés a été désigné à titre de question clé de l'audit en raison de l'importance de ce produit et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs sources de données et hypothèses.</p> <p>L'impôt des sociétés est une importante source de revenus, ceux-ci s'étant chiffrés à environ 23,1 milliards de dollars en 2023-2024 (27,8 milliards en 2023). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude entourant la mesure des revenus tirés de l'impôt des sociétés. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés sont fondés sur les déclarations de revenus ayant fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) au 30 juin 2024 et comprennent des estimations de l'impôt des sociétés pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2023 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2024. Les cotisations fiscales des sociétés pour l'année civile 2023 et pour l'année civile 2024 ne seront pas finalisées avant décembre 2024 et décembre 2025, respectivement. Par conséquent, les chiffres précis sur ces revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de clôture de l'exercice. Le ministère des Finances de l'Ontario estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour déterminer les estimations de l'impôt des sociétés; • à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent; • à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction; • à produire une fourchette d'estimation pour la comparer à celle du ministère des Finances; • à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés; • à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'estimation de l'impôt des sociétés créé par le ministère des Finances.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	
<p>La province de l'Ontario est le promoteur de plusieurs régimes de retraite, à titre particulier ou à titre collectif. De plus, elle présente dans ses états financiers consolidés les prestations de retraite des employés des secteurs hospitalier et collégial. L'actif et l'obligation au titre des prestations constituées dans le cadre de ces régimes sont estimés à plus de 13,8 milliards de dollars (14,1 milliards en 2023). Des informations au sujet des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs sont présentées aux notes 1d (Incertitude de mesure) et 6 (Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs).</p> <p>La province de l'Ontario fait appel à des tiers spécialistes de l'actuariat pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées et d'autres informations à fournir par voie de notes afférentes aux états financiers. Ces calculs reposent sur la meilleure estimation de la direction aux fins des hypothèses économiques et démographiques importantes.</p> <p>L'actif des régimes est évalué à la valeur liée au marché des régimes par capitalisation. La valeur liée au marché se fonde sur la juste valeur de l'actif des régimes déclarée dans les états financiers des régimes lors des cinq dernières années. En l'absence de données de marché observables concernant les placements, on a recours à des estimations de la juste valeur qui exigent des jugements importants de la part de la direction.</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> à évaluer les travaux des auditeurs des régimes de retraite quant à la fiabilité de la valeur liée au marché de l'actif des régimes utilisée dans les estimations, ainsi que leurs travaux relatifs aux données sur les participants que la direction a fournies à un spécialiste de l'actuariat pour préparer l'estimation des obligations au titre des prestations constituées; à évaluer les titres et qualités des spécialistes de l'actuariat retenus par la direction; à comprendre les hypothèses et les méthodes utilisées par ces spécialistes pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le caractère approprié des hypothèses et des méthodes utilisées et à tester les données sous-jacentes sur les employés qui ont servi à évaluer ladite obligation; à travailler avec un spécialiste de l'actuariat indépendant à l'évaluation des hypothèses économiques et démographiques importantes retenues par la direction.
Passif éventuel associé à la décision judiciaire relative à la Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures	
<p>Les estimations du passif éventuel associé à la décision judiciaire relative à la <i>Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures</i> sont complexes et nécessitent plusieurs hypothèses et données d'entrée, ce qui explique pourquoi elles constituent l'une des questions clés de l'audit. Au 31 mars 2024, le passif en question était estimé à 3,6 milliards de dollars.</p> <p>La nature de ce passif et les difficultés entourant son estimation sont commentées à la note 1d (Incertitude de mesure).</p>	<p>Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> à passer en revue les évaluations des créances légales et de l'issue des arbitrages; à évaluer les calculs de la direction et les hypothèses retenues par cette dernière pour estimer le passif; à évaluer l'exhaustivité du passif et des données sous-jacentes; à évaluer un échantillon d'accords et de protocoles d'entente à l'appui de l'évaluation du passif.

Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2023-2024.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés, et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états

financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

L'audit des états financiers consolidés est une mission d'audit de groupe. En tant que tel, j'obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe et assume l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, je détermine lesquelles ont été les plus importantes dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



Toronto (Ontario)
Le 30 août 2024

Shelley Spence, CPA, CA, LPA
Vérificatrice générale

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget ¹ 2023-2024	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels retraités (note 17) 2022-2023
Revenus (Annexes 1 et 2)			
Impôt sur le revenu des particuliers	55 982	50 773	44 209
Taxe de vente	35 350	39 864	36 092
Impôt des sociétés	24 668	23 140	27 791
Impôt-santé des employeurs	8 215	8 581	7 797
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 725	5 810	5 991
Contribution-santé de l'Ontario	4 896	5 008	4 445
Taxes sur l'essence et les carburants	2 857	2 137	2 674
Autres impôts et taxes	6 529	6 547	7 519
Total des impôts et taxes	144 222	141 860	136 518
Transferts du gouvernement du Canada	34 844	34 336	31 264
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	11 104	13 071	11 495
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	6 345	7 427	6 133
Autres	7 852	9 242	7 477
	204 367	205 936	192 887
Charges (Annexes 3 et 4)			
Santé	81 009	85 458	78 486
Éducation ²	36 423	38 810	36 206
Services à l'enfance et services sociaux	19 361	19 476	18 114
Intérêt sur la dette	14 058	11 376	12 391
Éducation postsecondaire	12 115	13 235	11 766
Justice	5 350	6 037	5 442
Autres programmes	36 364	32 191	36 350
	204 680	206 583	198 755
Réserve	1 000	-	-
Déficit annuel	(1 313)	(647)	(5 868)

¹ Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2023 ont été reclassés. Voir la note 17.

² Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (Annexe 4).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	48 942	46 124
Dette (<i>note 2</i>)	437 633	421 799
Autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	18 025	17 813
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	17 443	17 232
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	13 783	14 130
Passifs dérivés (<i>note 3</i>)	6 881	7 685
Autres passifs (<i>note 7</i>)	9 384	8 883
	552 091	533 666
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 459	39 881
Placements de portefeuille (<i>note 8</i>)	25 919	34 013
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	26 132	12 277
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	11 852	11 899
Actifs dérivés (<i>note 3</i>)	4 531	4 571
Autres actifs	1 062	1 259
Participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	33 167	29 960
	144 122	133 860
Dette nette	(407 969)	(399 806)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	161 631	150 517
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier (<i>note 16</i>)	2 029	3 282
	163 660	153 799
Déficit accumulé	(244 309)	(246 007)
Le déficit accumulé comprend :		
Déficit de fonctionnement accumulé	(246 690)	(246 312)
Gains de réévaluation accumulés	2 381	305
	(244 309)	(246 007)

Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel, actif éventuel (*note 11*) et obligations contractuelles, droits (*note 12*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2023-2024	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels retraités <i>(note 17)</i> 2022-2023
Déficit annuel	(1 313)	(647)	(5 868)
Acquisition d'immobilisations corporelles <i>(note 9)</i>	(18 210)	(18 713)	(16 215)
Amortissement des immobilisations corporelles <i>(note 9)</i>	8 260	7 969	7 504
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	301	415
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	–	(231)	(193)
Variation du coût des immobilisations corporelles lié à la réévaluation des obligations de mise hors service des immobilisations <i>(note 9)</i>	–	(440)	(309)
Diminution (Augmentation) des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	–	1 253	(218)
	(9 950)	(9 861)	(9 016)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation <i>(Annexe 9)</i>	–	(2)	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts <i>(Annexe 9)</i>	–	271	295
Augmentation de la dette nette à l'exclusion des gains/pertes de réévaluation nets	(11 263)	(10 239)	(14 591)
Gains (Pertes) de réévaluation nettes	–	2 076	(1 740)
Augmentation de la dette nette	(11 263)	(8 163)	(16 331)
Dette nette au début de l'exercice	(395 785)	(399 806)	(384 176)
Rajustement selon le chapitre SP 3400, Revenus, des NCSP <i>(note 1(f))</i>	637	–	797
Rajustement selon le chapitre SP 3160, Partenariats public-privé, des NCSP <i>(note 1(f))</i>	–	–	(96)
Dette nette rajustée au début de l'exercice	(395 148)	(399 806)	(383 475)
Dette nette à la fin de l'exercice	(406 411)	(407 969)	(399 806)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.			

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Chiffres retraités (note 17)	
	2023-2024	2022-2023
Déficit de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	(246 312)	(241 539)
Rajustement selon le chapitre SP 3400, Revenus, des NCSP (note 1(f))	–	797
Rajustement selon le chapitre SP 3160, Partenariats public-privé, des NCSP (note 1(f))	–	5
Déficit de fonctionnement accumulé redressé au début de l'exercice	(246 312)	(240 737)
Déficit annuel	(647)	(5,868)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (Annexe 9)	(2)	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (Annexe 9)	271	295
Déficit de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	(246 690)	(246 312)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Province de l'Ontario
État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2023-2024	2022-2023
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	305	2 045
Gains/(Pertes) non réalisés dus à ce qui suit :		
Risques de change	13	24
Dérivés	944	1 131
Placements de portefeuille	49	(3 080)
Autres éléments de résultat global (perte) des entreprises publiques¹ (Annexe 9)	(58)	247
Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires¹ (note 10)	1 138	(37)
Reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Risques de change	1	(6)
Dérivés	(95)	(18)
Placements de portefeuille	84	(1)
Gains/(Pertes) de réévaluation nets pour l'exercice¹	2 076	(1 740)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	2 381	305

¹ Y compris des gains de réévaluation nets de 996 millions de dollars pour les entités du périmètre comptable qui ne sont pas des entités publiques (perte de réévaluation de 1 950 millions de dollars en 2022-2023) et 1 080 millions de dollars de gains de réévaluation pour les entreprises publiques (en lien avec les autres éléments du Résultat global des entreprises publiques et la variation nette de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires) (210 millions de dollars en 2022-2023).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Chiffres retraités (note 17)	
	2023-2024	2022-2023
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(647)	(5 868)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	7 969	7 504
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(231)	(193)
Immobilisations corporelles apportées	(45)	–
Immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie financées par des swaps sur actifs	(7)	(10)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	(7 427)	(6 133)
Rajustement des instruments financiers selon le chapitre 3450 des NCSP	–	(1 334)
Rajustement des revenus selon le chapitre SP 3400 des NCSP (note 1(f))	–	797
Rajustement des partenariats public-privé selon le chapitre SP 3160 des NCSP (note 1(f))	–	(96)
Gains (Pertes) de réévaluation en cours d'exercice des entités qui ne sont pas des entreprises publiques	996	(1 950)
Rajustement pour gains reportés des entreprises publiques (Annexe 9)	29	–
Éléments de trésorerie		
(Augmentation) Diminution des débiteurs (Annexe 6)	(13 855)	14 720
Diminution (Augmentation) des prêts en cours (Annexe 7)	47	(69)
Diminution (Augmentation) des actifs dérivés (note 3)	40	(4 571)
Augmentation des créiteurs et charges à payer (Annexe 5)	2 818	16 065
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 6)	(347)	(272)
(Diminution) Augmentation des passifs dérivés (note 3)	(804)	7 685
Augmentation des autres passifs (note 7)	46	32
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (note 5)	211	777
Remises des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	5 540	5 477
Diminution (Augmentation) des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	1 253	(218)
Diminution d'autres actifs	197	190
Trésorerie (affectée aux) découlant des activités de fonctionnement	(4 217)	32 533
Activités de capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 769)	(15 712)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	301	415
Trésorerie affectée aux activités de capital	(17 468)	(15 297)
Activités de placement		
Placements de portefeuille achetés	(157 269)	(212 802)
Placements de portefeuille remboursés	165 363	205 933
Trésorerie découlant des (affectée aux) activités de placement	8 094	(6 869)
Activités de financement		
Dettes à long terme contractées	43 869	34 364
Dettes à long terme remboursées	(26 790)	(34 578)
Rajustement pour primes, escomptes et commissions non amorties pour la dette à long terme (note 2)	(1 168)	(3 376)
Diminution de la dette à court terme	(77)	(474)
Diminution d'autre financement à long terme (note 4)	(665)	(622)
Trésorerie découlant des (affectée aux) activités de financement	15 169	(4 686)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 578	5 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	39 881	34 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	41 459	39 881
Trésorerie	17 227	18 373
Équivalents de trésorerie	24 232	21 508

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables pour le secteur public (NCSP) du Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

(b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques et les organismes du secteur parapublic (c.-à-d. les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance) et d'autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés font l'objet d'une consolidation lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 13.

(c) Principes de consolidation

Les organismes du secteur parapublic et les autres organismes publics sous le contrôle de l'Ontario sont consolidés ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les gains et pertes de réévaluation de l'Ontario en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec la fin de l'exercice et les méthodes comptables de la province, et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les actifs nets combinés des entreprises publiques sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière. Leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus des participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Leurs autres revenus globaux et les gains et pertes non réalisés découlant du changement de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds sont inclus dans l'État consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

(d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que le gouvernement de l'Ontario fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'estimation des revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente; à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des droits à péréquation; à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs; à l'évaluation des dérivés; à l'estimation du passif éventuel, y compris les estimations relatives aux sites contaminés, aux obligations liées aux mises hors service d'immobilisations, aux droits des Autochtones découlant des traités et des règlements de revendications territoriales, à d'autres passifs, ainsi qu'à la valeur comptable nette des immobilisations corporelles.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 50,8 milliards de dollars (44,2 milliards de dollars en 2022-2023, voir l'Annexe 1), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus générés par la taxe de vente de 39,9 milliards de dollars (36,1 milliards de dollars en 2022-2023, voir l'Annexe 1), sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt des sociétés établie à 23,1 milliards de dollars (27,8 milliards de dollars en 2022-2023, voir l'Annexe 1) est fondée sur les montants de l'impôt établi au 30 juin 2024. Les montants finaux de l'impôt établi peuvent différer sensiblement de cette estimation. La méthodologie utilisée pour calculer l'impôt des sociétés est contrôlée a posteriori et révisée au besoin.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffre à 19,3 milliards de dollars (17,5 milliards de dollars en 2022-2023, voir l'Annexe 1) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffre à 6,4 milliards de dollars (6,2 milliards de dollars en 2022-2023, voir l'Annexe 1), est incertaine en raison de l'écart entre la part estimée et la part réelle de la population canadienne concentrée en Ontario.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 13,8 milliards de dollars (14,1 milliards de dollars en 2022-2023, voir la note 6), donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités.

Les justes valeurs des instruments dérivés de 4,5 milliards de dollars pour les actifs (4,6 milliards de dollars en 2022-2023, voir la note 3) et de 6,9 milliards de dollars pour les passifs (7,7 milliards de dollars en 2022-2023, voir la note 3) sont assujetties à l'incertitude de mesure attribuable aux écarts entre le rendement prévu et le rendement réel des marchés, d'une part, et les conditions économiques, d'autre part. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par des techniques d'évaluation expliquées dans la section sur la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers dont il est question dans la note 3.

Il y a incertitude de mesure quant à l'estimation du passif lié à la décision du tribunal relative à la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*. Les calculs sont complexes et nécessitent des données salariales historiques sur plusieurs années, ainsi que des règlements arbitraux et judiciaires.

Il y a incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 2,5 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2022-2023, voir la note 7). Le gouvernement de l'Ontario pourrait être responsable de coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), et défis posés par l'éloignement des sites et contaminations uniques en leur genre.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des obligations de mise hors service des immobilisations de 4,3 milliards de dollars (4,1 milliards de dollars en 2022-2023, voir la note 7). Ces estimations sont assujetties à l'incertitude liée à plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur le genre et l'étendue des substances désignées (p. ex., amiante), le moment indéterminé du règlement et l'incidence de la conception du projet sur les coûts.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des droits des Autochtones découlant des traités et des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut différer de l'estimation constatée.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 161,6 milliards de dollars (150,5 milliards de dollars en 2022-2023, voir la note 9) est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

(e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours, en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures, et selon une estimation pour le premier trimestre de l'année d'imposition suivante.

La taxe de vente harmonisée (TVH), une des composantes des revenus tirés de la taxe de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à l'Ontario après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés pour l'exercice reposent sur le montant estimatif de l'impôt des sociétés payable avant l'application des crédits d'impôt remboursables pour l'année. Ces estimations sont fondées sur les montants de l'impôt des sociétés établi au 30 juin.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont déclarés comme des charges. Les crédits d'impôt non remboursables de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allègement des impôts payés que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en débitant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les autres revenus provenant de transactions avec obligations de prestation, par exemple, les droits ou les redevances découlant de la vente de biens ou de la prestation de services, sont comptabilisés lorsque l'Ontario s'acquitte de ses obligations de prestation en fournissant au payeur les biens ou les services promis. Les autres revenus provenant de transactions sans obligation de prestation, par exemple les amendes et les pénalités, sont comptabilisés lorsque l'Ontario a le pouvoir de réclamer ou de conserver une entrée de ressources économiques et lorsqu'une transaction ou un événement passé se traduit par un actif. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice qui seront comptabilisées dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel l'événement survient et les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

Les avantages sociaux futurs, tels que les prestations de retraite, et les autres avantages sociaux futurs comme les avantages non liés aux prestations de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit à ces avantages. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

Le coût des immobilisations détenues ou louées y compris les immeubles, l'infrastructure de transport, la machinerie et le matériel, ainsi que l'infrastructure liée à la technologie de l'information est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés, déduction faite des produits d'intérêt sur les placements de portefeuille et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change sur la dette; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) certains gains et pertes de change non amortis; v) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles de la province vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera un sacrifice économique futur.

Le passif comprend les créditeurs et charges à payer; la dette; les obligations liées aux partenariats public-privé (PPP); les revenus et apports en capital reportés; le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs; les passifs dérivés; le passif lié aux sites contaminés (voir la note 7); les obligations liées aux mises hors service d'immobilisations (voir la note 7); les pertes probables sur les garanties de prêt; et les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut raisonnablement en déterminer le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent les obligations de prestation non remplies, ou des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, provenant de tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues, ou pendant lequel les autres restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports de tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés, et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles en question.

Les partenariats public-privé (PPP) sont un modèle de financement et d'approvisionnement dont dispose la province pour faire appel à des partenaires du secteur privé afin de concevoir, de construire, d'acquérir ou d'améliorer des infrastructures nouvelles ou existantes. Les actifs acquis par les PPP sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles tandis que les obligations qui y sont liées sont comptabilisées en tant qu'autres passifs liés au financement à long terme pour les modèles du passif financier ou en tant que revenus reportés pour les obligations de prestation des partenariats public-privé découlant des obligations de paiement par l'utilisateur dans les états financiers pendant la construction des biens. Lors de la comptabilisation initiale, le passif total représente le coût de l'immobilisation corporelle. Le passif total pour les accords de contrepartie combinée est réparti entre le passif financier et l'obligation de prestation sur la base de la part du coût de l'actif financé par les modèles respectifs. Les passifs financiers des PPP sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant le taux contractuel implicite.

Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts, sauf les instruments que détient la province. La dette est évaluée au coût après amortissement. À l'occasion, l'Ontario procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes, y compris, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels peuvent s'ensuivre lorsque les résultats réels des régimes et des autres avantages de retraite diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite et les autres avantages de retraite) représente la quote-part de la province de la valeur actuarielle actuelle des avantages attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans.

Dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer de façon économique les risques associés aux coûts de l'intérêt sur la dette. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les actifs et passifs dérivés sont mesurés à leur juste valeur.

Actif

L'actif désigne les ressources que la province contrôle et desquelles elle peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où les opérations donnent au gouvernement le contrôle des avantages.

Les actifs suivants ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière :

- les actifs incorporels revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage ou générés à l'interne;
- les œuvres d'art ayant une valeur historique ou culturelle;
- les ressources naturelles et les terres revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour honorer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille, les débiteurs, les prêts en cours, les actifs dérivés et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les placements de portefeuille consistent principalement en obligations autres que les obligations du gouvernement de l'Ontario, d'autres obligations, certificats de placement garantis, fonds communs et titres de capitaux propres. La majorité des obligations sont évaluées au coût ou au coût après amortissement. Les titres de capitaux propres cotés sur un marché actif sont mesurés à leur juste valeur. En cas de perte de valeur d'un placement de portefeuille autre qu'une baisse temporaire, une moins-value est constatée dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur des placements de portefeuille ne sont pas contrepassées s'il y a augmentation ultérieure de la valeur du placement.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont comptabilisés au coût amorti. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt est jugé douteux. Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis, à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est comptabilisé dans les charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que le coût estimatif du règlement des passifs liés à l'obligation de mise hors service d'immobilisations. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que les frais d'intérêt liés au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	5 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Autres éléments de l'actif non financier

Parmi les autres éléments de l'actif non financier figurent les charges payées d'avance, les stocks de fournitures destinées à la consommation et les éléments incorporels achetés. Les stocks de fournitures destinées à la consommation et à la distribution, tels que les équipements de protection individuelle (EPI), sont évalués à la fin de l'exercice au coût historique (selon la méthode du coût moyen pondéré) ou au coût de remplacement, si celui-ci est inférieur. Une dépréciation est notée pour les stocks d'EPI lorsque leur coût dépasse le coût de remplacement à la fin de l'année. Les stocks d'EPI obsolètes, endommagés ou périmés sont radiés. La province a mis à jour sa méthode comptable pour l'évaluation des stocks d'EPI, passant de « la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation » à « la valeur la plus faible entre le coût historique et le coût de remplacement ». Le changement de méthode comptable traduit plus précisément l'activité de la province en matière de distribution et de consommation d'EPI et est plus conforme aux normes comptables du secteur public au Canada. La modification à la convention comptable a été appliquée prospectivement.

Les immobilisations incorporelles achetées, représentant les droits de diffusion, sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative, qui est réévaluée chaque année. Un test de dépréciation est effectué lorsque des indicateurs de dépréciation sont observés.

Gains et pertes relatifs aux instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des instruments primaires tels que les liquidités, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs, les dettes et les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises. Les pertes et gains non réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, sauf lorsqu'un choix irrévocable a été fait en vertu du paragraphe 19A du chapitre SP 2601, Conversion des devises, pour comptabiliser les gains et pertes de change non réalisés sur certains instruments libellés en devises dans l'état consolidé des résultats plutôt que dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Ce choix est effectué à l'égard d'un instrument à la fois.

Les pertes et gains réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers et les gains et pertes découlant de l'établissement préalable et différé de taux au cours de la durée de validité de l'instrument financier sont constatés dans l'état consolidé des résultats.

(f) Modification à la convention comptable par l'adoption de nouvelles normes

Revenus

Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté une nouvelle norme, le chapitre SP 3400, Revenus, rétroactivement avec retraitement des chiffres comparatifs de 2022-2023. La nouvelle norme s'applique à tous les revenus, à l'exception des revenus fiscaux, des paiements de transfert, des revenus tirés des participations dans des entreprises publiques et des autres revenus qui sont visés par d'autres normes comptables pour le secteur public.

L'adoption du chapitre SP 3400 a entraîné des changements dans le calendrier de comptabilisation des revenus pour certains flux de rentrées tels que les licences et les permis. La province comptabilisera les revenus de ces opérations avec contrepartie lorsque les obligations de prestation seront remplies, plutôt que de reporter les revenus sur la durée des accords.

Pour l'année de transition 2022-2023, les changements suivants s'appliquent aux soldes d'ouverture à compter du 1^{er} avril 2022 : la province a diminué le solde d'ouverture du déficit de fonctionnement accumulé de 797 millions de dollars, ce qui a entraîné une diminution correspondante de 778 millions de dollars des revenus reportés et de 18 millions de dollars des apports en capital reportés et autres passifs.

Partenariats public-privé

Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté une nouvelle norme, le chapitre SP 3160, Partenariats public-privé, en appliquant la méthode rétroactive avec retraitement des chiffres comparatifs de 2022-2023. La nouvelle norme fournit des indications supplémentaires concernant la comptabilisation des partenariats public-privé, leur évaluation, leur présentation et les informations à communiquer à leur sujet, lorsque le partenaire du secteur privé finance l'opération au-delà du moment où l'infrastructure est prête à être utilisée et qu'il exploite ou entretient l'actif.

Le chapitre SP 3160 exige la comptabilisation d'une immobilisation corporelle et d'une obligation de prestation correspondante pour les infrastructures acquises dans le cadre de partenariats public-privé reposant sur un modèle de l'utilisateur-payeur. Auparavant, la province n'était pas tenue de comptabiliser ces actifs ou passifs. Le passif lié à l'obligation de prestation est constaté à titre de revenu reporté dans les états financiers et le revenu est constaté au cours des exercices ultérieurs, lorsque les obligations de prestation sont remplies.

En outre, l'adoption du chapitre SP 3160 a entraîné des changements au poste Autre financement à long terme, qui était auparavant comptabilisé dans les partenariats public-privé selon un modèle du passif financier, afin de respecter cette nouvelle norme.

Pour l'année de transition 2022-2023, les changements suivants s'appliquent aux soldes d'ouverture :

Au 1 ^{er} avril (en millions de dollars)	2022
Augmentation de la valeur comptable nette du solde d'ouverture des immobilisations corporelles (note 9)	100
Augmentation d'autre financement à long terme (note 4)	48
Augmentation du solde d'ouverture des revenus reportés (note 5)	48
Diminution du solde d'ouverture du déficit de fonctionnement accumulé (note 17)	5

Éléments incorporels achetés

Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté prospectivement la note d'orientation 8 pour le secteur public (NOSP-8), Éléments incorporels achetés. La NOSP-8 exige que les éléments incorporels achetés soient capitalisés. Les éléments incorporels achetés par la province sont constitués de droits de diffusion.

(g) Changements futurs aux normes comptables

Cadre conceptuel des rapports financiers dans le secteur public

Le nouveau cadre conceptuel fournit une base solide pour l'élaboration de normes cohérentes en matière de rapports financiers. Le cadre conceptuel remplacera les orientations actuelles figurant au chapitre SP 1000 et au chapitre SP 1100. Un cadre conceptuel est un ensemble cohérent de concepts interdépendants sur lesquels reposent les normes de comptabilité et de rapports financiers. Il définit la nature, le rôle et les limites de la comptabilité et des rapports financiers. C'est la base sur laquelle les normes sont élaborées et le jugement professionnel est exercé. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention de mettre en application le cadre conceptuel à compter du 1^{er} avril 2026, pour l'exercice 2026-2027.

Chapitre SP 1202, Présentation des états financiers

La nouvelle norme fournit des orientations actualisées sur les exigences générales et particulières relatives à la présentation des informations dans les états financiers à usage général. Le chapitre SP 1202 remplacera le chapitre SP 1201. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention d'appliquer la norme à compter du 1^{er} avril 2026, pour l'exercice 2026-2027.

2. Dette

L'Ontario emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, qui se chiffre à 437,6 milliards de dollars au 31 mars 2024 (421,8 milliards de dollars en 2022-2023) se compose essentiellement d'obligations et de débentures à court et à long terme émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéral. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 436,3 milliards de dollars (422,1 milliards de dollars en 2022-2023) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 12,0 milliards de dollars (13,2 milliards de dollars en 2022-2023), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 6,1 milliards de dollars (10,1 milliards de dollars en 2022-2023) et des escomptes, primes ou commissions non amorties de 4,5 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en 2022-2023). Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de la dette active de l'Ontario, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats public-privé.

Dettes					2024	2023
Au 31 mars						
(en millions de dollars)						
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises¹	Total	Total
Échéance :						
2024	–	–	–	–	–	53 430
2025	41 298	1 690	6 578	309	49 875	27 306
2026	25 648	4 738	2 193	322	32 901	32 908
2027	15 296	7 784	–	4 126	27 206	27 289
2028	20 869	5 415	1 462	–	27 746	27 746
2029	19 054	4 061	–	102	23 217	–
1-5 ans	122 165	23 688	10 233	4 859	160 945	168 679
6-10 ans	86 011	8 799	6 943	1 076	102 829	98 138
11-15 ans	28 972	–	–	314	29 286	25 001
16-20 ans	38 777	–	259	–	39 036	29 374
21-25 ans	44 165	–	234	–	44 399	42 931
26-50 ² ans	71 807	–	–	–	71 807	71 206
Total de la dette contractée^{3,4,6}	391 897	32 487	17 669	6 249	448 302	435 329
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(6 125)	–	–	–	(6 125)	(10 154)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 429)	(64)	(28)	(23)	(4 544)	(3 376)
Total	381 343	32 423	17 641	6 226	437 633	421 799
Dettes contractées pour les besoins de la province	379 915	32 487	17 669	6 249	436 320	422 086
SFIEO	11 982	–	–	–	11 982	13 243
Total de la dette contractée	391 897	32 487	17 669	6 249	448 302	435 329
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(6 125)	–	–	–	(6 125)	(10 154)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 429)	(64)	(28)	(23)	(4 544)	(3 376)
Total	381 343	32 423	17 641	6 226	437 633	421 799
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)⁶						
2024	3,59 %	2,10 %	0,95 %	1,28 %	3,35 %	–
2023	3,48 %	2,11 %	0,69 %	1,13 %	–	3,23 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le franc suisse et la livre sterling.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Le montant en devises initial est converti en dollars canadiens.

⁴ Au 31 mars 2024, le total de la dette libellée en devises était de 56,4 milliards de dollars (59,3 milliards de dollars en 2022-2023). De ce montant, 55,8 milliards de dollars, ou 98,9 %, (58,7 milliards de dollars ou 99,0 % en 2022-2023) étaient entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 1,1 % (1,0 % en 2022-2023) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 601 millions de dollars (592 millions de dollars en 2022-2023) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale, était de 0,1 % (0,1 % en 2022-2023).

⁵ Au 31 mars 2024, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par l'Ontario en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 5,0 milliards de dollars (9,1 milliards de dollars en 2022-2023) et une dette à court terme de 1,1 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars en 2022-2023).

⁶ Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 10,7 % (0 % à 10,7 % en 2022-2023).

Dettes		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2024	2023
Dettes payable aux/à l'/à la ou de la :		
Investisseurs publics	440 347	426 642
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	7 458	8 147
Dettes du trust des conseils scolaires	484	515
Société canadienne d'hypothèques et de logement	13	25
Total de la dette contractée	448 302	435 329
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(6 125)	(10 154)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 544)	(3 376)
Total	437 633	421 799

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre parties consentantes. La grande partie de la dette de l'Ontario est évaluée à la juste valeur en ayant recours aux cotes du marché public. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, on se sert des flux de trésorerie actualisés. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2024 était de 411,9 milliards de dollars (402,8 milliards de dollars en 2022-2023). La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dettes du trust des conseils scolaires

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débetures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 407 millions de dollars (376 millions de dollars en 2022-2023), est incluse dans la dette de l'Ontario.

3. Dérivés et gestion des risques

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficace. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (dérivés).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir économiquement contre les risques de change et de taux d'intérêt. Les opérations de couverture économiques sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats légaux en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Valeur nominale des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province, selon le type, en cours au 31 mars 2024, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni les flux de trésorerie réels.

Valeur nominale et juste valeur des dérivés								Valeur nominale		Juste valeur	
								2024	2023	2024	2023
Au 31 mars (en millions de dollars)											
Échéance durant l'exercice	2025	2026	2027	2028	2029	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total
Swaps de taux d'intérêt ¹	7 129	7 375	10 596	8 233	9 010	22 354	4 688	69 385	70 572	(1 295)	(1 526)
Swaps de devises	16 590	9 885	11 513	8 229	4 131	21 864	814	73 026	66 241	(1 055)	(1 664)
Contrats de change à terme	–	–	–	–	–	–	–	–	11 041	–	79
Autres ²	(18)	–	–	–	–	–	–	(18)	(27)	–	(3)
Total	23 701	17 260	22 109	16 462	13 141	44 218	5 502	142 393	147 827	(2 350)	(3 114)

¹ Inclut 2,0 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2022-2023) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée et zéro milliard de dollars (0,2 milliard de dollars en 2022-2023) liés à des placements à court terme détenus par la province.

² Contrats futurs détenus par Metrolinx pour 47,0 millions de litres de carburant diesel arrivant à échéance en 2024-2025 (contrats futurs pour 27,7 millions de litres de carburant diesel arrivant à échéance en 2023-2024).

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont évalués au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les cours à terme sont utilisés pour déterminer les futurs flux de trésorerie à taux flottants. Les flux de trésorerie sont actualisés selon la courbe de rendement des devises respectives. Les intrants des modèles peuvent être observés sur les marchés et comprendre des courbes du rendement des taux d'intérêt et des taux de change.

Les changes à terme et les swaps de change sont évalués en actualisant les montants au moyen de la courbe des taux des devises respectives et en convertissant les montants selon le taux de change du dollar canadien au comptant.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur sont regroupés dans un des trois niveaux selon la mesure dans laquelle la juste valeur peut être observée. La hiérarchie est la suivante :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 découlent des prix du marché (non indexés) dans les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 découlent des intrants autres que les prix du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 découlent des techniques d'évaluation qui comprennent des intrants pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondés sur des données observables du marché.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés dans un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont la fixation des prix à terme et les swaps, par des calculs de la valeur actuelle. Les modèles comprennent différents intrants dont les courbes des taux d'intérêt à terme.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers mesurés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Hiérarchie de la juste valeur Au 31 mars (en millions de dollars)	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
2024				
Actifs dérivés	8	4 503	20	4 531
Passifs dérivés	(1)	(6 762)	(118)	(6 881)
Placements de portefeuille	3 869	3 416	96	7 381
Total pour 2024	3 876	1 157	(2)	5 031
2023				
Actifs dérivés	4	4 554	13	4 571
Passifs dérivés	(2)	(7 559)	(124)	(7 685)
Placements de portefeuille	2 984	2 883	147	6 014
Total pour 2023	2 986	(122)	36	2 900

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux en 2024 et 2023.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque voulant que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent dans l'avenir en raison de changements dans les facteurs liés au marché. Les risques liés au marché comprennent une variété de risques financiers comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix des produits de base. La province reconnaît qu'elle est assujettie au risque du marché, particulièrement aux risques de change et de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de devises étrangères ou de taux de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des investissements, des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises ainsi que la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent économiquement la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

La province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A (voir la note 2e, Gains et pertes liés aux instruments financiers) pour : i) les groupes d'instruments financiers économiquement couverts, lorsque l'instrument sous-jacent est couvert à terme par de multiples instruments dérivés à plus court terme; et ii) dans le cas des produits dérivés libellés en devises dont le terme est plus court que l'instrument provincial qui fait l'objet d'une opération de couverture.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3,0 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

Au 31 mars 2024, les emprunts dans une position non couverte dans le cas de la dette totale contractée pour les besoins de la province et la SFIEO étaient de 0,1 % et de 0,0 % respectivement (0,1 % et 0,0 % en 2022-2023). Au 31 mars 2024, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de la devise suisse de 1 centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2022-2023) de la dette en francs suisses et une perte de réévaluation correspondante de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2022-2023).

Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2023-2024 s'élevaient à 35 millions de dollars (34 millions de dollars en 2022-2023), incluant un gain de 40 millions de dollars pour 2023-2024 (30 millions de dollars en 2022-2023) pour les instruments pour lesquels la province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A; toutefois, une perte de 5 millions de dollars (gain de 4 millions de dollars en 2022-2023) liée à d'autres opérations de change et de réévaluation a été enregistrée.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque voulant que la juste valeur ou les liquidités futures d'un instrument financier fluctuent en raison des changements dans les taux d'intérêt du marché. La province est assujettie au risque des taux d'intérêt en raison de sa dette, des investissements à taux variable (c.-à-d. obligations, titres à taux fixe), des dettes à taux variables, et d'autres financements à long terme.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimées en pourcentage de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2024, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 7,0 % et de 21,4 % respectivement (5,2 % et 26,1 % en 2022-2023).

Si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points et que toutes les autres variables étaient constantes, l'intérêt sur la dette de la province pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 aurait augmenté/diminué de 700 millions de dollars (diminution/augmentation de 607 millions de dollars en 2023).

Risque de taux d'intérêt	2024		2023	
	-100 points de base	100 points de base	-100 points de base	100 points de base
Au 31 mars (en millions de dollars)				
Diminution (Augmentation) du déficit annuel	712	(712)	607	(607)
Augmentation (Diminution) des gains de réévaluation	321	(308)	351	(349)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements de portefeuille (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie, à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui donnent une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. La province est assujettie au risque de liquidité par l'entremise de ses crédateurs, ses instruments dérivés, la part actuelle de sa dette à long terme et sa dette à long terme. Pour gérer son risque de liquidité, la province procède à d'importants exercices de budgétisation, au contrôle continu de ses flux de trésorerie et dispose de titres réalisables à court terme qui peuvent facilement être convertis en espèces pour s'assurer qu'elle remplit toutes ses obligations à court terme. En outre, dans certains cas, la province peut avoir accès à des facilités de crédit ou à des fonds d'exploitation. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2024, la province avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 3 079 millions de dollars (3 874 millions de dollars en 2022-2023), qui sont inclus dans les placements de portefeuille ou dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une des parties à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas de ses obligations. La province est assujettie à un risque de crédit par le truchement de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, de ses débiteurs, de ses prêts en cours, de ses placements de portefeuille et d'autres actifs financiers. La province a des comptes en espèces dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

Le recours aux instruments dérivés comporte un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2024.

Risque de crédit		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2024	2023
Risque de crédit brut	4 839	4 814
Moins : Conventions de compensation	(4 154)	(4 124)
Risque de crédit net	685	690
Moins : Biens reçus en garantie	(670)	(688)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	15	2

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, la province conclut, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et s'il lui était impossible d'avoir recours aux dispositions de compensation des conventions ou de les faire appliquer. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) désigne la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats public-privé (PPP) et utilise le modèle du passif financier.

L'autre financement à long terme de 18,0 milliards de dollars au 31 mars 2024 (17,8 milliards de dollars en 2022-2023) comprend la dette du secteur parapublic de 5,7 milliards de dollars (5,6 milliards de dollars en 2022-2023) et les obligations découlant des partenariats public-privé de 12,3 milliards de dollars (12,2 milliards de dollars en 2022-2023). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)				
			2024	Chiffres retraités 2023
Type de financement	Dette - Secteur parapublic¹	Obligations liées aux PPP¹	Total	Total
Échéance :				
2023-2024	–	–	–	4 099
2024-2025	1 167	3 282	4 449	2 648
2025-2026	334	612	946	667
2026-2027	385	280	665	589
2027-2028	253	1 554	1 807	730
2028-2029	254	269	523	–
1-5 ans	2 393	5 997	8 390	8 733
6 ^e année et par la suite	3 315	6 320	9 635	9 080
Total	5 708	12 317	18 025	17 813

¹ L'intérêt sur la dette du secteur parapublic, y compris les revenus d'intérêt et de placements, entraîne un revenu net de 281 millions de dollars pour 2023-2024 (une charge nette de 43 millions de dollars, chiffres retraités de 2022-2023 (voir la note 17)) et est constaté dans l'intérêt sur la dette. Le taux d'intérêt en vigueur pour la dette du secteur parapublic pour chaque entente varie entre 0 % et 10 % (entre 0 % et 7,95 % en 2022-2023).

Les contrats de partenariats public-privé selon le modèle du passif financier consistent principalement en des projets de construction ou d'amélioration liés à l'infrastructure de transport, comme l'expansion du réseau GO et de routes, et à des immeubles, comme des hôpitaux, des prisons et des complexes (voir la note 9 sur les immobilisations corporelles). En vertu de ces contrats, les paiements effectués par la province couvrent la part de capital liée au coût des actifs infrastructurels et certains contrats couvrent également la part de service liée aux coûts d'exploitation et d'entretien pendant la durée des ententes de partenariat public-privé.

5. Revenus et apports en capital reportés

Revenus et apports en capital reportés		Chiffres retraités
Au 31 mars		<i>(note 17)</i>
(en millions de dollars)	2024	2023
Revenus reportés :		
Organismes du secteur parapublic	4 668	5 158
Teranet Inc.	764	782
Autre ¹	2 002	1 898
Total des revenus reportés	7 434	7 838
Apports en capital reportés	10 009	9 394
Total	17 443	17 232

¹ Comprend 131 millions de dollars liés aux obligations de prestation des partenariats public-privé mesurées selon le modèle de l'utilisateur-payeur.

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique lié aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, l'Ontario a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

Les biens des partenariats public-privé dans le cadre du modèle de l'utilisateur-payeur comprennent des immeubles et l'infrastructure de transport. La province a le droit de prendre possession des biens des partenariats public-privé à la fin des accords. Certaines ententes comprennent des options de renouvellement ou de discontinuation.

6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) et du Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, la province présente aussi dans ses états financiers de l'information concernant les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement.

Comme le permettent les normes comptables applicables au secteur public du Canada, la province a choisi d'utiliser une date d'évaluation des régimes de retraite anticipée, soit le 31 décembre, pour préparer les états financiers consolidés au 31 mars dans la mesure où aucun changement important ayant trait à l'évaluation de ces régimes ne survient entre ces deux dates. La province a appliqué cette pratique de façon uniforme.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs – Passif (Actif)						
Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des ¹ prestations de retraite ¹	175 970	169 068	11 469	11 605	187 439	180 673
Moins : Actif des régimes de	(231 819)	(219 050)	(723)	(692)	(232 542)	(219 742)
(Excédent) Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations ^{2,3}	(55 849)	(49 982)	10 746	10 913	(45 103)	(39 069)
Gains (pertes) actuariels non amortis	23 394	23 191	1 655	1 392	25 049	24 583
Charge à payer (actif)	(32 455)	(26 791)	12 401	12 305	(20 054)	(14 486)
Provision pour moins-value ⁴	33 837	28 616	–	–	33 837	28 616
Passif total	1 382	1 825	12 401	12 305	13 783	14 130

¹ Les obligations en matière de prestations tiennent compte des rajustements rétroactifs des salaires découlant des mesures correctives prévues par le projet de loi 24.

² Ce montant comprend 57 423 millions de dollars (51 473 millions de dollars en 2022-2023) ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 1 574 millions de dollars (1 491 millions de dollars en 2022-2023) ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif.

³ Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

⁴ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)				
	2024	2024	2024	2023
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	4 792	1 236	6 028	5 981
Amortissement des (gains) pertes actuariels	(2 294)	(82)	(2 376)	(1 285)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	–	–	–	1 545
Constatation des gains actuariels non amortis	–	–	–	(1 545)
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(476)	–	(476)	(424)
(Revenu) Charge d'intérêt	(3 060)	292	(2 768)	(1 813)
Changement de la provision pour moins-value ¹	5 222	–	5 222	2 875
Total	4 184	1 446	5 630	5 334

¹ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, selon le régime et le type		
Pour l'exercice clos le 31 mars		
(en millions de dollars)		
	2024	2023
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ¹	1 652	1 661
Régime de retraite des fonctionnaires ²	291	594
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ²	261	232
Healthcare of Ontario Pension Plan ³	1 562	1 334
Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan ⁴	315	270
Régime de retraite des juges provinciaux ²	103	115
Total – Prestations de retraite	4 184	4 206
Autres avantages sociaux futurs – Prestations de retraite²	1 446	1 128
Total – Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs⁵	5 630	5 334

¹ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4.

² Les charges du RRFP, du Régime de retraite du SEFPO et du RRJP, ainsi que les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs pour les employés de la fonction publique de l'Ontario sont incluses dans les charges des Autres programmes dans l'état consolidé des résultats et classées dans Avantages sociaux et prestations de retraite dans le poste Secrétariat du Conseil du Trésor à l'Annexe 4.

³ Les charges du HOOPP sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats.

⁴ Les charges du CAATPP sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire dans l'état consolidé des résultats.

⁵ Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3.

Prestations de retraite

Le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires, ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario, un revenu de retraite défini fondé sur une formule. Celle-ci tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des participants, les contributions de la province et les revenus de placement. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % de leur salaire aux régimes. Les contributions de la province sont égales à ces cotisations ou fondées sur les rapports actuariels, compte tenu de la structure de financement de chaque régime. L'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes de retraite du RREO et du SEFPO excluent les employeurs non consolidés par la province.

Le Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) englobe un régime de retraite enregistré à prestations déterminées capitalisé et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non capitalisé, ainsi qu'un régime compensatoire partiellement capitalisé pour les juges admissibles dont les prestations de retraite versées en vertu du RRJP enregistré sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale ou les règlements fiscaux fédéraux*. Le RRJP verse aux juges admissibles un montant déterminé de revenu de retraite fondé sur une formule qui prend en compte un montant égal à 2 % du salaire moyen du juge pour les trois dernières années de service. Les participants au régime contribuent généralement à hauteur de 7 % de leur salaire à ce régime.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires actuel a été converti en convention de retraite le 1^{er} janvier 2022, permettant de verser des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la contribution et les prestations prévues par le RRFP sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*. La Commission du Régime de retraite de l'Ontario administre la convention de retraite et ses actifs et en surveille les investissements. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule. Comme dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, la formule tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de cotisation au régime des participants. Les prestations sont financées par les cotisations patronales et celles des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. La province comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRFP	SEFPO	HOOPP	CAATP	RRJP
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2023						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	4,75 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite ¹	1,90 %	2,81 %	5,11 %	8,96 %	10,88 %	4,45 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2023						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ^{2,3} (en millions de dollars)	120 499	31 894	11 911	54 459	8 844	505
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	120 092	34 558	11 979	55 854	8 825	511
Cotisations des employeurs ⁴ (en millions de dollars)	1 643	841	282	1 562	306	66
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	1 643	518	268	1 269	306	7
Versements de prestations ¹ (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 764	1,810	632	1 739	294	68
Nombre de participants actifs (approximatif)	184 000	50 151	50 493	281 000	36 878	282
Âge moyen des participants actifs	44,9	44,8	43,6	43,0	47,2	57,7
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,3	10,8	12,1	13,4	14,0	11,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	156 000	41 519	43 175	179 000	19 269	353
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2022						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	6,00 %	3,80 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite ^{1,6}	3,99 %	-7,73 %	-2,38 %	-8,86 %	-1,07 %	1,43 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2022						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ^{2,3} (en millions de dollars)	120 362	31 167	11 676	49 638	7 942	461
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	113 717	33 337	11 474	51 874	8 175	474
Cotisations des employeurs ⁴ (en millions de dollars)	1 656	808	270	1 328	266	63
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	1 642	473	260	1 081	266	6
Versements de prestations ² (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 530	1 717	584	1 672	285	60
Nombre de participants actifs (approximatif)	183 000	47 647	48 629	268 000	33 949	296
Âge moyen des participants actifs	44,9	45,3	43,9	43,0	48,2	57,8
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,4	10,9	12,0	13,3	13,4	11,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	153 000	40 986	42 472	172 000	18 740	343

¹ Les chiffres peuvent différer des rendements publiés par le régime de retraite en raison des meilleures estimations de la province.

² Compte tenu de la quote-part du gouvernement de l'Ontario, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par l'Ontario. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2022-2023); en vertu du RRFP, 100 % (100 % en 2022-2023); en vertu du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2022-2023); en vertu du HOOPP, 48,4 % (47,9 % en 2022-2023); en vertu du CAATPP, 41,2 % (42,12 %, chiffres retraités de 2022-2023); et en vertu du RRJP, 100 % (100 % en 2022-2023).

³ Au 31 décembre 2023, les actifs des régimes de retraite comprenaient des obligations et des titres d'une valeur de 22 166 millions de dollars émis par le gouvernement de l'Ontario (21 325 millions de dollars en 2022-2023).

⁴ Cotisations patronales versées durant l'exercice de l'Ontario. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales versées au RREO. Les cotisations patronales au RRFP englobent des paiements spéciaux de 292 millions de dollars (268 millions de dollars en 2022-2023).

⁵ Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.

⁶ Les chiffres comparatifs du CAATPP ont été revus pour concorder avec la méthode adoptée pour l'année en cours.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1^{er} janvier 2017 doivent justifier de 20 années de service et prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite afin d'être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1^{er} janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 9,2 milliards de dollars au 31 mars 2024 (9,1 milliards de dollars en 2022-2023), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2023-2024, qui s'élèvent à 356 millions de dollars (452 millions de dollars en 2022-2023), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2023-2024 est de 4,75 % (4,40 % en 2022-2023). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2023-2024 se situe entre 3,40 % et 6,84 % (entre 1,70 % et 6,34 % en 2022-2023). La durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite est de 13,8 années (13,8 années en 2022-2023).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, selon le cas, l'Ontario verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 3,2 milliards de dollars au 31 mars 2024 (3,2 milliards de dollars en 2022-2023), est inclus dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 1,1 milliard de dollars en 2023-2024 (0,7 milliard de dollars en 2022-2023), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 4,50 % en 2023-2024 (4,10 % en 2022-2023). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2023-2024 se situe entre 3,40 % et 4,80 % (entre 1,70 % et 6,60 % en 2022-2023).

7. Autres passifs

Autres passifs Au 31 mars (en millions de dollars)	Chiffres retraités (note 17)	
	2024	2023
Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations	4 296	4 095
Passif au titre des sites contaminés	2 517	1 910
Autres passifs au titre des régimes de retraite	142	142
Autres fonds et passifs	2 429	2 736
Total	9 384	8 883

Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations

La province enregistre les passifs lorsqu'elle est légalement obligée d'engager des coûts pour mettre hors service une immobilisation corporelle. Un passif de 4,3 milliards de dollars au 31 mars 2024 (4,1 milliards de dollars en 2022-2023) a été enregistré pour les activités liées à cette obligation compte tenu d'une estimation du coût de ces activités.

Une partie importante des obligations de mise hors service d'immobilisations découle de l'enlèvement et de l'évacuation de substances désignées, telles que l'amiante, des immeubles provinciaux, ainsi que des activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de déchets solides. Au moment de consigner le passif pour les immobilisations faisant l'objet d'une utilisation productive, les coûts et les changements subséquents à l'estimation sont capitalisés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'actif. Pour les immobilisations qui ne sont pas utilisées à des fins productives, ces coûts sont comptabilisés en charges.

Pour évaluer le passif lié à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles provinciaux, des rapports d'évaluation comprenant le genre et la quantité des substances sont utilisés en fonction de l'expérience et de l'avis d'experts pour déterminer le coût du retrait de la substance. Dans le cas des immeubles n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation, une estimation est faite en fonction d'immeubles semblables jusqu'à ce que des données plus précises soient disponibles.

Pour évaluer le passif lié aux déchets solides, les plans de fermeture des lieux sont utilisés pour évaluer les coûts de fermeture et d'après-fermeture. Avant qu'un plan de fermeture ne soit approuvé, des renseignements sur le site sont utilisés pour prévoir les activités qui seront nécessaires pour fermer, entretenir et surveiller le site, compte tenu de l'expérience liée à d'autres sites ainsi que de l'état du site et de son contenu selon un contrôle et un rapport opérationnels. Le coût de ces activités, dont le plafonnement et la surveillance des eaux souterraines, est établi au moyen de taux déterminés par l'expérience et les avis d'experts.

La province actualise les obligations importantes assorties de projections fiables des liquidités et les évalue en utilisant la valeur actuelle des liquidités futures, sinon elles sont consignées au coût actuel. Le taux d'actualisation utilisé correspond aux risques propres à la mise hors service et à l'entité qui règlera le passif. Par la suite, l'accroissement du passif actualisé attribuable au passage du temps est consigné en tant que charge en cours d'exercice. Pendant l'exercice, dans le cas des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui ont utilisé la valeur actualisée pour mesurer le passif, le taux d'actualisation se situait entre 3,0 % et 5,1 % (3,0 % et 5,1 % en 2022-2023).

Un rapprochement des valeurs comptables regroupées au début et à la fin des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présenté ci-dessous :

Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice (note 1(f))	4 095	3 769
Passifs engagés pendant l'exercice	61	28
Hausse des passifs selon les changements dans l'estimation des passifs ¹	461	300
Augmentation des passifs due à la désactualisation ²	23	10
Réévaluation et autres redressements	(298)	1
Passifs réglés pendant l'année	(46)	(13)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice³	4 296	4 095

¹ Témoigne de changements dans les flux de trésorerie prévus et le taux d'actualisation.

² Augmentation de la valeur comptable d'un passif en raison du passage du temps dans le cas des obligations que la province a actualisées.

³ Au 31 mars 2024, environ 86 % des passifs liés aux obligations de mise hors service avaient trait à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles, le reste étant surtout lié aux sites d'enfouissement des déchets solides.

Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 2,5 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars en 2022-2023) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par la province pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où leur contamination est probable et mesurable.

Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés aux comptes des avantages sociaux supplémentaires des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et au Régime de retraite complémentaire des juges associés.

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les fonds affectés d'origine externe et les autres passifs à long terme.

8. Placements de portefeuille

Placements de portefeuille Au 31 mars (en millions de dollars)	2024		2023	
	Coût/Coût après amortissement	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable
Obligations	13 390	3 165	16 555	19 217
Plus : Obligations achetées aux termes de prises en pension de titres	6 498	2	6 500	8 672
Moins : Obligations vendues aux termes de pensions sur titres	(3 474)	(2)	(3 476)	(321)
Total des obligations	16 414	3 165	19 579	27 568
Dépôts et certificats de placement garanti	1 702	2 557	4 259	4 117
Autre ¹	422	1 659	2 081	2 328
Total des placements de portefeuille	18 538	7 381	25 919	34 013

¹ Comprend les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif dont la valeur marchande est de 619 millions de dollars.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

La valeur comptable des autres placements de portefeuille consiste principalement en 1 165 millions de dollars de fonds communs et en 766 millions de dollars de titres de capitaux propres.

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles de 2024

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2024
Coût							
Solde d'ouverture retraité	21 366	113 496	59 318	16 726	11 424	12 813	235 143
Ajouts	1 289	7 032	7 373	1 229	870	920	18 713
Cessions	21	238	1 254	425	953	86	2 977
Réévaluation	–	428	10	2	–	–	440
Solde de clôture	22 634	120 718	65 447	17 532	11 341	13 647	251 319
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture retraité	–	44 067	16 962	12 769	7 225	3 603	84 626
Ajouts	–	3 530	2 025	964	1 059	391	7 969
Cessions	–	211	1 254	416	943	83	2 907
Solde de clôture	–	47 386	17 733	13 317	7 341	3 911	89 688
Valeur comptable nette							
2024	22 634	73 332	47 714	4 215	4 000	9 736	161 631

Immobilisations corporelles de 2023 retraitées
Au 31 mars
(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	Chiffres retraités 2023
Coût							
Solde d'ouverture	20 104	106 426	53 269	15 844	11 047	13 148	219 838
Redressements aux fins du chapitre SP 3160 ¹	–	90	32	(1)	(1)	–	120
Solde d'ouverture retraité	20 104	106 516	53 301	15 843	11 046	13 148	219 958
Ajouts ²	1 347	6 842	6 363	1 144	761	(242)	16 215
Cessions	85	171	346	261	383	93	1 339
Réévaluation	–	309	–	–	–	–	309
Solde de clôture	21 366	113 496	59 318	16 726	11 424	12 813	235 143
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	–	40 857	15 379	12 142	6 546	3 296	78 220
Redressements aux fins du chapitre SP 3160 ¹	–	8	13	(1)	(1)	1	20
Solde d'ouverture retraité	–	40 865	15 392	12 141	6 545	3 297	78 240
Ajouts	–	3 302	1 912	874	1 034	380	7 502
Cessions	–	100	342	246	354	74	1 116
Solde de clôture	–	44 067	16 962	12 769	7 225	3 603	84 626
Valeur comptable nette							
Chiffres retraités 2023	21 366	69 429	42 356	3 957	4 199	9 210	150 517

¹ Voir la note 1(f) Modification de méthodes comptables en raison de l'adoption de nouvelles normes – Partenariat public-privé.

² Comprend le reclassement des actifs de Autres actifs (1,4 milliard de dollars), Terrains (0,4 milliard de dollars) et Technologie de l'information (0,4 milliard de dollars) à Immeubles (1,0 milliard de dollars) et Infrastructure de transport (1,2 milliard de dollars).

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles, pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les améliorations des terres dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amorties. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent surtout l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste Autres comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2024, les biens en construction avaient une valeur totale de 42,0 milliards de dollars (34,1 milliards de dollars en 2022-2023). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2023-2024 est de 978 millions de dollars (694 millions de dollars en 2022-2023). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 1 015 millions de dollars (846 millions de dollars en 2022-2023), et leur amortissement cumulé est de 469 millions de dollars (385 millions de dollars en 2022-2023).

La charge d'amortissement de l'exercice 2023-2024 a totalisé 8,0 milliards de dollars (7,5 milliards de dollars en 2022-2023).

10. Changements à la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires

Ontario Ontario Power Generation Inc. (OPG) et le gouvernement de l'Ontario ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de l'Ontario. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution des gains et pertes de réévaluation. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont constatés dans les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds de l'ONFA ont donné lieu à des gains non réalisés de 1 138 millions de dollars en 2023-2024 (pertes non réalisées de 37 millions de dollars en 2022-2023), ce qui a entraîné une augmentation des participations dans des entreprises publiques et une diminution correspondante de la dette nette et des gains (ou pertes) de réévaluation.

11.a. Passifs éventuels

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par le gouvernement au 31 mars 2024 s'établissait à 1,8 milliard de dollars (2,3 milliards de dollars en 2022-2023). Les prêts garantis s'élevaient à 0,5 milliard de dollars au 31 mars 2024 (0,5 milliard de dollars en 2022-2023).

Garanties d'emprunt Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2024		2023	
	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	146	75	146	50
Finances	1 001	305	1 001	267
Collèges et Universités	1	1	2	2
	1 148	381	1 149	319
Entités consolidées				
Ontario Power Generation Inc.	32	–	35	–
Hydro One Limited	325	–	330	–
	357	–	365	–
Organismes du secteur parapublic	295	153	802	156
Total	1 800	534	2 316	475

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), l'Ontario est tenu d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces dépassements. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, le gouvernement garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, l'Ontario a droit à l'excédent.

Une entente conclue entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), la province et OPG donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 56 (69 en 2022-2023) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces créances découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles, concernant les droits issus de traités et les revendications territoriales des peuples autochtones, des inexécutions de contrats, des dommages subis par des personnes, de la négligence et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que l'Ontario devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » des États des ministères et annexes.

Sites contaminés

L'Ontario a relevé au total 159 sites (142 en 2022-2023) dont les coûts de nettoyage connexes pourraient être de la responsabilité de la province. Cependant, un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'on ne peut établir avec précision si le gouvernement est responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être évalué. Cependant, pour 108 de ces sites (90 en 2022-2023), on ne peut déterminer si le gouvernement est responsable, ce qui crée un passif éventuel de 428 millions de dollars (393 millions de dollars en 2022-2023).

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est également chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées pour les années d'imposition de 2008 et avant. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que la province devra assumer.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone voulant qu'elle ait légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 57 revendications territoriales pour 2023-2024 (61 en 2022-2023) sont en cours de négociation ou en cours d'examen, ou ont été acceptées à des fins de négociation. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Jeux en ligne Ontario – Avis de requête

Le 28 novembre 2022, le Mohawk Council of Kahnawa:ke (« MCK ») a déposé un avis de requête à la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Jeux en ligne Ontario et le Procureur général de l'Ontario demandant une déclaration que le gouvernement de l'Ontario ne mette pas sur pied ni n'exploite une loterie en ligne dans la province conformément à l'alinéa 207(1)a) du Code criminel et contestant également le pouvoir législatif et constitutionnel qui sous-tend le marché des jeux de hasard en Ontario. La requête a été entendue les 20 et 21 février 2024. Le 13 mai 2024, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rejeté la requête du MCK. Le 22 mai 2024, le MCK a annoncé publiquement qu'il n'avait pas l'intention de faire appel de la décision.

Assurance-dépôts des caisses populaires et des credit unions

Si des caisses populaires et des credit unions ne disposent pas de fonds suffisants, le gouvernement peut leur offrir un financement. Conformément à la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers administre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts qui protège les dépôts des déposants des credit unions et des caisses populaires en plus de fournir un soutien financier à ces institutions. Les caisses populaires et les credit unions ont annoncé que les déposants bénéficient d'une protection qui couvre les dépôts admissibles à hauteur de 250 000 dollars ainsi que la totalité des dépôts assurables dans les comptes enregistrés auprès de chaque caisse populaire et credit union membre. Au 19 décembre 2023, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers disposait d'un crédit rotatif de 2,0 milliards de dollars auprès de l'Office ontarien de financement afin d'atténuer d'éventuels risques de liquidité dans le secteur des credit unions et des caisses populaires de l'Ontario, y compris les situations où un ou plusieurs établissements pourraient avoir besoin d'un soutien financier supérieur à celui qu'offre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts. La facilité de crédit a été mise en place pour une période d'un an, avec des options de reconduction pour deux années supplémentaires au maximum. Les intérêts sont calculés au taux des bons du Trésor de l'Ontario de trois mois, majoré de 0,788 % par année. Aucun montant n'avait été prélevé sur ce crédit au 31 mars 2024 (0 \$ au 31 mars 2023).

Autres éventualités

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 68 millions de dollars (0,1 milliard de dollars en 2022-2023), dont des éléments tels que des lettres de crédit et des marges de crédit pour les autres entités consolidées.

b) Actif éventuel

L'Ontario a intenté une action à l'endroit d'un certain nombre de compagnies de l'industrie du tabac en vertu de la *Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Cette action est à la phase précédant l'instruction. Cependant, elle est actuellement suspendue en raison de procédures impliquant les compagnies de tabac en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il n'est pas possible de fournir le montant des paiements que pourrait recevoir l'Ontario.

12.a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2024	2023	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après
Paiements de transfert	34 735	35 347	8 998	4 320	2 388	1 903	1 686	15 440
Contrats de partenariats public-privé ¹	40 433	41 672	4 134	2 739	2 819	1 992	1 779	26 970
Ontario Power Generation	1 575	1 950	523	263	200	157	131	301
Baux	4 770	4 857	785	672	569	463	355	1 926
Contrats de construction	7 178	6 808	3 832	1 206	864	437	148	691
Autres	24 726	22 127	13 717	2 721	1 294	1 280	2 369	3 345
Total des obligations contractuelles	113 417	112 761	31 989	11 921	8 134	6 232	6 468	48 673

¹ En 2024, la majorité des contrats de partenariats public-privé concernent des projets liés à Metrolinx (68 %) et aux hôpitaux (14 %). Dans certains contrats de partenariats public-privé, les paiements annuels de services qui représentent les coûts d'exploitation et d'entretien sont indexés sur l'inflation.

Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b. Droits contractuels

Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements minimums exigés en :							
	2024	2023	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après
Paiements de transfert	4 281	3 738	1 882	1 666	464	163	68	38
Redevances/Permis et licences	28	33	28	–	–	–	–	–
Baux	1 054	1 038	78	67	64	60	52	733
Contrats de construction	1 618	1 946	556	202	139	79	66	576
Autres	164	14	137	8	8	5	1	5
Total des droits contractuels	7 145	6 769	2 681	1 943	675	307	187	1 352

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces (voir la note 5). Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à l'Ontario des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. L'Ontario a constaté 26,8 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2023-2024 (28,5 millions de dollars en 2022-2023). Il n'est pas possible d'évaluer les paiements de redevances pour 2025 et les années ultérieures dans la mesure où ils sont fonction de pourcentages de divers revenus admissibles de Teranet, tels que les revenus de produits à valeur ajoutée, les revenus d'enregistrement et les revenus de services accessoires.

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

13. Fiducies sous administration

Les fiducies sous administration énumérées ci-dessous ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de l'Ontario.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le Bureau du tuteur et curateur public (BTCP) de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

L'information financière résumée provenant des états financiers consolidés les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la WSIB et du BTCP de l'Ontario ont été préparés conformément aux IFRS.

Fiducies sous administration (en millions de dollars)	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) Au 31 décembre		Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario Au 31 mars	
	2023	Chiffres retraités 2022 ¹	2024	2023
Actif	38 164	35 889	3 068	2 937
Passif	33 050	31 174	129	116
Actif net	5 114	4 715	2 939	2 821
Solde du Fonds attribuable aux intéressés de la WSIB	5 114	4 715	-	-
Solde du fonds	-	-	2 939	2 821

¹ Les soldes de la WSIB au 31 décembre 2022 ont été retraités en raison de l'adoption des normes IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 17 Contrats d'assurance.

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes.

14. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes sans but lucratif gouvernementaux. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de l'Ontario, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec l'Ontario. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de l'Ontario sont les personnes qui ont le pouvoir et sont chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et désignent les ministres, les ministres associés et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

L'Ontario a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2023-2024, il n'y a eu aucune opération entre apparentés d'une valeur considérablement différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés.

15. Événements postérieurs

Traité Robison-Supérieur

Le 26 juillet 2024, la Cour suprême du Canada a statué dans l'affaire *Ontario (Procureur général) c. Restoule* que la Couronne est obligée d'indemniser les demandeurs du Supérieur en vertu du traité Robison-Supérieur. La Cour a ordonné à la Couronne d'entamer une négociation de six mois avec les demandeurs, avec une option de prolongation si nécessaire. Pendant cette période, la procédure devant la Cour supérieure est suspendue. Si aucun accord n'est conclu, la Couronne doit déterminer et payer un montant approprié dans un délai raisonnable. Les demandeurs peuvent demander une révision judiciaire s'ils estiment que le montant n'est pas satisfaisant. L'impact financier de cette décision ne peut être déterminé au moment de la publication des états financiers.

Services de soutien à domicile et en milieu communautaire

Le 4 décembre 2023, le projet de loi 135, *Loi de 2023 sur la prestation commode de soins à domicile*, a reçu la sanction royale. Ce projet de loi modifie la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* afin d'établir le nouvel organisme de services, Santé à domicile Ontario.

Le 28 juin 2024, les 14 Services de soutien à domicile et en milieu communautaire (réseaux locaux d'intégration des services de santé, fonctionnant sous le nom de « SSDMC ») fusionneront officiellement avec Santé à domicile Ontario.

Centre des sciences de l'Ontario

Le 21 juin 2024, le ministère de l'Infrastructure a annoncé la fermeture du Centre des sciences de l'Ontario, situé au 770, chemin Don Mills.

Jeux en ligne

Voir la note 11.a pour une mise à jour concernant l'avis de requête de Jeux en ligne Ontario après la clôture de l'exercice.

16. Équipement de protection individuelle et vaccins contre la COVID-19

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle (EPI) comprend le matériel et les fournitures médicaux, les masques, les écrans faciaux, les gants, les ventilateurs, les blouses de protection, etc., ainsi que d'autres fournitures, y compris les produits de nettoyage et les tests rapides de détection d'antigène. Les données sur l'EPI comprennent les transferts en nature du gouvernement du Canada et l'EPI acheté par la province.

Au 31 mars 2024, de l'EPI d'une valeur de 228 millions de dollars est disponible pour distribution ultérieure et constitue un élément de l'actif non financier de l'état consolidé de la situation financière.

Stocks d'équipement de protection individuelle		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2024	2023
Prêt à être distribué au début de l'exercice	1 566	1 508
Acheté	77	939
Reçu du gouvernement du Canada	1	593
Distributions	(289)	(1 074)
Radié pour cause d'obsolescence, d'expiration ou de dommage	(906)	(400)
Déprécié pour tenir compte du coût de remplacement	(221)	–
EPI prêt à être distribué à la fin de l'exercice	228	1 566

Vaccins

C'est le gouvernement du Canada qui se procure les vaccins contre la COVID-19. L'Ontario reçoit les vaccins sans frais du gouvernement du Canada pour les distribuer dans la province. Aucun montant n'a été consigné pour les vaccins contre la COVID-19 parce que la juste valeur de ces vaccins reçus du gouvernement du Canada ne peut pas être raisonnablement déterminée. En raison des clauses de confidentialité que contiennent les contrats conclus entre le gouvernement du Canada et les différents fabricants de vaccins contre la COVID-19, les renseignements concernant le prix par dose ne peuvent pas être divulgués.

Au 31 mars 2024, 2 637 588 doses de vaccins (805 268 doses au 31 mars 2023) étaient prêtes à être administrées et conservées dans les bureaux de santé publique, les hôpitaux et les pharmacies de la province.

Doses de vaccins contre la COVID-19 prêtes à être administrées		
Au 31 mars	2024	2023
Prêtes à être administrées au début de l'année	805 268	4 270 744
Reçu du gouvernement du Canada	6 906 197	7 955 291
Écoulées ¹	(5 073 877)	(11 420 767)
Doses prêtes à être administrées à la fin de l'exercice	2 637 588	805 268

¹ Les doses écoulées comprennent les vaccins administrés et ceux qui ont été radiés pour cause d'obsolescence, d'expiration ou de dommage.

17. Modifications comptables et reclassements connexes

Les tableaux ci-dessous résument les effets des changements comptables et des reclassements connexes pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

A. Chapitre SP 3400 – Revenus

Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté le chapitre SP 3400 en utilisant la méthode rétroactive avec retraitement des chiffres comparatifs de 2022-2023. Les divulgations relatives aux principales conventions comptables sont indiquées à la note 1(e).

B. Chapitre SP 3160 – Partenariats public-privé

Le 1^{er} avril 2023, la province a adopté le chapitre SP 3160 en utilisant la méthode rétroactive avec retraitement des chiffres comparatifs de 2022-2023. Les divulgations relatives aux principales conventions comptables sont indiquées à la note 1(e).

C. Reclassement

Toutes les présentations des résultats par secteur pour les comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassées pour qu'elles correspondent à celles utilisées pour la présentation des chiffres réels de l'exercice en cours.

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022-2023 Montants reportés	A	B	C	2022-2023 retraités
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	44 209	–	–	–	44 209
Taxe de vente	36 092	–	–	–	36 092
Impôt des sociétés	27 791	–	–	–	27 791
Impôt-santé des employeurs	7 797	–	–	–	7 797
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 991	–	–	–	5 991
Contribution-santé de l'Ontario	4 445	–	–	–	4 445
Taxes sur l'essence et les carburants	2 674	–	–	–	2 674
Autres impôts et taxes	7 519	–	–	–	7 519
Total des impôts et taxes	136 518	–	–	–	136 518
Transferts du gouvernement du Canada	31 264	–	–	–	31 264
Droits, dons et autres revenus des organismes du secteur parapublic	11 492	–	3	–	11 495
Revenus des participations dans des entreprises publiques	6 133	–	–	–	6 133
Autres	7 480	(4)	1	–	7 477
	192 887	(4)	4	–	192 887
Charges					
Santé	78 490	–	–	(4)	78 486
Éducation	36 202	–	1	3	36 206
Services à l'enfance et services sociaux	18 140	–	–	(26)	18 114
Intérêt sur la dette	12 389	–	2	–	12 391
Éducation postsecondaire	11 621	–	1	144	11 766
Justice	5 419	–	–	23	5 442
Autres programmes	36 489	–	1	(140)	36 350
	198 750	–	5	–	198 755
Déficit annuel	(5 863)	(4)	(1)	–	(5 868)

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2023 Montants reportés	A	B	C	2023 Retraités
Passif					
Créditeurs et charges à payer	46 293	(1)	(168)	–	46 124
Dette	421 799	–	–	–	421 799
Autre financement à long terme	17 596	–	217	–	17 813
Revenus et apports en capital reportés	17 947	(781)	66	–	17 232
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	14 130	–	–	–	14 130
Passifs dérivés	7 685	–	–	–	7 685
Autres passifs	8 894	(11)	–	–	8 883
	534 344	(793)	115	–	533 666
Actif financier					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 881	–	–	–	39 881
Placements de portefeuille	34 013	–	–	–	34 013
Débiteurs	12 276	1	–	–	12 277
Prêts en cours	11 899	–	–	–	11 899
Actifs dérivés	4 571	–	–	–	4 571
Autres actifs	1 260	(1)	–	–	1 259
Participations dans des entreprises publiques	29 960	–	–	–	29 960
	133 860	–	–	–	133 860
Dette nette	(400 484)	793	(115)	–	(399 806)
Actif non financier					
Immobilisations corporelles	150 398	–	119	–	150 517
Charges payées d'avance et autres actifs non financiers	3 282	–	–	–	3 282
	153 680	–	119	–	153 799
Déficit accumulé	(246 804)	793	4	–	(246 007)
Le déficit accumulé comprend					
Déficit de fonctionnement accumulé	(247 109)	793	4	–	(246 312)
Gains de réévaluation accumulés	305	–	–	–	305
	(246 804)	793	4	–	(246 007)

Province de l'Ontario					
État consolidé de l'évolution de la dette nette					
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022-2023 Montants reportés	A	B	C	2022-2023 Retraités
Excédent annuel	(5 863)	(4)	(1)	–	(5 868)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 193)	–	(22)	–	(16 215)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 500	–	4	–	7 504
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	415	–	–	–	415
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(193)	–	–	–	(193)
Variation du coût des immobilisations corporelles lié à la réévaluation des obligations de mise hors service des immobilisations	(309)	–	–	–	(309)
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(218)	–	–	–	(218)
	(8 998)	–	(18)	–	(9 016)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation	(2)	–	–	–	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres et autres coûts	295	–	–	–	295
Augmentation de la dette nette à l'exclusion des gains/pertes de réévaluation nets	(14 568)	(4)	(19)	–	(14 591)
Pertes de réévaluation nettes	(1 740)	–	–	–	(1 740)
Augmentation de la dette nette	(16 308)	(4)	(19)	–	(16 331)
Dette nette au début de l'exercice	(384 176)	797	(96)	–	(383 475)
Dette nette à la fin de l'exercice	(400 484)	793	(115)	–	(399 806)

Province de l'Ontario					
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé					
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022-2023 Montants reportés	A	B	C	2022-2023 Retraités
Déficit de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	(241 539)	797	5	–	(240 737)
Déficit annuel	(5 863)	(4)	(1)	–	(5 868)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation	(2)	–	–	–	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres et autres coûts	295	–	–	–	295
Déficit de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	(247 109)	793	4	–	(246 312)

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2023 Montants reportés	A	B	C	2023 Retraités
Activités de fonctionnement					
Déficit annuel	(5 863)	(4)	(1)	–	(5,868)
Éléments hors trésorerie					
Amortissement des immobilisations corporelles	7 500	–	4	–	7 504
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(193)	–	–	–	(193)
Immobilisations corporelles apportées	–	–	–	–	–
Immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie financées par des swaps sur actifs	(10)	–	–	–	(10)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(6 133)	–	–	–	(6 133)
Rajustement des instruments financiers selon les NCSP	(1 334)	–	–	–	(1 334)
Rajustement selon le chapitre SP 3400, Revenus, des NCSP (<i>note 1(f)</i>)	–	797	–	–	797
Rajustement selon le chapitre SP 3160, Partenariats public-privé, des NCSP (<i>note 1(f)</i>)	–	–	(96)	–	(96)
Pertes de réévaluation en cours d'exercice des entités qui ne sont pas des entreprises publiques	(1 950)	–	–	–	(1 950)
Éléments de trésorerie					
Diminution des débiteurs	14 721	(1)	–	–	14 720
Augmentation des prêts en cours	(69)	–	–	–	(69)
Augmentation des actifs dérivés	(4 571)	–	–	–	(4 571)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	16 234	(1)	(168)	–	16 065
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs	(272)	–	–	–	(272)
Augmentation des passifs dérivés	7 685	–	–	–	7 685
Augmentation des autres passifs	43	(11)	–	–	32
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés	1 492	(781)	66	–	777
Remises des participations dans des entreprises publiques	5 477	–	–	–	5 477
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(218)	–	–	–	(218)
Diminution d'autres actifs	189	1	–	–	190
Trésorerie découlant des activités de fonctionnement	32 728	–	(195)	–	32 533
Activités de capital					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 690)	–	(22)	–	(15 712)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	415	–	–	–	415
Liquidités (affectées aux) opérations liées aux immobilisations	(15 275)	–	(22)	–	(15 297)
Activités de placement					
Placements de portefeuille achetés	(212 802)	–	–	–	(212 802)
Placements de portefeuille remboursés	205 933	–	–	–	205 933
Trésorerie (affectée aux) activités de placement	(6 869)	–	–	–	(6 869)
Activités de financement					
Dettes à long terme contractées	34 364	–	–	–	34 364
Dettes à long terme remboursées	(34 578)	–	–	–	(34 578)
Rajustement pour primes, escomptes et commissions non amorties pour la dette à long terme	(3 376)	–	–	–	(3 376)
Diminution de la dette à court terme	(474)	–	–	–	(474)
Diminution d'autre financement à long terme	(839)	–	217	–	(622)
Trésorerie (affectée aux) opérations de financement	(4 903)	–	217	–	(4 686)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 681	–	–	–	5 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	34 200	–	–	–	34 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	39 881	–	–	–	39 881
Trésorerie	18 373	–	–	–	18 373
Équivalents de trésorerie	21 508	–	–	–	21 508

D. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2023-2024.

ANNEXES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	110
Annexe 2	Revenus par secteur	112
Annexe 3	Charges par secteur	114
Annexe 4	Charges par ministère	116
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	117
Annexe 6	Débiteurs	117
Annexe 7	Prêts en cours	118
Annexe 8	Organismes publics	120
Annexe 9	Entreprises publiques	125
Annexe 10	Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	128

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2023-2024	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels retraités (note 17) 2022-2023
Impôts et taxes			
Impôt sur le revenu des particuliers	55 982	50 773	44 209
Taxe de vente	35 350	39 864	36 092
Impôt des sociétés	24 668	23 140	27 791
Impôt-santé des employeurs	8 215	8 581	7 797
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 725	5 810	5 991
Contribution-santé de l'Ontario	4 896	5 008	4 445
Droits de cession immobilière	3 529	3 538	4 444
Taxe sur l'essence	2 222	1 620	2 103
Taxe sur le tabac	840	813	864
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	538	529	674
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	617	593	600
Taxe sur les carburants	635	517	571
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	269	346	310
Autres impôts et taxes	736	728	627
	144 222	141 860	136 518
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	19 218	19 286	17 525
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 384	6 407	6 178
Apprentissage et garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada	2 479	2 031	1 272
Priorités partagées en santé	1 069	935	-
Entente sur le développement du marché du travail	632	792	790
Programmes relatifs à l'infrastructure	1 206	609	769
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	470	625	531
Vieillir dans la dignité	462	462	-
Soins à domicile et santé mentale	-	-	466
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	299	357	391
Entente sur le bien-être des Indiens	319	332	342
Apprentissage et garde des jeunes enfants	211	208	270
Logement social	218	218	263
Expansion du bilinguisme	129	187	163
Système de justice pénale pour les adolescents	67	67	67
Paiements de péréquation fiscale	421	421	-
Aide juridique – Droit criminel	50	71	61
Autres	1 210	1 328	2 176
	34 844	34 336	31 264

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2023-2024	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels retraités (note 17) 2022-2023
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic¹ (Annexe 10)	11 104	13 071	11 495
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	6 345	7 427	6 133
Autres¹			
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 131	1 222	1 240
Ventes et locations	1 847	1 566	1 231
Autres droits et permis	1 260	1 370	1 232
Redevances	322	319	335
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	258	248	214
Remaniement des services locaux	150	138	145
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	43	41	48
Divers	2 841	4 338	3 032
	7 852	9 242	7 477
Total des revenus	204 367	205 936	192 887

¹ Comprend une recette exceptionnelle pour un gain sur la vente de 176 millions de dollars lié à un prêt en cours avec un escompte de 59 millions de dollars.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services à l'enfance et services sociaux ³		Éducation postsecondaire ⁴	
	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Pour l'exercice clos le 31 mars en millions de dollars)	2024		2024		2024		2024	
Revenus								
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	1 975	1 529	2 399	1 702	497	490	194	187
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (<i>Annexe 10</i>)	4 713	4 765	1 568	1 379	72	193	6 718	5 158
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (<i>Annexe 1</i>)	436	314	209	124	263	240	172	97
Total	7 124	6 608	4 176	3 205	832	923	7 084	5 442

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁵		Autres ⁶		Total	
	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)						
Revenus						
Revenus fiscaux (<i>Annexe 1</i>)	–	–	141 860	136 518	141 860	136 518
Transferts du gouvernement du Canada (<i>Annexe 1</i>)	231	179	29 040	27 177	34 336	31 264
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (<i>Annexe 10</i>)	–	–	–	–	13 071	11 495
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	176	87	7 251	6 046	7 427	6 133
Autres (<i>Annexe 1</i>)	1 320	1 141	6 842	5 561	9 242	7 477
Total	1 727	1 407	184 993	175 302	205 936	192 887

⁵ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁶ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales; Affaires civiques et Multiculturalisme; Développement économique, Création d'emploi et Commerce; Énergie; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Affaires autochtones; Infrastructure; Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences; Mines; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles et Forêts; Développement du Nord; Services au public et aux entreprises; Services aux aînés et Accessibilité; Tourisme, Culture et Sport; Transports; ainsi que celles du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commission de régie interne et des Bureaux du corps exécutif.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et services à l'enfance ⁴		Éducation postsecondaire ⁵	
	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Pour l'exercice clos le 31 mars en millions de dollars)	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Charges								
Paiements de transfert	36 360	34 145	4 428	4 093	17 032	15 747	5 544	5 089
Traitements et salaires	22 830	21 163	22 267	20 897	1 219	1 185	3 245	3 000
Services	7 852	6 583	2 116	2 093	707	655	2 382	1 816
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures et équipement	9 278	8 057	2 258	1 979	63	62	413	372
Avantages sociaux	4 032	3 760	3 381	3 273	263	255	423	364
Amortissement des immobilisations corporelles	2 206	2 110	1 870	1 728	39	58	416	402
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	2 153	1 811	1 900	1 831	37	30	325	275
Transports et communications	246	208	5	4	44	41	72	57
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres	501	649	585	308	72	81	415	391
Total	85 458	78 486	38 810	36 206	19 476	18 114	13 235	11 766

¹ Les renseignements présentés dans les colonnes des secteurs représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁶		Autres ⁷		Intérêt sur la dette ⁸		Total	
	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Charges								
Paiements de transfert	653	647	16 277	22 127	–	–	80 294	81 848
Traitements et salaires	3 456	3 041	4 083	3 677	–	–	57 100	52 963
Services	854	730	4 135	3 229	–	–	18 046	15 106
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	11 376	12 391	11 376	12 391
Fournitures et équipement	244	201	502	417	–	–	12 758	11 088
Avantages sociaux	487	423	602	486	–	–	9 188	8 561
Amortissement des immobilisations corporelles	34	28	3 404	3 178	–	–	7 969	7 504
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	84	74	1 131	1 313	–	–	5 630	5 334
Transports et communications	147	128	400	279	–	–	914	717
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	41	48	–	–	41	48
Autres	78	170	1 616	1 596	–	–	3 267	3 195
Total	6 037	5 442	32 191	36 350	11 376	12 391	206 583	198 755

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁷ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales; Affaires civiques et Multiculturalisme; Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Affaires autochtones; Infrastructure; Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences; Mines; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles et Forêts; Développement du Nord; Services au public et aux entreprises; Services aux aînés et Accessibilité; Tourisme, Culture et Sport; Transports; ainsi que celles du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commission de régie interne et des Bureaux du corps exécutif.

⁸ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de l'Ontario. Le montant des charges d'intérêts provinciales est net des revenus de placements et d'intérêts de 3 085 millions de dollars (1 544 millions de dollars pour se conformer à la divulgation de l'année en cours, chiffres retraités de 2022-2023) et comprend les revenus nets sur la dette du secteur parapublic de 281 millions de dollars (charge nette de 43 millions de dollars, chiffres retraités de 2022-2023). Les intérêts liés aux obligations de l'Ontario et aux bons du Trésor que la province a rachetés s'élevaient à 534 millions de dollars (353 millions de dollars en 2022-2023).

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget ^{1,2} 2023-2024	Chiffres réels 2023-2024	Chiffres réels retraités (note 17) 2022-2023
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	822	938	834
Procureur général	1 919	2 132	1 946
Commission de régie interne	305	299	392
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	19 361	19 476	18 114
Citoyenneté et multiculturalisme	64	82	56
Collèges et Universités	12 115	13 235	11 766
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	1 310	1 276	1 075
Éducation	34 712	37 158	34 545
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 711	1 652	1 661
Énergie	6 798	6 315	6 101
Environnement, Protection de la nature et Parcs	783	899	749
Bureaux du corps exécutif	61	67	56
Finances	1 429	1 362	1 242
Intérêt sur la dette	14 058	11 376	12 391
Fonds de partenariat avec les municipalités	502	501	501
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	41	48
Affaires francophones	8	8	8
Services au public et aux entreprises	1 131	1 031	1 172
Santé	77 860	82 895	76 039
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 746	1 838	1 943
Affaires autochtones	133	145	6 385
Infrastructure	3 470	2 631	2 389
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences	1 784	1 599	1 808
Soins de longue durée	3 149	2 563	2 447
Mines	172	549	233
Affaires municipales et Logement	1 446	1 770	1 564
Développement du Nord	725	704	661
Richesses naturelles et Forêts	823	1 116	719
Services aux aînés et Accessibilité	185	171	237
Solliciteur général	3 431	3 905	3 496
Transports	6 909	7 432	6 641
Secrétariat du Conseil du Trésor	497	432	358
Fonds de prévoyance ³	4 000	–	–
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 261	985	1 178
Total des charges	204 680	206 583	198 755

¹ Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2023 ont été reclassés. Voir la note 17.

² La structure des ministères est conforme au budget de 2023.

³ Voir la définition dans le glossaire.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Crédeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Paiements de transfert	13 373	17 276
Intérêt sur la dette	4 573	4 287
Salaires et avantages sociaux	8 595	6 825
Autre ¹	22 401	17 736
Total des crédeurs et charges à payer	48 942	46 124

¹ Comprend 755 millions de dollars (704 millions de dollars en 2022-2023) pour les obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Impôts	14 801	3 620
Paiements de transfert ¹	1 240	1 359
Autres débiteurs ²	9 531	6 827
	25 572	11 806
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 823)	(1 721)
	23 749	10 085
Gouvernement du Canada	2 383	2 192
Total – Débiteurs	26 132	12 277

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 807 millions de dollars (794 millions de dollars en 2022-2023) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, et de montants à recouvrer de 252 millions de dollars (544 millions de dollars en 2022-2023) en raison principalement des paiements anticipés versés aux médecins et autres praticiens dans le cadre des programmes de l'Assurance-santé de l'Ontario pendant la pandémie de COVID-19, qui sont toujours en cours de recouvrement.

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients. Est exclu le trop-payé éventuel de prestations dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées à des bénéficiaires ayant également reçu des prestations fédérales pendant la pandémie. Il est impossible de présenter une estimation raisonnable dans la mesure où il n'existe pas suffisamment de données et, en conséquence, aucun montant n'a été consigné dans les présents états financiers consolidés.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 672 millions de dollars (647 millions de dollars en 2022-2023) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023
Entreprises publiques ¹	2 270	2 662
Municipalités ²	4 150	4 097
Étudiants ³	2 467	2 459
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	1 437	1 062
Universités ⁵	125	125
Autres ⁶	2 371	2 400
	12 820	12 805
Escomptes non amortis ⁷	(153)	(94)
Provision pour créances douteuses ⁸	(815)	(812)
Total – Prêts en cours	11 852	11 899

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 1,64 % à 5,7 % (0,00 % à 5,40 % en 2022-2023).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 6,17 % (6,17 % en 2022-2023).

³ La plupart des prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt de 6,11 % (6,11 % en 2022-2023).

⁴ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 9,05 % (9,05 % en 2022-2023).

⁵ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 5,10 % (5,09 % à 5,10 % en 2022-2023).

⁶ Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 2 milliards de dollars (2,1 milliards de dollars en 2022-2023), des prêts à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité de 89 millions de dollars (93 millions de dollars en 2022-2023) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 245 millions de dollars (245 millions de dollars en 2022-2023).

⁷ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant zéro million de dollars (10 millions de dollars en 2022-2023) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 153 millions de dollars (84 millions de dollars en 2022-2023).

⁸ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 726 millions de dollars (714 millions de dollars en 2022-2023), aux prêts consentis aux universités de 0,5 million de dollars (31 millions de dollars en 2022-2023), aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 88,5 millions de dollars (67 millions de dollars en 2022-2023).

Périodes de remboursement Au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2024	2023
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	1 586	1 297
2 ans	524	928
3 ans	505	533
4 ans	422	494
5 ans	382	420
1-5 ans	3 419	3 672
6-10 ans	2 126	2 066
11-15 ans	965	940
16-20 ans	2 352	2 271
21-25 ans	2 921	1 705
Plus de 25 ans	812	2 109
Total partiel	12 595	12 763
Sans échéance fixe	225	42
Total	12 820	12 805

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie
Jeux en ligne Ontario	Procureur général
Ontario Power Generation Inc.	Énergie
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Autres organismes publics	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et des Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé
Agence ontarienne des eaux	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
ApprovisiOntario	Secrétariat du Conseil du Trésor
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie	Tourisme, Culture et Sport
Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains à Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie
Commission de transport Ontario Northland	Transports
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Sport
Commission des parcs du Saint-Laurent	Tourisme, Culture et Sport
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Croissance Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Fair Hydro Trust	Énergie
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Fonds de réserve forestier	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Investissements Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Métiers spécialisés Ontario	Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Sport
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé
Portefeuille immobilier général	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure
Santé Ontario	Santé
Science Nord	Tourisme, Culture et Sport
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Toronto	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Champlain	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Érié St-Clair	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Mississauga Halton	Santé

¹ Cette liste représente tous les organismes consolidés inclus dans les états financiers consolidés de l'Ontario au 31 mars 2024. L'annexe est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou dissolution d'organismes consolidés pendant l'année. Les liens vers l'URL du site Web de ces entités se trouvent à Ontario.ca. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative nécessaires à la consolidation sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Nord-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Simcoe Nord-Muskoka	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Sud-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Sud-Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Waterloo Wellington	Santé
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Infrastructure
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement du Nord
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) ²	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Sport
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Sport
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Tourisme, Culture et Sport
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Organismes du secteur parapublic	
<i>Hôpitaux publics – Ministère de la Santé</i>	
Atikokan Health and Community Services	Hôpital général de Nipissing Ouest
Brightshores Health System	Hôpital général de Norfolk
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa	Hôpital général de North York
Erie Shores HealthCare	Hôpital général de Stratford
Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital général de Strathroy-Middlesex
Headwaters Health Care Centre	Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital général de Woodstock
Hôpital Alexandra Marine and General	Hôpital général du comté de Lennox et Addington
Hôpital Baycrest	Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake
Hôpital Bingham Memorial	Hôpital général St. Mary
Hôpital communautaire de Cornwall	Hôpital Glengarry Memorial Hospital
Hôpital communautaire Groves Memorial	Hôpital Grand River
Hôpital communautaire de Hornepayne	Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital communautaire de Seaforth	Hôpital Lady Minto de Cochrane
Hôpital de Deep River et du district	Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
Hôpital de Hanover et du district	Hôpital Memorial de Listowel
Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview	Hôpital Memorial de St. Marys
Hôpital de Sault-Sainte-Marie	Hôpital Memorial du district de Nipigon
Hôpital de Smooth Rock Falls	Hôpital Memorial du district de Tillsburg
Hôpital de Timmins et du district	Hôpital Memorial du district de Winchester
Hôpital de Wingham et du district	Hôpital Montfort
Hôpital du district de Geraldton	Hôpital Northumberland Hills
Hôpital du district de Kemptville	Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)
Hôpital du district du lac des Bois	Hôpital public de Clinton
Hôpital General and Marine de Collingwood	Hôpital régional de Windsor
Hôpital général Anson	Hôpital Sensenbrenner
Hôpital général d'Almonte	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Hôpital général de Brockville	Hôpital St. Francis Memorial
Hôpital général d'Española	Hôpital Stevenson Memorial
Hôpital général de Guelph	Hôpital Temiskaming
Hôpital général de Haldimand-Ouest	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.	Hospital for Sick Children
	Hôtel-Dieu Grace Healthcare

² La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat public dans lequel l'Ontario détient le tiers des intérêts.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé (suite)

Hôpital régional Humber River	Perth and Smiths Falls District Hospital
Hôpital Joseph Brant	Red Lake Margaret Cochenour Memorial Hospital Corporation
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Religious Hospitallers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau Santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Campbellford	Réseau universitaire de santé
Hôpital régional de Pembroke	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital régional de Windsor	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Ross Memorial	Santé Rivière Blanche
Hôpital Victoria de Renfrew	Scarborough Health Network
Horizon Santé-Nord	Services de santé de Chapleau Health Services
Humber River Health	Services de santé Four Counties
VOIR DANS ANCIENS DOCS	Services Système de santé de Niagara
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa	Sinai Health System
Kingston Health Sciences Centre	Soins continus Bruyère
Lakeridge Health	South Bruce Grey Health Centre
Les religieuses hospitalières de St-Joseph de Cornwall	South Huron Hospital Association
L'Hôpital d'Ottawa	St. Joseph's Care Group
London Health Sciences Centre	St. Joseph's Health Care, London
Mackenzie Health	Toronto East Health Network
Maison de soins palliatifs Casey House	Trillium Health Partners
Mattawa General Hospital	Unity Health Toronto
Muskoka Algonquin Healthcare	Weeneebayko Area Health Authority
North of Superior Healthcare Group	William Osler Health System
North Wellington Health Care Corporation	Women's College Hospital
Oak Valley Health	

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé

Centre de soins de santé mentale Waypoint	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de toxicomanie et de santé mentale	Services de santé Royal Ottawa

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil d'administration scolaire CHEO	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique MonAvenir	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Rainbow District School Board
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Rainy River District School Board
Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	Renfrew County Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Renfrew County District School Board
Consortium Centre Jules-Léger	Simcoe County District School Board
District School Board of Niagara	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
District School Board Ontario North East	St. Clair Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Superior North Catholic District School Board
Durham District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Grand Erie District School Board	Thames Valley District School Board
Grandview School Authority	Thunder Bay Catholic District School Board
Greater Essex County District School Board	Toronto Catholic District School Board
Halton Catholic District School Board	Toronto District School Board
Halton District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Upper Canada District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Upper Grand District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Wellington Catholic District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	York Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	York Region District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	
Kenora Catholic District School Board	

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Collèges – Ministère des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

Sociétés d'aide à l'enfance – Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Bruce Grey Child and Family Services	La Société Catholique de l'Aide à l'Enfance de Toronto
Child and Family Services of Grand Erie	La Société d'aide à l'enfance de Peel
Children & Family Services for York Region	La Société d'aide à l'enfance de Stormont, Dundas & Glengarry
Children's Aid Society of Oxford County	La Société d'aide à l'enfance de Toronto
Children's Aid Society of the City of Guelph & The County of Wellington	La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin
Children's Aid Society of the City of Simcoe and the County of Lambton	La Société d'aide à l'enfance London & Middlesex
Children's Aid Society of the Niagara Region	La Société d'aide à l'enfance Nipissing & Parry Sound
Children's Aid Society of Thunder Bay	La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa
Dufferin Child and Family Services	La Société de l'aide à l'enfance Windsor-Essex
Durham Children's Aid Society	Linck, Child Youth and Family Supports
Family and Children's Services of Frontenac Lennox and Addington	Services à l'enfance et à la famille des districts de Kenora et Rainy River
Family and Children's Services of Lanark Leeds and Grenville	Services à la famille et à l'enfance du Comté de Renfrew
Family and Children's Services of St. Thomas and Elgin	Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario
Family and Children's Services of the Waterloo Region	Simcoe Muskoka Child, Youth and Family Services
Halton Children's Aid Society	Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton
Highland Shores Children's Aid Society	Société de l'aide à l'enfance d'Algoma
Huron-Perth Children's Aid Society	Soutien aux enfants et aux familles de Hamilton
Jewish Family and Child Service of Greater Toronto	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell
Kawartha-Haliburton Children's Aid Society	

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2024	Total pour 2023
Actif								
Trésorerie et placements temporaires	686	173	633	515	459	1 083	3 549	3 081
Débiteurs	882	67	104	3	395	844	2 295	2 509
Stocks	–	–	618	99	38	373	1 128	1 086
Charges payées d'avance	–	1	41	1	21	338	402	256
Immobilisations	25 312	–	1 068	4	798	37 503	64 685	60 642
Autres actifs	8 616	–	–	42	290	27 801	36 749	35 318
Total de l'actif	35 496	241	2 464	664	2 001	67 942	108 808	102 892
Passif								
Créditeurs	1 604	68	1 089	167	422	2 108	5 458	4 913
Dividendes à payer	–	–	–	78	–	–	78	–
Effets à payer	497	–	–	–	–	–	497	806
Revenus reportés :	–	–	–	–	162	393	555	565
Dette à long terme	16 205	–	797	43	76	9 828	26 949	24 831
Autres passifs	5 280	59	–	39	672	29 527	35 577	35 503
Total du passif	23 586	127	1 886	327	1 332	41 856	69 114	66 618
Actif net avant participation externe sans contrôle	11 910	114	578	337	669	26 086	39 694	36 274
Participation externe sans contrôle	(6 340)	–	–	–	–	(187)	(6 527)	(6 314)
Actif net après participation externe sans contrôle	5 570	114	578	337	669	25 899	33 167	29 960
Revenus	3 737	2 208	7 499	1 639	9 509	6 979	31 571	29 386
Charges	3 236	2 032	4 925	1 395	7 141	5 415	24 144	23 253
Bénéfice net	501	176	2 574	244	2 368	1 564	7 427	6 133

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2024	Total pour 2023
Bénéfice net	501	176	2 574	244	2 368	1 564	7 427	6 133
Actif (Passif) net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments du résultat étendu (AERG)	5 443	87	444	458	562	22 884	29 878	28 966
Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	–	–	–	–	1 138	1 138	(37)
Contribution (Déficit)/Excédent – OPG	–	–	–	–	–	(2)	(2)	(2)
Redressements pour gains reportés	–	–	–	–	–	(29)	(29)	–
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	–	–	–	–	–	271	271	295
Paiements versés au Trésor	(335)	(149)	(2,430)	(365)	(2,261)	–	(5 540)	(5 477)
Actif net avant AERG	5 609	114	588	337	669	25 826	33 143	29 878
AERG au début de l'exercice	(50)	–	(4)	–	–	136	82	(165)
Autres éléments de résultat global (perte)	11	–	(6)	–	–	(63)	(58)	247
AERG à la fin de l'exercice	(39)	–	(10)	–	–	73	24	82
Actif net	5 570	114	578	337	669	25 899	33 167	29 960

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

² Au 31 mars 2024, l'Ontario possédait environ 47,1 % (47,2 % en 2022-2023) d'Hydro One Limited.

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023
Actif financier	989	1 022
Dettes	2 253	2 662
Autres passifs	426	472

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers.

Au 31 mars (en millions de dollars)	Paiements exigés en :							
	2024	2023	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et après
Hydro One Limited	16 245	14 251	2 350	425	1 175	-	4 635	7 660
Ontario Power Generation Inc.	10 063	7 645	796	674	530	254	505	7 304
Société ontarienne de vente du cannabis	50	47	5	5	4	3	3	30
Total	26 358	21 943	3 151	1 104	1 709	257	5 143	14 994

Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Hydro One est le plus grand service de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario et a l'obligation d'acheminer l'électricité de façon sécuritaire et fiable à environ 1,5 million de clients dans l'ensemble de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Jeux en ligne Ontario

Le 4 avril 2022, Jeux en ligne Ontario a lancé un marché de jeux sur Internet en Ontario. Jeux en ligne Ontario est responsable de l'organisation et de la gestion des jeux de hasard en ligne en conformité avec le Code criminel (Canada) et la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis par l'entremise des magasins de la LCBO, des magasins Brewers' Retail et des magasins des établissements vinicoles partout en Ontario. La LCBO achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC), est le détaillant provincial en ligne de cannabis récréatif et le grossiste exclusif de cannabis récréatif pour les magasins de détail autorisés de l'Ontario.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) organise et gère des jeux de hasard pour le compte de la province de l'Ontario, notamment les loteries, les casinos, les séances de bingo électronique, ainsi que son site de jeux en ligne OLG.ca. Des fournisseurs de services du secteur privé exploitent la plupart des casinos d'OLG. OLG continue d'intégrer les courses de chevaux dans sa stratégie de jeux, dont l'administration d'un financement permanent.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché de gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario										
Annexe 10 : Frais, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic										
Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Sociétés d'aide à l'enfance		Total	
	2024	2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023	2024	2023	2024	Chiffres retraités (note 17) 2023
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2024	2023	2024		2024		2024		2024	
Droits	1 405	1 437	265	235	5 915	4 434	3	3	7 588	6 109
Services auxiliaires	736	652	509	275	323	269	3	4	1 571	1 200
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	1 389	1 207	6	3	194	127	32	28	1 621	1 365
Ventes et locations	462	459	206	218	63	90	5	7	736	774
Constatation des apports en capital reportés	421	411	65	29	75	77	1	1	562	518
Divers	300	599	517	619	148	161	28	150	993	1 529
Total	4 713	4 765	1 568	1 379	6 718	5 158	72	193	13 071	11 495

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et des renseignements supplémentaires.

Le rapport annuel comprend une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de l'Ontario avec le budget de 2023 et les résultats financiers de l'exercice précédent;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de l'Ontario à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice visé par le rapport. Les états sont interdépendants; les chiffres qui figurent dans l'un d'eux peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de l'Ontario sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de l'Ontario englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par l'Ontario peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par l'Ontario.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus de la province pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de l'Ontario.
- L'état consolidé de la situation financière indique l'actif et le passif de l'Ontario. Il est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de l'Ontario englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements de portefeuille, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de l'Ontario, qui indique les revenus dont la province aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit ou l'excédent accumulé. Un déficit ou un excédent affiché au cours de l'année augmente ou réduit le déficit ou l'excédent accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de l'Ontario a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit ou de l'excédent accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de l'Ontario jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on en fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements de portefeuille, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.
- L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, qui illustre la variation des valeurs des actifs financiers et des passifs financiers découlant de leur réévaluation aux taux de change en vigueur ou à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 2, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve à la page 53, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Renseignements supplémentaires

Les états des ministères et les annexes contiennent les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits de 2024* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), ainsi que d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de l'Ontario pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Les annexes détaillées des paiements contiennent les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Depuis 2018-2019, les états financiers des organismes publics et des entreprises publiques ne font plus partie des Comptes publics. Les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers sont disponibles sur le site Web des organismes en question, auquel il est possible d'accéder à partir des liens se trouvant à ontario.ca/comptespublics ou sur demande.

GLOSSAIRE

Nota : Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2023-2024. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks destinés à la vente. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de l'Ontario est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks de fournitures destinées à la consommation. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que l'Ontario les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de l'Ontario ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de l'Ontario, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Contrepartie combinée (dans le cadre d'un partenariat public-privé) : La responsabilité d'une entité du secteur public pour la conception, la construction, l'acquisition ou l'amélioration d'une infrastructure pourrait résulter d'une combinaison du modèle du passif financier et du modèle de l'utilisateur-payeur. Dans ce cas, l'entité constatera à la fois un passif financier et une obligation de prestation. (« Combined Consideration (under P3) »)

Coût amorti : Montant auquel un actif financier ou un passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction (directe ou par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables) pour dépréciation ou irrécouvrabilité. (« Amortized Cost »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débeture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débeture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débeture à fonds d'amortissement : Débeture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »).

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. L'Ontario a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Désactualisation : Augmentation de la valeur comptable du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, attribuable à l'écoulement du temps. Une charge de désactualisation est constatée lorsque le passif est réduit à sa valeur actualisée et que, par conséquent, l'actualisation se résorbe au fil du temps. (« Accretion »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dettes nettes : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de l'Ontario. La dette nette correspond aux exigences à venir de l'Ontario en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dettes totales : Total des emprunts payables par l'Ontario. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Éléments incorporels achetés : Actifs non financiers dépourvus de substance physique qui sont achetés par l'entremise de transactions n'ayant aucun lien de dépendance. (« Purchased Intangible Assets »)

Entreprises publiques : Organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir diverses obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement. (« Government Business Enterprise »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice de l'Ontario est égal à zéro. Voir Réserve pour plus de détails. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçus moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. L'Ontario peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index (CPI) »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter, dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Méthode du taux d'intérêt effectif : Méthode employée pour calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers) et affecter les revenus d'intérêt ou les frais d'intérêt à la période de référence. (« Effective Interest Method »)

Modèle de l'utilisateur-payeur (dans le cadre d'un partenariat public-privé) : Type de contrat de partenariat public-privé dans lequel le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance, exploite ou entretient une infrastructure en échange du droit de faire payer les utilisateurs finaux. Le partenaire du secteur public accorde le droit de percevoir des revenus de la part d'utilisateurs tiers ou donne accès à un autre actif générant des revenus. Un passif résultant de ce modèle est une obligation de prestation. (« User-Pay Model (under P3) »)

Modèle du passif financier (dans le cadre de partenariats public-privé) : Type d'entente de partenariat public-privé dans lequel le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance, exploite ou entretient l'infrastructure en échange d'un droit contractuel à recevoir de l'argent ou d'autres actifs financiers. Un passif résultant de ce modèle est un passif financier. (« Financial Liability Model (under P3) »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Obligation légale : Responsabilité ou devoir manifeste envers un tiers en vertu d'une loi ou aux termes de contrats ou d'ententes. (« Legal Obligation »)

Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) : Obligation légale associée à l'élimination (au retrait permanent) d'une immobilisation corporelle. Cette obligation est prévisible, probable et inévitable. These obligations are predictable, likely to occur and unavoidable. (« Asset Retirement Obligation(s) – ARO »)

Obligations de prestation : Promesses exécutoires de fournir des biens ou des services particuliers à un payeur particulier. (« Performance Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Opérations avec contrepartie : Opérations dans le cadre desquelles des biens ou des services sont fournis à un payeur en échange d'une contrepartie. Ces opérations comprennent les obligations de prestation découlant directement d'un paiement ou d'une promesse de contrepartie de la part d'un payeur. (« Exchange transactions »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement.

(« Transfer Payments »)

Partenariats public-privé (PPP) : Autre modèle de financement et d'approvisionnement à la disposition des entités du secteur public, qui leur permet de se doter d'une infrastructure en faisant appel à un partenaire du secteur privé. Les partenaires du secteur privé s'engagent à concevoir, à construire et à financer les actifs infrastructurels. Dans le cadre de certaines ententes de partenariats public-privé, le partenaire du secteur privé peut également être tenu d'exploiter ou d'entretenir les actifs pendant la durée du contrat. (« Public Private Partnership (P3) »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placements de portefeuille : Investissement dans un organisme qui ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement. (« Portfolio Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prix de transaction : Montant de la contrepartie que l'on s'attend à recevoir en échange de biens ou de services promis à un payeur. (« Transaction Price »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. En Ontario, les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program (ODSP) »)

Rapport annuel : Englobe l'Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de l'Ontario et d'autres annexes et divulgations. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance pour plus de détails. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de l'Ontario qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes et provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires, collèges et sociétés d'aide à l'enfance. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada. (« Broader Public Sector »)

Sortie du bilan : Radiation d'actifs ou de passifs financiers précédemment constatés dans l'état de la situation financière d'un gouvernement. (« Derecognition »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transactions sans contrepartie : Transactions ou événements pour lesquels il n'y a pas de transfert direct de biens ou de services au profit d'un payeur. (« Non-Exchange Transactions »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances de l'Ontario ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit pour plus de détails. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel pour plus de détails. (« Nominal »)

SOURCES D'INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

Le budget de l'Ontario, le document *Perspectives économiques et revue financière* et les rapports trimestriels des finances de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir.

Le document *Perspectives économiques et revue financière* fournit une mise à jour de mi-exercice sur les prévisions des revenus et des dépenses du gouvernement.

Les rapports trimestriels des finances portent sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Ils suivent l'évolution de la situation au cours du trimestre et présentent de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière* ou des rapports trimestriels des finances, visiter le site Web du ministère des Finances de l'Ontario, à <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits de 2024*. Pour une version électronique, visitez : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>.

Finances de l'Ontario

Pour une version électronique, visitez <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-trimestriels-des-finances-de-lontario>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. Pour y accéder sous format électronique, aller à <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-economiques-de-lontario>.

Veillez adresser vos commentaires
sur le présent rapport à :
L'honorable Caroline Mulroney
Président du Conseil du Trésor
Édifice Whitney, 4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir
vos commentaires au ministre par
courrier électronique à l'adresse
suivante : infotbs@ontario.ca

Vous pouvez accéder au document en ligne à [Ontario.ca/comptespublics](https://ontario.ca/comptespublics)

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2024 | ISSN 0833-1189 (Imprimé) | ISSN 1913-5564 (En ligne)